

10196618

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 26/03/2024
Retour Préfecture : 26/03/2024



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Séance du 8 février 2024

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 8 février 2024

1 - Délégations de vote.....	6
2 - Désignation du secrétaire de séance.	6
3 - Communications du Président.....	6
4 - Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023. Approbation.	19
5 - Décisions du Président. Compte rendu.....	19
6 - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	20
7 - Rapport sur la situation en matière de développement durable d'Amiens Métropole. Année 2023.....	22
8 - Débat d'Orientation Budgétaire. Exercice 2024.	25
9 - Commission d'appel d'offres. Remplacement de membres.	33
10 - Cérémonie des vœux 2014 du Maire d'Amiens et du Président d'Amiens Métropole. Partenariat avec les écoles hôtelières du lycée de la Hotoie et du lycée Saint-Martin. Conventions.	33
11- Signature de la déclaration d'intention avec la Ville de Nador.....	34
12 - Association Les Deux Rives. Subvention. Année 2024.	34
13- Camon. Voie verte. Bail rural à long terme au profit de Mr Jean-Pierre DELTOUR. Avenant.	35
14- Camon. Cession au profit de la commune de Camon d'une partie des parcelles.....	35
P n° 654 et n° 655.....	35
15 - Echangeur rocade nord entre les RN25 et RN1. Remise à la collectivité.....	35
de la voie verte et d'une partie de la voirie.....	35
16 - Amiens. Extension du supermarché G20. Participation pour équipements publics exceptionnels. Acquisition d'une emprise. Convention initiale caduque.	36
Convention. Approbation.....	36
17 - Cagny. Rue Jean-Marie Tjibaou. Mini-giratoire. SCCV de la Fontaine.....	36
Projet Urbain Partenarial. Convention.....	36
18 - Dury. Diffuseur n° 31. Etude préalable à des travaux de fluidification du trafic.....	37
Conseil Départemental de la Somme. Convention bipartite.	37
19 - Permission de voirie sur le domaine public communautaire.	41
Révision des tarifs.....	41
20 - Comité des Œuvres Sociales des personnels des collectivités territoriales ..	42
d'Amiens Métropole. Subvention de fonctionnement. Année 2024. Convention...	42
21 - Participation de la collectivité au financement de la protection sociale	42
volet prévoyance. Révision.	42
22 - Amiens. Mise à disposition des consignes à vélo à Amiens Métropole. Convention.....	43
23 - Délégation de service public. Exploitation du réseau de transports publics .	43
et des services annexes. Avenant n° 6.....	43
24 - Appel à projets FSE + 2024-2025. Mobilisation des employeurs.	43

Demande de subvention.....	43
25- Institut Polytechnique UniLaSalle Amiens. Subvention. Année 2024. Convention.....	44
26 - Projets liés à l'enseignement supérieur. Subventions. 1^{ère} répartition.....	44
Année 2024. Convention.....	44
27 - Soutien aux projets de recherche et aux manifestations scientifiques pour la période 2024/2026. Cadre d'intervention. Adoption.	45
28 - Université de Picardie Jules Verne. Ecole d'ingénieurs Jules Verne.	45
Désignation d'un représentant.....	45
29 - Université de Picardie Jules Verne. Création d'une UFR d'odontologie.	46
Subvention d'investissement. Convention.....	46
30 - Délégation de Service Public. Centre aquatique Aquapôle. Rapport de contrôle des comptes. Exercice 2017 à 2021.....	47
31 - Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement. Responsables 2024-2026. SPASER. Adoption.....	48
32 - Agriculture périurbaine. Projet alimentaire territorial. Chambre d'Agriculture de la Somme. Année 2022-2023. Convention.....	48
33 - Appel à manifestation d'intérêt. Démonstrateurs de la ville durable :	49
habiter la France de demain. Convention de coopération.....	49
34 - Association Dreamakers. Subvention. Année 2024. Convention.....	50
35 - Amiens. SIP. NPNRU. Etouvie. Les Coursives. Stratégie de reconstitution des logements suite à la démolition de la Résidence du Pays d'Auge.....	50
Convention tripartite. Approbation.	50
36 - Amiens. AMSOM Habitat. Réhabilitation de 561 logements locatifs.....	53
résidence Rainneville. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations.....	53
Garantie d'Amiens Métropole. Convention.	53
37 - Amiens. AMSON Habitat. Résidentialisation de 561 logements locatifs	54
Résidence Rainneville. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations.....	54
Garantie d'Amiens Métropole. Convention.	54
38 - Amiens. Caisse des Dépôts & Consignations. Etude pré-opérationnelle	54
d'un plan de sauvegarde Copropriété Bellevue. POPAC copropriété Berlioz.....	54
Subventions. Convention.	54
39 - Délégation de service public. Restauration du parc zoologique.	55
SAS Pavillon & Co. Rapport d'activité. Année 2022.	55
40 - CIAP. Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine.	56
Exposition permanente. Convention de prêts	56
41 - Fédération de l'art urbain. Partenariat. Convention.	56
42 - Appel à projets IC.ON.IC 2024. Parcours d'art urbain dans l'espace public. ..	57
43 - Contrat métropolitain de généralisation de l'éducation artistique et culturelle.....	57
d'Amiens Métropole. CMEAC. Année 2024. Avenant.	57
Contrat de commande de résidence artistique.....	57
44 - Maison du Théâtre d'Amiens Métropole. Tas de Sable - Ches Panses Vertes.....	59
Théâtre d'Animation Picard. Convention.	59
45 - Musées d'Amiens. Partenariat ALCO. Convention.....	59

46 - Musées d'Amiens. Programmation des expositions temporaires 2024-2025. Approbation.	59
47 - Printemps de l'Art Déco. Partenariat. Prise en charge financière des actions de communication. Année 2024. Convention.	60
48 - Résidences artistiques Nord/Sud. Convention de partenariat.	61
49 - Centre aquatique Aquapôle. Délégation de Service Public. Rapport annuel du délégataire. Année 2022.	61
50 - Aides aux sportifs de haut niveau dans le cadre de la préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. Année 2024. Convention-type.	63
51 - Accès des professionnels aux déchetteries communautaires. Tarifs 2024.	64
52 - Office de Tourisme et des Congrès d'Amiens Métropole. Expositions d'artistes amateurs locaux. Appel à projets renouvelable. Convention.	64
53 - Office de Tourisme et des Congrès d'Amiens Métropole. Atout France. Réponse à l'appel à manifestation d'intérêt. Tourisme et gastronomie. Année 2024.	64
54 - Allonville. Office de Tourisme et des Congrès d'Amiens Métropole. Candidature à l'appel à projets régional. Jardins en scène 2024.	65
55 - Vœux. Questions orales.	65
55.1 - Vœu de soutien aux Centres Socioculturels et aux Espaces de Vie Sociale.	65
55.2 - Vœu de contre la suppression de la moitié des journaux locaux sur France Bleu.	67
55.3 - Question orale "De terre agricole en terre pour la poubelle : c'est NON !".	68

Nombre de conseillers en exercice : 96

Quorum : 49

La séance a été présidée par Monsieur Alain GEST.

Ont assisté à la séance : M. GEST, DESSEAUX, Mme FOURÉ, MM. RENAUX, FOUCAULT, Mme PINON, M. MERCUZOT, Mme DELÉTRÉ, MM. PENAUD, SAVREUX, GUÉANT, DUFLOT, DUFOUR, MAQUET, Mme SAVARIEGO, M. DÈCLE, Mme VERRIER, MM. BIENAIMÉ, LORIC, Mme BOUCHEZ, M. RIFFLART, Mme BEN MOKHTAR, M. DOREZ, Mmes DEVAUX, HAMADI, CLECH, DERIVERY, M. JARDÉ, Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mmes GALLIOT, BRUNEL, M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, MM. RIFFIOD, GUÉRIN, Mme VAGNIEZ, MM. THÉVENIAUD, PRADAT, Mme BECKER, M. BARA, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, M. BAÏS, Mme DELATTRE, M. DESCHAMPS, Mmes BELLINA, BOCHÉ, GIRARD, VANDEPITTE, M. LAVIALLE, Mme ROUSSEL, MM. TAUFOR, DUMEIGE, CAPRON, Mme TREFCON, MM. BARDET, OURDOUILLÉ, VINDEVOGEL, Mme DOURNEL-GARAT, MM. VITRY, JOVELET, BOCQUILLON, EVRARD, FIN, Mme FERRARO, M. VIGNOLLE, Mme RAMBOUR, MM. CHAMPION, DARRAGON, Mme ROSE-TÉTU, M. JEUNIAUX.

Pouvoirs de vote : M. ABET (pouvoir à Mme VERRIER), M. BOQUET (pouvoir à M. OURDOUILLÉ), M. BUSON (pouvoir à M. DARRAGON), Mme DELAHOUSSE (pouvoir à M. MERCUZOT), Mme DJAROUNE (pouvoir à M. BOCQUILLON), M. DEBART (pouvoir à M. VITRY), Mme LAVALLARD (pouvoir à M. RIFFIOD), M. MOLLIENS (pouvoir à M. FIN), Mme ROY (pouvoir à Mme BOHAIN), Mme RODINGER (pouvoir à Mme BOUCHEZ), M. TONNELIER (pouvoir à M. BARDET), M. PIOT (pouvoir à M. RENAUX), M. VOULMINOT (pouvoir à M. BARA), M. de JENLIS (pouvoir à Mme FOURÉ), Mme CRINON (pouvoir à Mme DELÉTRÉ), M. LELEU (pouvoir à M. VIGNOLLE).

Excusés : Mme VILLIERS.

Absents : M. SANGLARD, M. MARCHAND, M. DEMARET, M. DOMISE.

M. Philippe THÉO siège pour la commune d'Hébécourt et Mme Marie-Christine ZOUINI siège pour la commune de Sains-en-Amiénois.

La séance a été **ouverte** à 18 H 08 et a été **suspendue** de 18 H 19 à 19 H 15 et de 19 H 16 à 19H 26.

Mouvements arrivées : M. RIFFLART et Mme NOUAOUR sont arrivés à 18h18 (point n°3), Mme DELÉTRÉ (pouvoir de Mme CRINON) est arrivée à 18h24 (point n°3), M. BARA (pouvoir de M. VOULMINOT) est arrivé à 18h25 (point n°3), Mme PINON est arrivée à 18h31 (point n°3), Mme BEN MOKHTAR (pouvoir à Mme GALLIOT) est arrivée à 18h42 (point n°3), Mme FOURÉ (pouvoir de M. DE JENLIS) est arrivée à 19h02 (point n°3), Mme DERIVERY est arrivée à 19h17 (point n°3), M. JARDÉ est arrivé à 19h43 (point n°7), M. LORIC (pouvoir à Mme SAVARIEGO) est arrivé à 20h22 (point n°8).

Mouvements départs : Mme BEN MOKHTAR (pouvoir à M. GALLIOT) a quitté la séance à 21h50 (point n° 15), Mme NOUAOUR a quitté la séance à 21h50 (point n° 35), M. FOUCAULT a quitté la séance à 22h29 (point n° 49), M. VIGNOLLE (pouvoir de M. LELEU) et Mme ZOUINI ont quitté la séance à 22h33 (point n° 49), M. VITRY (pouvoir de M. DEBART) a quitté la séance à 22h34 (point n° 49), Mme DOURNEL-GARAT a quitté la séance à 22h41 (point n° 51), Mme BRUNEL, DERIVERY, MM. JARDÉ, DUFOUR, ont quitté la séance à 22h45 (point n° 55.1), M. THÉO a quitté la séance à 22h47 (point n° 55.2).

La séance a été **levée** à 22H 59.

M. GEST : Je déclare la séance ouverte.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

M. Daniel ABET	donne pouvoir à	Mme Annie VERRIER
M. Eric BUSON	donne pouvoir à	M. Franck DARRAGON
M. Olivier BOQUET	donne pouvoir à	M. Pascal OURDOUILLÉ
Mme Juliette DELAHOUSSE	donne pouvoir à	M. Benoît MERCUZOT
Mme Stéphanie DJAROUNE	donne pouvoir à	M. Bernard BOCQUILLON
M. Joseph DEBART	donne pouvoir à	M. Claude VITRY
Mme Nathalie LAVALLARD	donne pouvoir à	M. Richard RIFFIOD
M. Alain MOLLIENS	donne pouvoir à	M. Henri-Paul FIN
Mme Mathilde ROY	donne pouvoir à	Mme Caroline BOHAIN
Mme Florence RODINGER	donne pouvoir à	Mme Hélène BOUCHEZ
M. Pascal TONNELIER	donne pouvoir à	M. Bruno BARDET
M. Jean-Louis PIOT	donne pouvoir à	M. Jean-Claude RENAUX
Mme Isabelle CRINON	donne pouvoir à	Mme Margaux DELÉTRÉ
M. Hubert de JENLIS	donne pouvoir	Mme Brigitte FOURÉ
M. Daniel LELEU	donne pouvoir	M. Marc VIGNOLLE
M. Jean-Christophe LORIC	arrivera en retard et donne pouvoir à	Mme Isabelle SAVARIEGO

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. GEST : Thomas LHERMITTE est présent et assumera sans problème la qualité de secrétaire de séance.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.

M. GEST : Il s'agit d'un certain nombre de communications. Tout j'abord, je vous informe que j'ai reçu deux vœux et une question orale que nous aborderons en fin de séance, comme habituellement.

Je vous rappelle que notre prochaine séance est prévue ici même le jeudi 21 mars 2024 à 18h.

Avant de donner la parole à deux organismes pour qu'ils nous présentent leur action et les résultats d'une étude, à savoir la SEM SPL Amiens Aménagement, et ATMO Hauts-de-France pour l'étude des modélisations de la qualité de l'air, j'aimerais dire deux mots sur ce qui, pour moi, est l'événement extrêmement heureux de ce début d'année.

En effet, la société TIAMAT a annoncé il y a quelques jours sa décision d'implanter l'entreprise sur le territoire de l'agglomération, plus précisément sur un terrain situé sur la commune de Boves. J'avais souhaité leur présence ce soir, mais cela n'était pas possible pour des problèmes d'agenda avec le directeur de la société, mais je pense qu'ils seront présents lors de la séance du 21 mars. C'est un événement extrêmement heureux pour différents motifs. D'une part, c'est la première fois qu'une startup, née au sein de l'Université Picardie Jules Verne, va créer autant d'emplois, puisque dans un premier temps un peu plus de 400 emplois sont envisagés, et à terme 2 000 emplois sont

visés par le développement des batteries au sodium. Je vous rappelle que cette entreprise est née au sein du laboratoire créé par M. TARASCON et animé aujourd'hui par M. MORCRETTE.

Avec Marc FOUCAULT, nous avons proposé il y a plusieurs semaines un terrain situé au sein de l'extension de la ZAC Jules Verne que nous avons, avec la Chambre de Commerce, présenté il y a plus d'un an et demi. Ce dossier d'extension était jusqu'à présent bloqué. Dans la mesure où, à terme, TIAMAT aura besoin d'environ 25 ha, c'était le seul endroit que nous pouvions leur proposer, sachant que nous risquions de voir une société née à Amiens s'implanter hors d'Amiens, voire hors du département de la Somme, et même hors de la région Hauts-de-France. Nous avons donc convaincu M. le Préfet de la nécessité absolue de débloquent ce dossier de ZAC, ce qu'il a accepté de faire il y a une quinzaine de jours. Je l'en remercie personnellement car il a été convaincu par nos arguments, alors que sinon, nous serions encore dans une situation de blocage d'autant plus préjudiciable qu'au-delà même de l'implantation de TIAMAT, une autre entreprise doit se développer sur une autre partie de cette extension de ZAC. Nous aurons l'occasion d'en reparler ultérieurement.

Je tenais vraiment à vous faire part de cette nouvelle. Nous sommes au cœur de la stratégie de transition énergétique. Nous avons ici la démonstration de ce que nous souhaitons faire, c'est-à-dire concilier développement économique et transition écologique. Le dossier est d'autant plus intéressant qu'il est très novateur, sachant qu'aujourd'hui les batteries sont fabriquées généralement à base de lithium, et que le sodium est une matière facile à obtenir, contrairement au lithium, et offre des perspectives extrêmement intéressantes pour cette entreprise qui aura besoin de salariés de différentes natures. C'est une bonne nouvelle supplémentaire pour l'emploi sur l'agglomération d'Amiens. Je remercie tous ceux qui ont contribué à ce résultat, notamment Arnaud RIQUELIER, Marc FOUCAULT, et je compte sur Mme le Maire de Boves pour faire diligence sur le permis de construire qui sera déposé en fin d'année, si je me souviens bien. Mais Boves a déjà fait la démonstration dans un cas précédent de sa capacité à répondre à ce genre de demande dans d'excellentes conditions. C'est une très bonne nouvelle, je le répète. On s'attache plus facilement aux mauvaises nouvelles qu'aux bonnes, c'est la raison pour laquelle j'ai plaisir à les saluer, d'autant que ce n'est pas la première en ce qui nous concerne et que nous faisons là une réponse supplémentaire au fait qu'il y a dix ans, nous nous étions engagés à diminuer très sensiblement le taux de chômage. Il a baissé plus vite sur le territoire d'Amiens Métropole qu'au plan national. C'est encore trop, mais c'est une belle satisfaction de voir enfin qu'on parle beaucoup plus souvent à Amiens de réussite économique que par le passé où notre territoire était souvent orienté sur les difficultés, et même sur des drames économiques et sociaux.

Je ne voulais pas commencer cette réunion sans appuyer cette bonne nouvelle. C'est aussi la démonstration que ce genre de dossier ne vient pas tout seul, les collectivités doivent se battre car elles sont en concurrence. A un moment donné, on nous a laissé entendre que la ville de Rouen, par exemple, déployait beaucoup d'efforts pour obtenir l'installation de TIAMAT. Il était donc très important que nous arrivions à convaincre M. le Préfet. Je tenais vraiment à vous parler de ce dossier car en début d'année, c'est encourageant, et ce d'autant plus que d'ici quelques semaines au grand maximum, je pense que nous aurons l'occasion de présenter d'autres dossiers d'implantation sur l'agglomération et c'était important que vous ayez quelques informations, vous en aurez davantage par les acteurs de cette société très probablement le 21 mars.

Je vais maintenant donner la parole à Eric BAZARD, le Directeur général de la SEM Amiens Aménagement, laquelle est présidée par Thomas LHERMITTE. Avant qu'Eric BAZARD ne nous fasse un résumé de l'activité de la structure, Thomas LHERMITTE va nous dire quelques mots d'introduction.

(La séance est suspendue à 18 heures 23).

M. LHERMITTE : Un mot d'introduction très bref. La présentation sera également rapide, mais il faut quand même prendre le temps d'évoquer ces sujets, car ce n'est pas rien et certains chiffres le montrent. A Amiens actuellement, sur les trois ZAC, hors BOREALIA que nous développons, ce sont au total 255 ha que nous avons à travailler, ce qui représente environ 4500 logements, soit deux fois le village olympique quasiment, et 130 000 m² d'activités et de commerces, soit quasiment la superficie du musée du Louvre. Ce n'est donc pas un sujet anodin et il faut prendre le temps de s'y arrêter un peu. A l'intérieur, et parfois à l'extérieur, de ces ZAC, on fait aussi des passerelles, des objets touristiques, des objets culturels ou économiques. Cela nécessite, évidemment, un travail de proximité, de concertation parfois, et surtout un travail de réglementation. Il fallait que j'introduise le propos en remerciant les équipes de la SEM et de la SPL qui s'adaptent à chaque fois aux sujets qui leur sont proposés, qui travaillent en lien étroit avec les services de la Ville et parfois aussi avec les services de l'AMSOM. Et remercier également mes collègues, adjoints et vice-présidents, avec lesquels nous travaillons chaque jour pour dessiner l'avenir de la Ville en traitant ces multiples sujets et ce beau sujet qu'est l'aménagement. Je cède la parole à Eric BAZARD, et à l'occasion, j'interviendrai au cours de la présentation.

M. BAZARD : Nous avons choisi de faire cette présentation avec beaucoup d'images. Je présente l'activité de deux structures : une SEM, qui est l'outil historique d'aménagement de la Ville d'Amiens, la SEM Amiens Aménagement, dont le projet d'entreprise est en cours d'évolution et qui porte encore deux ZAC, et aussi la gestion de quelques actifs immobiliers. Et la SPL Vallée Idéale Développement dans laquelle on retrouve la Ville, le Département et l'Agglomération, et qui, aujourd'hui, porte l'essentiel de notre activité d'aménagement.

Je commencerai par l'une des opérations qui a peut-être été la moins visible jusqu'à présent, mais qui, aujourd'hui commence à prendre son envol, qui est la ZAC de Renancourt, créée depuis 2007. Cette ZAC représente environ 700 logements livrés ou en chantier, et 450 à 500 logements prévus, plus 25 000 m² d'activités. Cette diapo date de maintenant deux ans, et si on passe à la diapo suivante, on s'aperçoit qu'il y avait encore un certain nombre de terrains à livrer, et si on bascule avec la réhabilitation de la Cité Rosenberg qu'a réalisée l'AMSOM en fond, on voit que le quartier commence aujourd'hui à se densifier. Une des grandes qualités de cette opération est qu'elle est en pente, offre une vue magnifique avec, au premier plan, le Zénith, le stade de la Licorne et Mégacité, et derrière, la ville d'Amiens, la tour Perret et la cathédrale.

En continuant cette balade, on aperçoit une opération qui vient d'être livrée et que nous avons visitée récemment avec la Présidente de l'AMSOM et le Directeur général. Cette opération de logements, de petites maisons est très réussie, avec, au premier plan, des jardins, qui sont aussi des bassins de rétention d'eau. La diapo suivante montre la même opération mais vue de l'intérieur et sous la neige le jour de notre visite. En continuant, on constate la qualité des espaces publics. Des opérations en cours de réalisation par Alysse Immo, dont une partie en accession libre et une partie en logements sociaux. Les premiers bureaux, aujourd'hui entièrement occupés, qui ont été livrés par le groupe Beci. Et sur la diapo suivante, les études que nous sommes en train de finaliser avec les services sur la partie 2 de la ZAC de Renancourt, avec cette grande ouverture depuis le rond-point qui rejoint directement l'entrée de l'autoroute, qui permet de garder la vision sur le centre-ville. Les travaux de cette partie 2 devraient démarrer à la fin de cette année ou au début de l'année prochaine, et cette opération prévoit un maximum de maisons ou d'habitat groupé par rapport à d'autres opérations sur la Ville.

Cette dernière diapo concerne Renancourt. En face du crématorium, nous réfléchissons avec les services et le groupe Beci à développer un pôle de services qui proposerait quelques commerces et de la restauration, qui pourrait fonctionner avec les grands équipements à proximité, offrir des services aux nouveaux habitants, et surtout qui pourrait devenir aussi un pôle de vie de cette opération sur laquelle nous travaillons pour être en capacité d'accueillir soit des gigafactories,

comme c'est le cas sur le pôle Jules Verne, soit des petites entreprises, mais d'une manière vertueuse, c'est-à-dire en essayant de mutualiser au maximum un certain nombre de services dans un souci d'économie d'espace, tant pour les places de parking que pour les espaces de livraison et de retournement. Ces travaux sont en projet et ne sont pas finalisés puisque la ZAC est créée mais son dossier de réalisation vous sera présenté au mieux en fin d'année ou, plus certainement, au premier semestre 2025.

Nous basculons maintenant sur la deuxième opération qui, aujourd'hui, a atteint sa pleine maturité, que porte encore la SEM Amiens Aménagement, l'opération Intercampus, soit près de 2000 logements dont une grande partie est actuellement soit livrée, en chantier, ou sous promesse. Si l'on se balade à travers cette opération par le chemin des Plantes, on constate que c'est une opération qui a su trouver un juste équilibre entre les aménités urbaines et la nature. On aperçoit les jardins ouvriers qui ont été reconstitués dans le cadre de la ZAC. Au bout, la rue des 4 Lemaire, sur la gauche l'avenue du Professeur Cabrol, et derrière, une opération qui vient d'être livrée, qui a été réalisée par le groupe BDL, d'un ensemble d'une trentaine de maisons individuelles qui se sont relativement bien vendues.

En poursuivant la balade, on aperçoit sur la gauche un programme de Clésence qui a été livré, et les premières réalisations d'un programme de logements sociaux, que réalise Linkcity, pour le compte de la SIP et une importante résidence étudiante. Derrière cette diapo, on est sur l'avenue Giscard d'Estaing le long de laquelle une série de programmes sont en cours de livraison, celui-ci de Marignan, celui-ci de Nacarat d'un ensemble de petites maisons et d'habitat groupé, celui-ci d'Edouard Denis. Ici, un autre programme qui, dans son aspect extérieur peut paraître un peu austère, mais propose une qualité de finitions intérieures, il s'agit du programme Primméa Ysatis, réalisé par ADIM, avec des prix entre 20 et 30% en dessous des prix du marché. L'Hospitel, inauguré il y a un an et demi, qui fonctionne bien. On voit arriver les premiers commerces et la restauration au pied de cet hôtel et c'est une bonne nouvelle pour l'opération. En poursuivant la balade, la résidence étudiante que j'ai évoquée tout à l'heure. Puis une opération que livre Kaufman & Broad. Des opérations livrées depuis longtemps sur le boulevard Ambroise Paré de logements réalisés pour le compte d'Edouard Denis. Le MiPih qui a des projets d'extension. Pour terminer, une des dernières grandes parcelles qui nous reste sur la phase 2 de l'opération, avec le projet que nous avons sélectionné il y a plus de six mois, dont le permis de construire est en cours d'instruction, et que nous développons avec le groupe Verrecchia, qui a la particularité d'offrir de l'habitat individuel et des appartements dans des immeubles construits à plus de 70% en pierre de taille issue des carrières de l'Oise, situées à côté. Nous travaillons sur une dernière phase de cette opération, sur la partie située le plus au sud, en limite de l'hôpital, où la Ville d'Amiens réalise une école, avec environ 500 logements supplémentaires qui seront mis sur le marché dans les quatre ou cinq prochaines années.

Nous arrivons sur la ZAC Gare la Vallée, opération qui se déroule sur 112 ha avec environ 750 logements livrés et en chantier, 400 ou 500 encore potentiellement délivrables sur l'opération. La balade part de la gare, puisqu'au départ, cette ZAC a été l'occasion de requalifier le pôle gare et le boulevard Alsace Lorraine, en se dirigeant vers la Halle, en se terminant vers la PIC, projet que nous développons pour le compte de la Métropole. Pour finir, nous nous baladerons sur les bords de la Somme. A la gare, on trouve l'œuvre d'art Les Voyages lumineux. Elle a été interrompue un moment suite à des suspicions de légionellose dans la fontaine, qui se sont avérées fausses, et elle va donc être remise en service. En continuant, on arrive sur la place devant la halle Freyssinet sur laquelle devrait être inauguré un objet un peu atypique, en cours de construction, qui est une sculpture en bronze de 12 tonnes et de 6 mètres de haut dessinée par François Schuiten et Pierre Matter, qui s'appelle le Nauti-poulpe. La sculpture est en cours de fabrication dans une fonderie située en Haute-Saône, et elle devrait être installée sur cette place, une fois les aménagements de l'espace public terminés, à la fin du mois de mars 2025, à l'occasion des 120 ans de la mort de

Jules Verne. Nauti-poulpe a donné l'occasion à la Ville d'Amiens de rayonner un peu dans la presse nationale et internationale, car c'est la réalisation de cette sculpture qui a motivé François Schuiten, qui est un grand maître de la BD, de rédiger un dernier opus des Cités obscures, intitulé "Le retour du Capitaine Nemo", avec Benoît Peeters, son scénariste. Et la sortie nationale du livre a été organisée par les éditions Casterman à Amiens le 25 octobre dernier.

Sur cette place du Nauti-poulpe, un certain nombre d'opérations se développent. Une première sur laquelle nous travaillons d'arrache-pied qui est la réalisation d'un hôtel toutes catégories, allant de la chambre collective où l'on peut louer un lit à de l'hôtellerie plus conventionnelle dans la halle Sernam avec un food court qui permettra de se restaurer et sera le bienvenu pour les nouveaux habitants du quartier qui arrivent. Puis un certain nombre de programmes que nous développons notamment avec le groupement Vinci-Duval et qui fait l'objet d'un protocole d'accord datant de 2017 et que nous mettons en œuvre de manière continue. Autour de cette place, on trouve la cité administrative. Le bâtiment est en passe d'être occupé puisque les services de l'Etat vont arriver à la fin de ce trimestre. Sur la rue Dejean, on trouve une Résidence Services Senior, qui est en train de sortir de terre. Nous devons valider la semaine prochaine les prototypes de façade. Ensuite, un programme d'hôtellerie 4 étoiles et de logements qui, lui aussi, est en cours de construction, avec un programme de bureaux "Hélium" qui vont être occupés par l'établissement public de santé mentale. Et le long de la Somme, un projet de logements, dont les travaux viennent de démarrer, appelé le Programme Archipel que développe Vinci-Duval, à proximité immédiate de la rue de Verdun, le long du parc Nisso Pelosof.

Nous travaillons aujourd'hui avec une nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre à la manière dont nous pourrions connecter au mieux cette place du Nauti-poulpe à l'ouvrage dont on va parler plus loin. La diapo suivante montre un programme en cours de construction par Arkadea. Cet assez beau programme a connu quelques vicissitudes de construction puisqu'une des entreprises a fait faillite, mais le problème est aujourd'hui réglé et la construction a repris. Après ce programme, nous arrivons à l'ancienne plateforme industrielle de courrier qui doit se transformer en pôle des Images et de la Création que nous développons avec l'architecte Alexandre Chemetoff, et qui va accueillir sur 12 000 m² le pôle BD Hauts-de-France, le FRAC et l'école Waide Somme. Le permis de construire doit être déposé d'ici la fin du mois.

C'est à ce moment-là que l'on bascule le long de la Somme puisque cette opération d'aménagement, à deux pas du centre-ville et à deux pas de la gare, a la chance d'être dans un environnement paysager assez fabuleux, où l'on trouve la petite Avre, la rue de Verdun avec, derrière, la Somme et, au-delà de la Somme, tous les hortillonnages, qui sont un des éléments remarquables du paysage amiénois. Nous travaillons aujourd'hui à la requalification de cette rue de Verdun, en concertation avec les habitants. Le cadrage des projets est en cours.

Nous travaillons aussi dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt de l'Etat, intitulé le Démonstrateur ville durable, dont nous avons été un des 37 lauréats au niveau national au projet "Eau désirable", qui consiste à voir comment intervenir en bordure de Somme pour recréer des espaces aquatiques sur la rive sud de la Somme. Ces espaces aquatiques préexistaient, étant considérés comme les plus gros capteurs de carbone après la forêt amazonienne. Tout en développant ce paysage originel, comment continuer à y habiter, comment faire évoluer les pratiques et les usages dans cette opération d'aménagement, en travaillant notamment avec l'association qui gère l'île aux Fruits. Nous menons ce travail dans le cadre du démonstrateur de ville durable pour lequel 9 à 10 M€ de financement sont à aller chercher pour des actions "démonstratrices". Nous avons livré il y a quelque temps déjà le parc Nisso Pelosof.

Ensuite, nous arrivons sur la Somme et la passerelle L'Hortillonne, qui a été inaugurée l'an dernier. En parlant de passerelle, on arrive tout naturellement à la passerelle Samarobriva. Les travaux ont

démarré et à partir de fin février ou début mars, les premières entreprises vont intervenir sur le site, à la fois pour traiter le passage au-dessus du club d'aviron et pour ancrer les fondations de cette passerelle. A partir de mi-août, les premiers éléments de la passerelle, réalisés en atelier, vont arriver progressivement, être assemblés sur le site et posés sur les fondations. L'élément final, c'est-à-dire le passage au-dessus du bras de Somme, arrivera en fin d'année ou au début de l'année prochaine par barge et sera posé sur des poteaux provisoires posés dans le fleuve puis sera assemblé ensuite. Tout cela devrait nous permettre de livrer cette opération à la fin du premier trimestre 2025, s'il n'y a pas de vicissitude particulière sur le chantier.

Nous travaillons aussi à l'aspect touristique. Nous nous sommes rendus propriétaire de l'ensemble de soutènements indiqués en rouge afin de travailler à la mise en place d'un équipement public appelé "Maison de la Vallée Idéale", "Maison des Hortillons", dont le nom n'est pas encore totalement arrêté. L'idée est d'en faire un lieu de démonstration complémentaire de la visite des Hortillonnages qu'offre l'association des Hortillonnages, permettant de voir, sans doute de manière virtuelle, tout ce qui touche au milieu naturel, tout ce que l'on ne voit pas en visitant les Hortillonnages, donc tout ce qui se passe sous l'eau. Nous travaillons au développement d'un programme commercial complémentaire et sans doute de quelques logements à côté. Et nous nous sommes également, en préemptant une vente, rendus propriétaire de cette maison et surtout de ses sous-sols assez vastes, en bord de fleuve, en bord de parc, pouvant offrir en matière de développement de la pratique du vélo, notamment du vélo de loisir, peut-être associé à une guinguette et à un peu de restauration, un service aux Amiénois.. Une véloroute permet d'aller de Saint-Quentin à Saint-Valéry-sur-Somme, mais s'il est possible de louer des vélos relativement facilement à Saint-Valéry, en trouver à louer à Amiens pour faire l'aller-retour n'est pas possible aujourd'hui. Nous y réfléchissons avec le Conseil Départemental, l'Agglo et la Ville.

Quelques images de l'intérieur de cette maison. Ce sont aujourd'hui des appartements pour moitié vides et pour moitié occupés, que nous continuons à louer pour l'instant avec des baux précaires, une des questions étant de savoir s'il ne serait pas possible d'en faire un accueil pour les vélo-touristes qui passent à Amiens. La réflexion est sur la table.

Nous travaillons, bien entendu, avec le Département au développement de la véloroute. Ce sont des travaux que nous avons aidé à conduire à Abbeville. Il reste du travail à faire pour améliorer la qualité de la véloroute. La ville d'Abbeville réfléchit à requalifier l'avenue située face à la gare. C'est le travail enclenché avec le Département qui a permis cela. Nous travaillons également sur la connexion entre Abbeville et Saint-Riquier par la traverse du Ponthieu. Nous avons travaillé au développement touristique d'Eaucourt-sur-Somme avec la mise en place d'un belvédère et d'un restaurant, tout cela pour le compte du Conseil Départemental encore une fois. Nous travaillons avec la ville de Long. Il s'agit du projet que nous nous apprêtons à développer qui mêle à la fois l'accueil touristique, la requalification du parc du Château, la création d'une passerelle.

Nous avons travaillé sur la ville de l'Etoile, avec la véloroute qui passe le long des entrepôts du Relais 80 qui collecte tous les vêtements dans la Somme et pour lequel il y a sans doute des animations à trouver, mais ce n'est pas encore totalement arbitrée. Nous ne travaillons pas qu'à l'ouest d'Amiens puisque, cette année, nous avons engagé deux études avec le Département, une sur l'Est de la Somme, sur la Ville de Ham, et une seconde à Etinehem-Méricourt sur le développement des capacités touristiques autour d'un lieu magnifique, c'est-à-dire les étangs d'Etinehem-Méricourt.

Nous avons travaillé sur le Plan Vélo qu'Amiens Métropole met en œuvre. Nous commençons à travailler sur le développement et la transformation de l'hôpital Nord, avec les services de la Ville. C'est un sujet un peu compliqué parce qu'il y a une question d'image qu'il faut être capable d'inverser sur cet hôpital Nord. Il y a des bâtiments magnifiques qui pourraient - et je l'ai vu dans

d'autres villes, comme Mulhouse, où j'ai pu travailler - accueillir des lofts assez remarquables. Il faut arriver à donner une impulsion qui change l'image du quartier. La réflexion est en cours.

Nous gérons le camping d'Amiens et nous le développons. Nous allons installer deux nouveaux mobil-homes dans les deux prochains mois. Nous avons mis en place une aire de camping cars assez remarquable puisqu'elle est très paysagère, et c'est autre chose qu'un parking avec simplement quelque chose qui permet de faire la vidange.

Nous avons géré, dans la difficulté parce que c'était compliqué du fait de la défaillance d'un des associés, l'AFUL La Fabrika sur l'ancien site Whirlpool. Nous sommes en train d'en sortir par le haut. Nous avons fait une visite il y a deux semaines avec le Préfet de la Somme et le Président.

Nous gérons un des actifs de la SEM Amiens Aménagement, qui est propriétaire de 25% des parts des deux immeubles de bureaux, celui que nous occupons, "Oxygène", et celui dans lequel se trouvent la Banque des Territoires et la Caisse des Dépôts.

Tout cela à 19 personnes, plus 5 personnes sur le camping, ce qui n'est pas toujours simple. C'est la dernière diapo. J'ai dépassé le temps imparti de 20%, je m'en excuse auprès de Dominique et du Président.

M. GEST : Voilà une présentation fort complète de l'activité de la SEM et de la SPL. Peut-être y a-t-il des questions dans la salle.

M. THEVENIAUD : Je suis déjà intervenu dans le passé au conseil d'administration de l'ex-OPAC à ce sujet et en Conseil municipal concernant ces deux nouveaux quartiers Intercampus et Renancourt. Je ne vois pas, je le répète, d'espaces pour les services aux jeunes couples, par exemple. Un exemple concret : l'accueil petite enfance. Où les parents mettront-ils les enfants ? Deuxièmement, ces enfants vont grandir, et il n'y a pas d'espace d'animation vie sociale, laissant donc des adolescents livrés à eux-mêmes. Reste-t-il des terrains ? Est-il prévu des aménagements concernant ces services dans ces quartiers, car il ne s'agit pas, à nouveau, de faire des quartiers dortoirs. J'espère avoir une réponse aujourd'hui à ma question, que j'avais déjà posée dans d'autres réunions.

M. DESCHAMPS : Merci d'avoir commencé ce conseil par cette présentation, c'était très intéressant car nous avons découvert beaucoup de choses. Le métier d'aménageur est forcément un métier hyper compliqué, et dans mes propos, il y aura du positif et peut-être des choses un peu moins agréables à entendre, mais je pense que nous sommes là aussi pour se dire les choses. Les photos que nous avons vues sont très révélatrices en fait de l'image que j'avais de ces ZAC. C'est-à-dire qu'il y a du beau et du très beau, notamment pour le collectif, les bureaux, les immeubles, du très inventif, et il y a aussi pour l'habitat, pour l'individuel, pour les maisons, cette propension à faire des cubes qui s'additionnent et s'encastrent les uns à côté des autres, à faire de l'habitat qui ne donne pas vraiment envie d'y habiter. Si je faisais un sondage dans cette assemblée en demandant quels sont les élus qui seraient prêts à habiter dans ces petites maisons cubiques, je ne suis pas sûr qu'il y aurait grand monde pour répondre positivement.

Une autre remarque. C'est plus une compétence de la Ville, mais je dois le dire quand même. Sur les deux ZAC qui sont quasiment terminées, c'est-à-dire Renancourt et Intercampus, nous recevons déjà des remarques d'habitants installés à propos du manque d'entretien, de pelouses non coupées, de dépôts sauvages, d'un vieillissement anticipé de ces ZAC, ce qui est très préoccupant. C'est une question que je vous pose : comment travaillez-vous le vieillissement et la vie de ces nouveaux quartiers ? C'est une question qu'il me semble important de se poser. Serons-nous dans 30 ans, dans 40 ans, ou bien avant, dans 15 ans, dans une situation de quartiers que

nous connaissons aujourd'hui où il faut que la politique de la ville réinvestisse des masses colossales d'argent pour les redynamiser, et dont certains, malheureusement, ont mal tourné ?

Sur Gare la Vallée, le Directeur général nous a montré le diaporama en nous parlant de "concertation avec les habitants". En fait, ce ne sont pas des concertations, ce n'est pas comme ça que les habitants le vivent, ils le prennent pour des informations descendantes. C'est-à-dire que les habitants et les comités de quartier sont invités à des réunions où on leur expose des choix arrêtés et définis, et ils ne se retrouvent pas du tout dans le terme de concertation.

Sur la Maison des Hortillons, je découvre ce projet ce soir, je le trouve fort agréable et fort intéressant. La location de vélos, avec ce long cheminement qui mène vers la Somme et vers Saint-Valéry, me fait penser à ce que l'on appelait les relais postes à l'époque, le Pony express, où il était possible d'échanger son cheval qui était fatigué contre un autre pour continuer son trajet. Sans doute y a-t-il - et je le suggère aux élus présents qui sont également au Conseil Départemental - une réflexion à avoir sur la possibilité non pas de rendre son vélo au même endroit qu'on l'a loué, mais de louer un vélo à Amiens, d'aller jusqu'en Baie de Somme, de rendre le vélo là-bas, et peut-être de revenir par le train.

Dernière intervention sur cette ville qui se modernise, cette ville qui s'étend, et cette ville qui, à un moment donné, grignote sur les terres. J'entends beaucoup de personnes qui ont attaqué notamment le projet Borealia en disant qu'il était mangeur de terre. J'ai voté ce projet parce que le vrai problème du grignotage sur les terres, ce sont plutôt les habitats, et ces ZAC qui sont plus consommatrices de terres et d'expansion. Les Amiénois nous le disent : arrêtez d'étaler notre ville, arrêtez de la tirer aussi loin que possible, concentrons-nous le plus possible sur l'existant, faisons de la densification urbaine. Ces ZAC existent depuis très longtemps, il fallait les remplir. Maintenant, j'aimerais que nous ayons une espèce de consensus général pour se dire que ça suffit, maintenant on arrête cette expansion de notre ville.

Je ne voudrais pas finir par ces notes, qui ne sont finalement pas des notes négatives, mais c'est l'avis d'un Amiénois parmi tant d'autres, avec des axes de progression. Le travail réalisé me semble bon, l'essentiel des objectifs est tenu. Nous avons, comme je l'ai dit en introduction, de très belles réalisations, et c'est dommage qu'à côté de cela, nous ayons quelques points où l'esthétisme n'a pas été l'objectif prioritaire.

M. DECAVE : Un rapide complément et une intervention en prenant pour exemple le quartier de Renancourt à propos duquel j'étais déjà intervenu. Il me semble qu'il y a un absent, ce sont les services publics dans cette nouvelle ZAC. Rien n'est pensé à ce sujet, pas de service public de transport pour le moment, une école qui me paraît fort sous-dimensionnée par rapport à l'arrivée en nombre de nouveaux ménages. Rien non plus en matière de petite enfance et des structures qui sont éloignées pour les gardes d'enfant. Aucun soutien de projet à des maisons d'assistance maternelle n'est envisagé non plus. Eu égard aux familles déjà présentes, ces préoccupations sont réelles aujourd'hui pour les nouveaux habitants.

M. PRADAT : Pour compléter ce que nous partageons également sur l'étalement urbain, des ZAC ont été votées, vous l'avez votée, M. DESCHAMPS. Vous estimez que l'esthétique est un problème sur ces petites maisons, mais nous pensons que ce n'est pas tant l'esthétique, c'est surtout qu'il s'agit d'un modèle d'habitat qui continue de grignoter des terres, avec la proposition d'extension de la ZAC économique de l'autre côté. Il y a encore une zone au-delà des 63 ha qui est prévue pour continuer l'activité économique à cet endroit. Et la question que Renaud DESCHAMPS pose est pertinente, c'est-à-dire que le vieillissement des ZAC que l'on peut voir déjà sur l'espace public à Intercampus pose question sur notre capacité à entretenir ces quartiers et à continuer à étendre la ville de manière un peu "indéfinie". Cela pose aussi la question, qui sera posée tout à l'heure dans

le débat d'orientation budgétaire, des grands investissements immobiliers que fait la Métropole et ensuite une difficulté à l'entretien du quotidien. Des voiries très difficiles pour les vélos, vous avez pu voir qu'il y a plein de nids de poule partout dans Amiens. Les petites communes de l'agglomération se posent aussi la question de l'entretien quotidien, et de la concertation est faite avec ces communes sur les choix importants pour elles au niveau de la vie quotidienne. Nous nous posons aussi la question de savoir s'il faut continuer à étaler la ville, avec les coûts que cela suppose en termes d'infrastructures. La Ville d'Amiens a une superficie identique à celle de la ville de Lyon, pour cinq à six fois moins d'habitants à l'hectare.

M. GEST : Nous allons demander à Thomas LHERMITTE et à Eric BAZARD de répondre, et nous compléterons si nécessaire.

M. LHERMITTE : Un début de réponse un peu politique et, je l'espère, assez synthétique car beaucoup de choses ont été dites. Pour revenir de manière générale sur Intercampus et Renancourt, effectivement, on construit beaucoup et on peut se poser légitimement la question des équipements, notamment pour les jeunes. Je rappelle quand même qu'à Intercampus, la Ville construit, et donc moi y compris puisque nous sommes conseillers municipaux presque tous ici, un groupe scolaire dans lequel il y aura une maternelle, une école primaire, un centre de loisirs, et ils se posent aussi la question d'une crèche éventuellement, que ce soit là ou ailleurs dans les programmes de la ZAC puisque beaucoup de rez-de-chaussée, notamment le long de l'avenue Valéry GISCARD d'ESTAING sont des rez-de-chaussée commerciaux, et n'interdisent évidemment pas l'implantation d'une crèche. D'ailleurs, un relais maternelle a été inauguré et visité assez récemment rue des 4 Lemaire. Mais à la limite, Valérie DEVAUX pourrait en parler mieux que moi. Donc je pense que ce sujet vient petit à petit, mais c'est peut-être un peu plus compliqué sur Renancourt parce qu'on a une ZAC vraiment familiale, et nous voulons garder cet esprit familial en évitant de construire des collectifs aussi denses que sur Intercampus. Ce qui fait de l'étalement urbain, mais ce qui fait aussi qu'il y a un peu moins de population au mètre carré. Le projet de construire un nouveau groupe scolaire à Intercampus ne serait pas forcément possible à Renancourt puisque la population est un peu plus faible, on y construit un peu moins de logements.

Je pense que le travail que nous réalisons actuellement de construire des logements puis d'y amener de l'activité - puisque c'est bien dans ce sens que cela fonctionne - est assez compliqué, nous n'avons pas la maîtrise de ce qui se fait dans les rez-de-chaussée commerciaux, mais je suis quand même très content de voir des commerces s'implanter, notamment à Intercampus. Ce sont des commerces de qualité, à mon sens il y a très peu de fast-foods, il y a un coiffeur, un fleuriste, une pizzeria, un pressing, plusieurs restaurants de qualité. Je trouve que c'est plutôt le signe que la ZAC va aller bien. L'inconvénient, c'est toujours que les habitants viennent d'abord, ensuite les commerces, mais c'est plutôt le signe que l'on n'y fait pas du tout un quartier dortoir. L'autre indicateur, c'est la présence du MiPiH qui a presque 500 salariés et le fait que l'on réserve dans Intercampus tout un pôle santé qui va, là aussi, attirer pas mal d'emplois au sein de cette ZAC. Si l'on fait un calcul assez rapide, et c'est pour cette raison qu'on l'appelle la ZAC du quart d'heure, on aura la possibilité d'y habiter, d'y travailler, d'y sortir le soir, d'y faire ses courses. C'est dans l'air du temps. La ville est assez importante en superficie, puisque c'est la superficie de Lyon, et pouvoir avoir des sorties à faire en bas de chez soi et pas seulement rentrer dans cette ZAC pour y dormir me paraît assez important.

On le fait aussi à Renancourt d'ailleurs, et le point commun entre ces deux ZAC, c'est vraiment l'importance des espaces verts qui permettront à nos adolescents de ne pas être laissés à l'abandon, mais bien de sortir. Je ne vais pas forcément rentrer dans tous les détails, mais dans nos programmes immobiliers, il y a aussi des salles qui pourront être utilisées - et d'ailleurs le comité de quartier les utilise à Intercampus - par des associations qui viendraient animer le quartier. Nous n'en sommes pas à ce stade dans les ZAC, mais c'est une possibilité. Par exemple,

à Intercampus, nous allons inaugurer prochainement le City Stade, que vous avez vu très rapidement sur une des slides, dos à la résidence étudiante de Linkcity. Donc, je pense que nous n'avons vraiment pas à rougir de ce que l'on y fait et on peut être sûr de ne pas en faire un quartier dortoir. Maintenant, sur l'esthétisme, je vais y répondre très rapidement en disant évidemment, vous vous en doutez, que l'on ne maîtrise pas les goûts et les couleurs. Certains aiment beaucoup les maisons en cubes, d'autres n'aiment pas cela, des gens n'aiment pas les faux toits, moi je trouve que c'est plutôt élégant selon comment c'est fait. On n'a donc pas forcément la main là-dessus. Parfois, le projet est choisi en jury. On n'a pas de toiture sur les collectifs, on en a sur les individuels avec la pierre de taille. Je trouve que c'est élégant. Je donnerai juste un exemple. Les maisons cubiques du groupe BDL depuis lesquelles on est entouré de jardins ouvriers, se sont toutes vendues en trois mois. On peut dire que les goûts et les couleurs varient puisque ce programme a connu un fort succès, comme c'est le cas d'ailleurs des autres programmes de la ZAC.

Je vais passer assez rapidement sur le vieillissement car c'est un sujet sur lequel nous nous interrogeons et dont nous parlons, y compris avec les promoteurs, et très souvent avec l'AMSOM avec qui nous sommes en lien pour développer des programmes dans la ZAC. En fait, il y a plusieurs facteurs. C'est d'abord la qualité des constructions que nous essayons de garantir dès le choix du projet, mais ça peut aller en se dégradant avec l'inflation, par exemple, des coûts de construction. Nous sommes très vigilants à ce que la qualité des bâtiments soit respectée. Cela passe par la mixité des populations, et c'est aussi pourquoi nous veillons, que ce soit sur Renancourt ou sur Intercampus, à avoir à la fois des logements sociaux, des logements BRS, des logements en accession, des pavillons, des collectifs, intermédiaires si possible, et cette mixité est susceptible d'entraîner un bon usage des espaces publics.

Je rappelle que le vieillissement prématuré que l'on peut observer actuellement sur les espaces publics est probablement dû à une utilisation un peu excessive des voiries. Actuellement, par exemple, énormément de camions passent boulevard Valéry GISCARD d'ESTAING car il y a beaucoup de chantiers le long de cette avenue. La dernière fois que j'y suis passé, Perspective enlevait de la terre de la résidence Couleur Nature de Nacarat, juste à côté de la boulangerie Cerise, et les voitures étaient obligées de rouler un peu sur l'herbe, et comme il pleuvait, cela a créé des ornières. C'est donc un vieillissement un peu prématuré, mais Perspective est chargé de remettre en état après cette dégradation. Et c'est le travail de proximité, dont je parlais tout à l'heure, que nous faisons avec les adjoints de secteur concernés, c'est-à-dire essayer de maintenir une qualité d'espaces publics, qui doivent obligatoirement être créés avant la fin de tous les chantiers, vous vous en doutez, et d'intervenir le plus rapidement possible. Ce n'est pas toujours évident, car certains espaces publics sont rendus à la Ville, d'autres appartiennent toujours à la SEM ou à la SPL selon la ZAC, donc nous travaillons en bonne intelligence avec le secteur pour voir qui peut intervenir le plus vite, le plus efficacement, tant qu'à faire le moins cher pour la collectivité puisque le budget de la SEM et de la SPL est le budget de la Ville, et nous essayons de traiter les problèmes soit en les anticipant, soit en essayant d'y répondre le plus facilement pour les riverains.

Je vais prendre le temps de dire un mot sur la concertation du quartier Gare La Vallée, car il me semble que c'est l'objet de la remarque de M. DESCHAMPS. En fait, c'est assez compliqué de faire une concertation. Quand on se frotte à l'exercice, on se rend compte qu'il y a pas mal de barrières. Quand les gens viennent en réunion, c'est parfois avec des a priori, mais il est totalement faux de dire que ces réunions étaient totalement descendantes. La preuve en est qu'entre la réunion du 18 novembre dernier et celle que nous avons faite avant, au mois de février, en ce qui concerne la rue de Verdun, nous avons fait évoluer les choses, notamment sur le stationnement et sur l'aire de jeux. Je ne parlerai pas au nom du comité de quartier, mais je parle très régulièrement avec eux, pour ne pas dire toutes les semaines, voire deux fois par semaine, j'étais encore avec

eux mercredi soir, donc hier soir, pour discuter du futur plan de circulation dans le quartier, des flux liés à l'arrivée de la Cité administrative. Donc je pense qu'en termes de concertation, effectivement il peut y avoir des frustrations parce qu'il y a des contraintes, mais ces contraintes nous les subissons nous aussi, elles sont là, elles s'imposent à nous, donc il faut être assez pédagogue et faire entendre là où sont nos marges de manœuvre aux habitants, et une fois que l'on a réussi ce travail, il faut tous se "mettre en marche" pour arriver à ce que la concertation donne des résultats satisfaisants.

Il me semble que la Maison de la Vallée Idéale est dans la PPI, j'ai pu me tromper, mais c'est l'impression que j'avais. C'est un équipement qui vous est présenté ce soir parce qu'il représente beaucoup de travail, notamment avec Paul-Eric DÈCLE et Pierre SAVREUX, entre autres, mais aussi avec le Conseil départemental. Tout ce que nous avons exposé sur ce tènement le long du boulevard Beauvillé en est vraiment au stade de l'idée, même pas du projet. Nous essayons de voir ce qui serait possible et nous travaillons en lien étroit avec le Conseil départemental pour être sûr que cela a du sens, parce qu'Amiens est la ville centre du département, c'est la ville centre du fleuve, et il ne faut pas oublier ce Conseil départemental, et la vice-présidente en charge du tourisme était encore avec nous il y a deux semaines pour en discuter.

Sur le renouvellement des ZAC, on ne va peut-être pas continuer de s'étendre. D'ailleurs, il me semble que le Président l'a dit à de nombreuses reprises, la ZAC Borealia sera la dernière de ce type que l'on va pouvoir créer à Amiens, mais c'est aussi pour cela que lorsque je mixe la SEM et la SPL, deux ZAC ont été créées dont nous avons la maîtrise foncière totale, c'est Renancourt et Intercampus, et à partir de là, nous avons continué la ZAC Gare La Vallée qui est une ZAC de renouvellement urbain. Il est fort à parier que toutes les prochaines ZAC qui pourraient être créées - on a vu, par exemple, le CHU Nord, même si ce n'est pas une ZAC ou que c'est juste une opération d'aménagement - seront des opérations de renouvellement urbain, et c'est l'avenir qui nous attend. C'est pourquoi nous essayons de le mener au mieux, notamment sur la ZAC Gare La Vallée parce que ce sont les prémices de ce que nous pourrions vivre ailleurs.

M. GEST : Merci à Thomas LHERMITTE, peut-être un complément d'Eric BAZARD.

M. BAZARD : C'est très difficile d'intervenir dans un tel débat pour ce qui me concerne. Je peux dire deux ou trois choses sur ce que je sais de l'aménagement. Le plus difficile quand on réalise des morceaux de ville, c'est de commencer parce qu'il n'y a pas de vérité, c'est ma conviction. Ce qui est important, c'est d'enclencher des projets avec un minimum de cohérence et de se donner le droit d'avoir une relecture permanente du projet qui se fait pour l'embellir. Ce n'est pas tout à fait la première fois, mais c'est largement minoritaire dans mon activité professionnelle depuis 35 ans. J'ai récupéré des opérations que je n'ai pas lancées, mais je peux dire qu'il y a une vraie cohérence dans ces opérations, que ce soit Renancourt ou que ce soit Intercampus, et qu'il y a la place pour, petit à petit, au fur et à mesure que la vie se déplace dedans, développer d'autres choses. Ce sont des opérations sur lesquelles les espaces publics sont généreux, sur lesquelles il y a encore des endroits où l'on peut construire. On connaît la difficulté qu'il y a à amener des commerces ou de l'activité dans des opérations qui se construisent parce que, malheureusement, les commerçants n'arrivent pas en début d'opération mais à la fin, on commence rarement par les contours de l'opération mais toujours par le centre. Ce sont des choses sur lesquelles nous travaillons, nous y réfléchissons d'ailleurs dans ce que pourrait amener la SEM dans une reconfiguration de cet outil pour être capable de porter ce genre de choses. Je suis donc relativement confiant.

C'est vrai qu'au-delà de Borealia, la ZAC Gare La Vallée est une forte ZAC de renouvellement urbain. Il m'arrive d'avoir des débats avec mes équipes sur ce que l'on peut faire le long de la rue de Verdun, que l'on qualifie d'espaces naturels importants. Oui, ce sont des espaces naturels importants, mais il ne faut pas oublier que depuis un siècle et demi, ce sont surtout des espaces

industriels pollués. Donc, quoi qu'il arrive, il y aura plus d'espaces publics sur cette ZAC, même si on y construit un peu, qu'il y en avait lorsque l'opération a démarré.

Et sur l'esthétisme, c'est toujours très compliqué. En fait, il est très compliqué de réussir à choisir des projets, et même moi qui pratique ce métier depuis 35 ans, en ne se focalisant pas sur l'aspect extérieur. Car qu'est-ce qui compte dans un appartement ? C'est la qualité du dessin de l'appartement, la qualité de l'orientation des pièces, et c'est aussi la manière dont les immeubles sont construits. Ce sont des choses que l'on essaie petit à petit d'amener en proposant notre expertise pour éclairer les jurys dans leurs choix. En ce sens, je crois que le choix de Verrecchia est intéressant, car construire en pierre, au-delà de la qualité thermique, c'est bien. Voilà ce que je peux dire, sachant que l'on pourrait débattre longtemps sur tous ces sujets, mais ce n'est peut-être pas le lieu.

M. GEST : Je voulais ajouter trois choses. D'abord, quand on parle des espaces publics ou des services publics, il est évident que les services publics viennent, comme les commerces, quand il y a des habitants. On le voit bien dans ce qui est en train de se développer, une fois que les habitants commencent à arriver, arrivent des services publics mais aussi des commerces. Dire qu'il n'y a pas de services publics alors que, par exemple, sur la ZAC La Vallée, il y a tout simplement la Cité administrative qui s'installe avec 1 000 personnes, bon. Ou comme cela a été évoqué, sur Intercampus il a été décidé par la Ville d'Amiens de faire une école car bien que l'on ait fait déjà la ZAC Paul Claudel sans avoir besoin d'une école supplémentaire, il s'avérait que là, les logements supplémentaires nécessitaient une école. De même, nous développons les circuits de bus lorsqu'il y a des clients potentiels. Sur Renancourt, par exemple, et j'en parlais encore tout à l'heure avec Eric BAZARD, quand on sentira une vraie demande et un vrai besoin, nous étendrons le circuit de bus qui, pour l'instant, va jusqu'à Mégacité. Mais on ne fait pas les choses à l'envers, on ne fait pas tourner un bus alors qu'il n'y a pas de clients. C'est la première remarque.

Deuxième remarque, il ne faut pas confondre les ZAC existantes et les anciennes. Je préfère largement avoir des ZAC telles qu'elles vous ont été présentées tout à l'heure, c'est-à-dire des ZAC déjà largement remplies, que les mêmes, vides, que l'on a trouvées en 2014. D'ailleurs, nous aurions aimé que ces ZAC, qui avaient été conçues par une équipe antérieure, commencent à être remplies par l'équipe suivante. Il n'y avait rien quand nous sommes arrivés. Et moi, je préfère que des logements aient pu être construits car pour la première fois depuis très longtemps, cela a, entre autres, permis à la Ville d'Amiens de voir sa population augmenter. Et ce n'était pas arrivé depuis un moment. Nous y voyons là un intérêt évident.

Troisième et dernière remarque, c'est l'éternel débat sur la concertation. Mes chers collègues, je suis un tenant de la démocratie représentative dans laquelle la concertation n'est pas à confondre avec la décision. La concertation consiste à présenter des projets, à recueillir des avis, après quoi une décision intervient. Ce n'est pas au niveau de la participation que les décisions sont prises, il ne faut pas tout confondre. Et je peux attester que le nombre de réunions de concertation que nous faisons, hier encore, par exemple, dans le cadre du Colvert au quartier Nord, est incommensurable. Sauf qu'à un moment donné, encore une fois, le pouvoir de décision appartient à la collectivité territoriale.

Voilà les trois choses que je souhaitais rappeler. Je termine en remerciant, bien sûr, Thomas LHERMITTE qui va rester avec nous et Eric BAZARD que nous allons libérer et nous le remercions pour la façon dont il mène les affaires à la tête de la SEM et de la SPL, et à qui nous souhaitons une excellente soirée.

Je vais passer tout de suite la parole à des représentantes d'ATMO. Arabelle PATRON-ANQUEZ, Nathalie PUJOL-SÖHNE. Juste un mot avant de vous céder la parole. Compte tenu des concentrations mesurées et modélisées d'oxyde d'azote sur Amiens Métropole, qui sont proches du niveau des recommandations de l'OMS depuis 2019, nous avons voulu confier à ATMO une étude de modélisation de la qualité de l'air comparant les effets des actions adoptées par Amiens Métropole d'ici 2025, hors ZFE, avec les effets de mise en place d'une ZFE, afin de voir ce qui est le plus efficace entre les deux méthodologies. Cela permettait en même temps d'avoir des études plus récentes sur la qualité de l'air. Sans plus tarder, je donne la parole à nos deux représentantes d'ATMO.

MME PUJOL-SÖHNE: Comme vous l'avez évoqué, nous sommes là pour vous présenter les travaux d'accompagnement qui ont été réalisés dans le cadre d'une scénarisation potentielle de zone à faibles émissions mobilité pour Amiens Métropole. Nous allons rapidement vous parler des éléments de contexte et de la méthodologie, et nous attarder plutôt sur les résultats et les conclusions. Pour mémoire, la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 impose la mise en place de zones à faibles émissions mobilité sur des agglomérations de plus de 150 000 habitants. Dans la mesure où Amiens Métropole n'enregistre pas de dépassement de valeur réglementaire en termes de qualité de l'air, le territoire est considéré comme "territoire de vigilance". La vigilance implique, au-delà du calendrier imposé au 31 décembre 2024 pour l'ensemble des collectivités, juste une restriction de circulation pour des véhicules Crit-Air Non Classés, c'est-à-dire les véhicules les plus anciens circulant sur le territoire. Il a été ajouté à cet arsenal réglementaire un décret du 23 décembre 2022 qui permet de déroger à la mise en place de cette Zone faibles émissions mobilité en justifiant d'un plan d'actions qui permettrait d'atteindre, au moins dans les mêmes délais que la mise en place d'une ZFE, des concentrations inférieures ou égales à $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle, qui constitue la recommandation de l'OMS, soit sur l'ensemble du territoire, soit pour 95% de la population de chaque commune de l'agglomération.

MME PATRON-ANQUEZ: Concernant la méthodologie, il s'agissait de comparer deux scénarii : celui avec la mise en place des actions d'Amiens Métropole et celui avec la mise en place d'une ZFE mobilité. Pour ce faire, ont d'abord été calculées les émissions du scénario tendanciel "avec mesures existantes", qui dépend du ministère de l'Ecologie et qui tient compte de la guerre en Ukraine et du Covid. Ont été ajoutés les calculs des émissions pour les deux scénarii, donc celui avec les actions d'Amiens Métropole et celui de la ZFE. La troisième étape a été le calcul des concentrations pour les deux scénarii, et enfin le calcul de l'exposition de la population.

Concernant les gains en émissions de polluants, la comparaison par rapport au tendanciel sur six polluants montre que le scénario avec les actions mises en place par Amiens a une action plus importante que le tendanciel entre 1 et 18% selon les polluants, et de 5% sur le routier.

Les résultats en concentrations par rapport à l'exposition de la population montrent que dans le scénario avec actions d'Amiens Métropole, 41% de la superficie du territoire reste exposés, et 92% de la population également. Sur le scénario mobilité, 42% de la superficie du territoire restent exposés à des concentrations supérieures à $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$ et 93% de la population.

Sur ces deux cartes, on constate que les résultats sont très semblables entre les deux scénarii. L'échelle est volontairement resserrée. En vert, ce sont les zones qui respectent les seuils OMS pour le dioxyde d'azote, et tous les $\mu\text{g}/\text{m}^3$ entre 11 et 13, montrant la faible amplitude des concentrations.

En conclusion, d'ici 2025, le scénario tendanciel avec actions est au moins aussi efficace que le scénario ZFE-m dans des délais similaires à ceux procédant de la mise en place d'une zone à faibles émissions mobilité et ce, pour l'ensemble des indicateurs considérés, c'est-à-dire émissions, concentrations et population exposée. Le scénario ZFE-m, en termes d'émissions, n'apporte rien par rapport à un scénario tendanciel sans actions. Et pour rappel, le gain observé en émissions d'oxyde d'azote du scénario avec actions par rapport au scénario ZFE-m propose un gain de 5%. Les différences de concentrations et d'expositions entre les deux scénarii sont faibles, mais le scénario intégrant les actions de la démarche Climat-Air-Energie serait légèrement plus efficace en ce qui concerne la réduction des concentrations en NO₂ avec 1% de population exposée en moins.

M. GEST : Je vous remercie. Ce qu'il faut retenir, c'est d'abord que, comme nous l'avons toujours indiqué, la situation sur l'agglomération d'Amiens est satisfaisante puisqu'elle est à 11 µg/m³, donc extrêmement proche des 10 µg/m³ demandés par l'OMS. On peut considérer, si les choses se poursuivent telles qu'elles sont en route depuis que nous avons mis en place l'opération Climat-Air-Energie, que nous atteindrons le niveau recommandé par l'OMS qui est, je vous le rappelle, très inférieur à la norme autorisée aujourd'hui. C'est-à-dire que nous sommes déjà très nettement en dessous de la norme autorisée, et nous sommes quasiment au niveau de la norme demandée par l'OMS. Deuxième élément principal de l'observation qui a été faite, c'est qu'effectivement, si nous poursuivons l'action que nous menons actuellement, nous pouvons obtenir des résultats au moins égaux, voire supérieurs, à ceux qu'une zone à faibles émissions pourrait produire. Cela justifie de bénéficier d'une exonération que nous avons demandée et qui, d'ailleurs depuis, a conduit aux nouvelles décisions que le gouvernement a été amené à prendre, comme par exemple ne pas exiger, dans des zones comme les nôtres, la mise en place d'une ZFE. Il faudra essayer de vous adresser de façon un peu plus détaillée les résultats de cette étude pour vous permettre de l'examiner. L'essentiel était de vous donner déjà des résultats sur l'étude que nous avons demandée à ATMO de façon à justifier notre positionnement, et notamment l'exonération que nous avons demandée.

Je vous remercie, Mesdames, d'être venues jusqu'à nous. Et nous allons pouvoir reprendre la séance.

(La séance a repris à 19H 26).

4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023. APPROBATION.

M. GEST : Y a-t-il des demandes de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

5 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE RENDU.

M. GEST : Conformément à la délibération m'accordant la délégation dans les formes prévues par l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 7 décembre 2023 et le 26 janvier 2024.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur ce sujet ?

DONT ACTE

6 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES.

MME FOURE : En application de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, et en amont du débat d'orientation budgétaire, je vous propose de prendre acte du rapport présenté et qui se découpe en deux parties, comme chaque année :

1°) La première concerne l'état des lieux et les actions conduites au titre des ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, avec notamment des données relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée.

2°) La seconde concerne le bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, cette fois en dehors de notre collectivité.

Pour rappel, la gestion des agents de la Ville d'Amiens et de la communauté d'agglomération Amiens Métropole étant unifiée, un rapport commun aux deux collectivités est présenté aux assemblées délibérantes respectives.

Vous avez dû recevoir un Power Point reprenant la synthèse de ce rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Je vous propose de ne pas le détailler outre mesure, mais je voudrais simplement insister sur un point qui me semble important, celui sur lequel nous avons une action possible, c'est l'égalité en ce qui concerne nos agents. Nous constatons qu'il y a une égalité assez comparable, même très comparable, entre les femmes et les hommes quelles que soient les catégories : C, B et A. Je tiens à le souligner car il est assez courant que l'on trouve une réelle égalité entre les femmes et les hommes sur les catégories C, mais que ce soit beaucoup moins vrai sur les catégories B, et encore moins vrai sur les catégories A. Et là, nous avons à peu près le même pourcentage qui tourne autour de 52 à 53% de femmes dans chacune de ces catégories. Je ne vais pas dire que nous sommes exemplaires, le terme serait trop présomptueux parce qu'il y a toujours beaucoup de choses à faire pour rendre l'égalité vraiment complète, mais je trouve que nous allons dans le bon sens, et nous nous en réjouissons. Voilà ce que je voulais dire pour ne pas alourdir trop le propos, mais je suis à votre disposition si vous avez des questions à poser.

M. GEST : Avez-vous des questions ?

MME BECKER : Bonsoir à toutes et à tous. C'est le même rapport qui nous a été présenté en Conseil municipal le 25 janvier dernier. Je vais dire à peu près la même chose qu'en Conseil municipal. Le rapport indique que 84,85% des femmes ont recours au temps partiel, et c'est rarement par choix, mais plutôt par contrainte familiale. La collectivité doit proposer des actions pour permettre aux femmes et aux hommes de s'occuper de leurs enfants. La monoparentalité et le temps partiel restent des phénomènes touchant majoritairement les femmes et donc des marqueurs d'inégalité entre les femmes et les hommes. Le temps partiel subi pour motif familial est un enjeu et Amiens doit y répondre, ou en tout cas la Métropole doit y répondre. Il convient aussi de noter qu'en application des règles statutaires, le montant des pensions de retraite est impacté par la prise de temps partiel ou de congés familiaux au cours de la carrière, ce qui, de fait, est constitutif d'une inégalité dans notre société aujourd'hui.

Nous réclamons donc pour 2025 un bilan des actions menées pour l'égalité, cela pour affirmer en 2024 la volonté de notre collectivité de progresser dans la construction d'une société d'égalité dans laquelle chacun et chacune aura sa place, sera reconnu dans ses droits, et pourra s'épanouir, quels que soient son genre, son origine, sa santé, son âge, sa classe sociale ou encore sa religion.

Nous réclamons également une approche visant à intégrer de façon transversale et structurelle la question de l'égalité femmes/hommes dans la conduite des politiques publiques. Transversale car tous les domaines de l'action publique sont concernés. La dimension de genre doit être prise en compte pas uniquement par les services dédiés, mais également par les directions et les élus en charge d'autres thématiques comme le transport, l'urbanisme, le développement économique local, par exemple ; structurelle, car il s'agit d'incorporer la perspective de l'égalité femmes/hommes tout au long du processus de définition et de mise en œuvre d'une politique publique - préparation, décision, conduite de l'action et évaluation.

Cette approche vise donc à prévenir la mise en œuvre de politiques publiques qui pourraient accentuer ou entretenir les inégalités entre les femmes et les hommes. Ainsi, comme d'autres collectivités, le rapport invite, pour avancer, à proposer un plan - je l'avais déjà proposé lors du Conseil municipal - de mise à disposition libre et gratuite de protections hygiéniques dans plusieurs équipements de la Métropole. D'initier une budgétisation sensible au genre et l'expérimenter dans plusieurs postes pilotes afin d'analyser et savoir si les financements bénéficient davantage à la pratique culturelle et sportive des garçons au détriment des filles. De veiller à ce que les agents à temps partiel, à temps non complet, bénéficient d'une évolution de carrière comparable à celle des agents à temps plein, et fassent l'objet d'une attention particulière s'agissant notamment de l'accès aux promotions et aux formations. D'informer les agents des règles et des effets en termes de carrière, des choix faits en termes de congés familiaux et de temps partiel. Et de réfléchir à proposer des temps complets en lieu et place des temps non complets et avoir un plan de recrutement des vacataires permanents.

M. GEST : Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Une réponse de Brigitte FOURÉ.

M. FOURE : Ce n'est pas vraiment une réponse, mais je tiens à dire à Mme BECKER qu'évidemment, je partage son analyse concernant le temps partiel. Il est vrai que le temps partiel concerne davantage les femmes que les hommes. Est-ce une question d'éducation ? Bien malin qui peut le dire avec précision, mais le fait est là. Vous dites que ce n'est pas un temps partiel choisi. Je pense que pour certaines c'est choisi, cela ne l'est pas nécessairement pour toutes. On pourrait débattre énormément sur le sujet. Quand vous parlez de déroulement de carrière, déjà dans la fonction publique ils sont identiques, à fonction et responsabilité identique. Le différentiel vient parfois d'une carrière qui n'est pas linéaire, et qui a pu être interrompue quand les enfants étaient petits ou qui a pu être limitée par un temps partiel pendant un certain temps. Nous cherchons à faire en sorte que tous ces aspects soient pris en considération. Encore une fois, la situation dans notre collectivité va dans le bon sens, et je n'ai pas d'élément supplémentaire à vous donner. Je pense qu'il y a un effet assez général que l'on va retrouver dans l'ensemble de notre société, avec néanmoins des différences beaucoup plus marquées en termes de rémunération dans le privé que dans le public où là encore la règle est une rémunération en fonction des responsabilités exercées. Il n'y a pas de différence autre.

Je vous signale au passage, si je regarde les chefs de pôle travaux, par exemple, qui existent dans les secteurs, nous avons cinq chefs de pôle travaux, et une majorité de femmes - sauf erreur de ma part - qui occupent ces postes, ce qui représente une évolution intéressante. J'ai pu en discuter avec elles car il me semblait important de savoir comment elles le vivaient et si elles rencontraient des problèmes particuliers. Ce n'est pas le cas et là encore, je pense que les mentalités évoluent beaucoup et ce que l'on attend d'une femme est qu'elle ait les compétences. Il est vrai que parfois on demande aux femmes de prouver leur compétence, ce qui n'est pas nécessairement demandé aux messieurs de même catégorie, on le constate dans tous les postes de responsabilité, mais c'est courant, il faut que les choses évoluent encore dans ce domaine.

DONT ACTE

7 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE D'AMIENS METROPOLE. ANNEE 2023.

MME SAVARIEGO : Bonsoir à tous. Conformément à la loi du 12 juillet 2010, et comme tous les ans, je vous propose de prendre acte du rapport en matière de développement durable d'Amiens Métropole. Je pense que vous l'avez tous eu, soit au Conseil municipal ou aujourd'hui, et vous l'avez probablement lu. Il s'agit de porter à connaissance des actions conduites par la collectivité. Et de pointer les efforts, valoriser les progrès, et éventuellement analyser les carences dans nos pratiques. Vous y lirez nos décisions et actions les plus significatives, qu'il s'agisse de projets, travaux ou gestion de patrimoine, etc.

Ce rapport s'organise autour des cinq finalités du développement durable. Premièrement, la lutte contre le changement climatique, et je tenais d'ailleurs à porter à votre connaissance que nous avons obtenu les trois étoiles au niveau de l'ADEME en ce qui concerne le label Climat-Air-Energie, et les trois étoiles en ce qui concerne l'économie circulaire. En France, seulement quatre collectivités ont ce double label. Deuxièmement, la préservation de la biodiversité des milieux et des ressources. Vous y trouverez différentes actions ou exemples. Troisièmement, l'épanouissement humain, en ce qui concerne le cadre de vie, la santé, l'éducation, l'emploi. Quatrièmement, la cohésion sociale et la solidarité, à la fois entre territoires, mais également entre générations. Enfin, le développement des modes de consommation et de production responsables. Par exemple, le PAT, l'annuaire de producteurs que nous avons distribué à de nombreuses personnes, la mise à disposition de parcelles dans les hortillonnages auprès de deux maraîchers. Vous pouvez le lire, vous aurez plus de compléments.

M. GEST : Voilà résumé un document qui a déjà été présenté il y a quinze jours devant le Conseil municipal d'Amiens, mais que vous avez, en ce qui concerne les représentants des communes, pu trouver sur votre table. Y a-t-il des questions, des remarques, des observations sur ce rapport ?

M. PRADAT : J'ai fait une intervention un peu longue en Conseil municipal, je vais essayer de la faire un peu plus courte. C'est quand même l'occasion d'exprimer un certain nombre de points sur lesquels nous avons des désaccords, ou en tout cas, le chemin est pris mais le diable est dans les détails comme on dit. C'est un exercice annuel réalisé par les services, et on peut saluer ici le travail réalisé. Pour autant, cela ne fait pas pour nous une politique à la hauteur des enjeux face à l'accélération du changement climatique et la perte de biodiversité, et pour plus de justice sociale.

Quelques éléments qui illustrent des contradictions, des tâtonnements ou un manque de cohérence. Sur les mobilités douces, après les difficultés et le fiasco du bus électrique, voici venu le temps du bus au biogaz. Ce tâtonnement retentit aujourd'hui comme un aveu des mauvais choix du passé, peut-être. La fréquentation des lignes secondaires continue à ne pas satisfaire beaucoup d'habitants qui attendent toujours votre promesse de gratuité, du mercredi notamment. Vous accélerez sur le vélo face à l'augmentation de la pratique, ce plan de rattrapage entre en action, c'est visible, il faut continuer l'effort, avec un vrai partage de la route, c'est-à-dire en réduisant la place de la voiture en ville.

Sur la politique de logement, on va se contenter de mettre un focus sur le parc social. Vous détruisez les logements les moins chers du parc social à Amiens Nord, demain à Etouvie, sans une réelle concertation malgré ce que vous dites. Pour construire quelle offre ? A quels loyers ? Le choix à Amiens nord comme à Etouvie, c'est de construire des maisons individuelles qui répondent aux aspirations des habitants, peut-être, mais qui continuent à participer à l'étalement urbain. Vous lancez des opérations en bail réel solidaire, c'est un dispositif intéressant pour permettre une autre forme d'accès sociale à la propriété hors des spéculations immobilières. Sur la rénovation du

parc privé, notamment des maisons ou des copropriétés dégradées, il est très difficile, voire il n'y a aucune chance d'atteindre vos objectifs ni ceux de l'Etat tant c'est un parcours du combattant pour les propriétaires prétendant aux travaux. Ma Prime Renov' n'a pas permis de répondre aux enjeux selon les derniers chiffres publiés un peu partout alors que la précarité énergétique a augmenté à Amiens, causée, on le sait, par l'augmentation du coût de l'énergie, mais aussi combinée à la fragilité économique de beaucoup d'Amiénois et d'Amiénoises face à l'ancienneté de leurs logements. Près d'un tiers du parc est classé comme énergivore. Même si vous atteignez vos objectifs somme toute modestes de 1 250 logements rénovés par an, à ce rythme-là, il faudra plus de cinquante ans pour sortir les logements métropolitains classés en étiquette E, F ou G. Oui G !

Sur la politique énergétique, je m'arrêterai un instant. Des actions ou des investissements sont faits pour l'autonomie énergétique à l'horizon 2050, c'est incontestable : le réseau de chaleur urbain est un bon projet qui porte ses fruits et nous nous en réjouissons. On se réjouit également de l'implantation de l'usine Tiamat à Amiens Métropole pour l'accueil d'emplois issus des réussites de la recherche amiénoise, et pour la transition écologique. Pour la solarisation des bâtiments tertiaires, nous nous satisfaisons des investissements de la SEM régionale de l'Energie. En revanche, à la ferme solaire Vauvoix vous avez décidé d'entrer au capital de la société de projet au côté de la multinationale Total. Vous nous avez répondu que vous ne choisissez pas qui répond aux appels d'offres, mais c'est vous qui en définissez les critères et les règles. Or, TotalEnergies vient ici investir dans les énergies renouvelables sans chercher à sortir, par ailleurs, des énergies fossiles. C'est un trompe-l'œil, aujourd'hui cette multinationale dépense 70% de ses investissements dans le gaz et l'énergie, notamment en ouvrant de nouvelles filières, le gaz et le pétrole. Elle continue donc d'investir dans l'extinction de l'humanité. Alors que sur la solarisation, d'autres politiques sont possibles en investissant dans une SEMOP ou une régie municipale du solaire.

Vous aviez annoncé dans la PPI des travaux de rénovation de l'usine de méthanisation. C'est bienvenu tant le potentiel énergétique des biodéchets amiénois et métropolitain est encore inexploité. Sur les déchets, rien n'est fait pour inciter à la réduction des déchets qui augmentent d'une manière générale. Pensez-vous vraiment que la réduction des horaires des déchetteries et les tarifs payants nouvellement votés vont permettre d'endiguer l'augmentation des décharges sauvages ? Nous pensons qu'il est possible d'agir avec la volonté de faire de la réduction des déchets un projet citoyen et partagé par tous, avec une communication efficace, des projets éducatifs sur le tri et la réduction, la mise en place de composteurs individuels ou collectifs partout dans la ville, et d'obtenir des résultats.

Sur la biodiversité, ou ce que l'on a plutôt entendu appeler la nature en ville, vous avancez un bilan exceptionnel en matière de plantation d'arbres. Loin de moi l'idée de contester les bienfaits de l'arbre en ville pour lutter contre l'îlot de chaleur urbain et partiellement contre la pollution de l'air. Juste un chiffre, pour neutraliser les émissions de CO₂ d'un seul habitant, il faudrait planter 260 arbres - c'est son poids en équivalent carbone -, soit à l'échelle de la Métropole pas loin de 50 millions d'arbres. On ne peut pas se satisfaire uniquement des 12 000 arbres plantés, et notamment après le déclassement d'Amiens dans le palmarès des villes vertes.

Dans ce rapport vous expliquez la politique de recensement des chemins communaux, mais pourquoi ne pas replanter des haies le long des chemins communaux ou intercommunaux, qui sont bénéfiques pour la qualité des paysages, pour la restauration des fonctions écologiques, pour la biodiversité, pour infiltrer l'eau pluviale, pour endiguer l'érosion des terres arables qui maintiennent les conditions de vie ? Des subventions de l'Etat, de la Région existent. Or, vous n'utilisez pas cette opportunité pour en faire un projet fort.

Enfin, sur la cohésion sociale, on a salué les hausses du budget du CCAS de la Ville d'Amiens, on s'en félicite, même si pour nous le compte n'y est pas encore. Sur le PAT, le Plan d'Alimentation Territoriale, on attend encore qu'il soit assorti de moyens. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Enfin, le budget vert en un mot. La santé de la Ville a permis de faire des transferts de la Métropole pour des grands investissements et non pour la bifurcation écologique. Le budget vert, désormais prévu par la réglementation, dévoile un aspect plutôt communicationnel en matière budgétaire. 60% de dépenses classées neutres, 20% défavorables et 20% favorables. En gros, nous sommes neutres. Cet outil n'est pas assorti de moyens, comme par exemple la Règle Verte qui serait une façon de scruter à la loupe toutes les décisions de manière transversale de tous les services pour pouvoir peser les choix, et notamment nos votes dans ces assemblées.

En conclusion, votre philosophie du développement durable, c'est la compensation, cette idée selon laquelle l'homme pourrait compenser les dommages qu'il cause à la nature. Vous nous faites regarder ailleurs, on regarde l'arbre mais on ne regarde pas l'étalement urbain. Oui, vous plantez des arbres en ville, mais vous artificialisez des centaines d'hectares à Renancourt. Oui, vous faites appel au privé pour financer des gros investissements énergétiques, mais peu importe si c'est Total, le groupe qui réalise 20 milliards de bénéfices en 2023 et continue d'investir dans l'extinction de l'humanité, quand beaucoup de nos concitoyens n'arrivent plus à boucler les fins de mois. Nous aurions pu parler de cohésion sociale dans les quartiers abandonnés, de sécurité sociale alimentaire, de tarification solidaire de l'eau, d'accès aux produits écoresponsables pour tous et pour toutes, de rénovation énergétique, de démocratie participative, mais ça, ce n'est pas dans le rapport car ce n'est pas votre politique.

M. GEST : M. PRADAT, vous avez fait, certes en plus court, un copié-collé de ce que vous avez dit il y a quinze jours. Alors, vous me permettrez de dire que nous n'allons pas vous répéter les mêmes arguments. Bon, voilà, vous avez eu l'occasion de faire une présentation de la manière différente de la nôtre dont vous voyez les problèmes d'environnement, mais très sincèrement, je pense que les répétitions ne font pas nécessairement avancer les sujets.

M. THEVENIAUD : Je serai très court. On parle de développement durable, et parfois on marche sur la tête dans notre pays. On voit des bus électriques, des bus au biogaz, et des salariés d'Amétis m'appellent pour m'informer qu'Amétis a acheté des voitures Dacia Spring fabriquées en Chine. Vous savez tous qu'en Chine l'électricité est produite à partir du charbon, et vous savez quel est l'impact CO₂ pour importer une voiture de Chine à Amiens. On marche sur la tête. J'espère qu'Amiens Métropole n'a pas eu l'idée d'acheter les mêmes voitures. Est-il possible d'avoir une clause avec Amétis évitant ce genre de chose totalement débile et farfelu ?

M. GEST : Vous m'informez de quelque chose que j'ignorais et je ne manquerai pas d'en référer à la direction d'Amétis. Je pense effectivement que l'on peut trouver d'autres véhicules. Pour ce qui nous concerne, nous achetons des bus au biogaz, et nous avons varié les marques, qui sont toutes européennes, ce qui ne peut que satisfaire votre demande.

Nous avons à prendre acte de ce rapport sur la situation en matière de développement durable.

DONT ACTE

M. MERCUZOT : Vous me permettrez de saluer Nicolas LAVALLÉE et de remercier avec lui l'ensemble des agents de la Direction des Affaires financières et du pilotage de la performance qui ont beaucoup travaillé, et qui continuent à beaucoup travailler dans cette période budgétaire. Voilà les points que nous allons aborder. Je ne les détaille pas, nous allons les voir au fur et à mesure. Vous me permettrez de donner quelques éléments sur la situation globale qui provient des différentes lois, et notamment de la loi de finances 2024, qui a été adoptée par le Parlement à la fin de l'année dernière. Vous voyez que cette loi de finances acte le fait qu'après avoir vu nos bases évoluer de 7,1% en 2023, nous les verrons évoluer de 3,9% en 2024. Et le DOB, tel que nous allons le finaliser en fin de présentation par des projections budgétaires, a été mis en forme avec une inflation prévue à 2,6% pour l'année 2024.

Ce qui est intéressant et important également du point de vue de l'encadrement national de nos dispositions budgétaires, c'est qu'une loi de programmation des finances publiques sur la période 2023-2027 a été adoptée et qu'elle prévoit une diminution progressive de l'évolution des dotations de l'Etat auprès des collectivités territoriales, et on peut penser que cette évolution ne suivra pas l'inflation qui est prévue. On voit qu'en 2024 il est prévu que les dotations versées par l'Etat aux collectivités augmentent de 2,1%, alors qu'en 2024 il est attendu une inflation de 2,6%, ce qui veut dire qu'en Euros constants, nous aurons une baisse des dotations, pas forcément nous, mais en tout cas au niveau national.

Il faut également souligner que cette loi de programmation des finances publiques demande aux collectivités territoriales, pour limiter l'inflation et la cantonner à des niveaux acceptables, que nos dépenses de fonctionnement augmentent de 0,5% de moins que l'inflation attendue. Et c'est pourquoi nous prévoyons, à la fois pour le budget principal et pour les budgets annexes, que nos dépenses réelles de fonctionnement, hors masse salariale, n'augmentent que de 2,1%.

Voilà donc des premiers éléments qui proviennent des dispositions législatives adoptées en fin d'année 2023 par le Parlement. Il faut souligner, mais vous le savez et nous le savons tous puisqu'à titre personnel nous y sommes confrontés, que nous sommes dans une période d'inflation qui reste importante et qui vient nous frapper, nous collectivités territoriales, au même titre, et peut-être même davantage d'ailleurs, que les ménages et qu'un certain nombre d'autres acteurs économiques. Nous avons ici l'évolution ou la conséquence de l'inflation sur la masse salariale, car vous le savez, celle-ci a augmenté, au-delà même du glissement vieillesse technique habituel, du fait de l'augmentation du point d'indice de 3,5% en 2022 et de 1,5% en 2023. De la même façon, et c'est un point qui mérite d'être souligné et sur lequel nous reviendrons, nos dépenses de construction augmentent de façon particulièrement sensible et plus sensible encore que l'inflation telle qu'elle est calculée pour les ménages. On relève, par exemple, que l'indice utilisé pour la revalorisation de nos marchés de travaux publics, a augmenté de pratiquement 10% en 2022 et de plus de 4% en 2023. Ce sont des montants d'inflation très impactants pour nos budgets et notamment pour nos budgets d'investissement.

Autre élément totalement lié à l'inflation, en tout cas à la période que nous connaissons depuis février 2022, c'est l'augmentation des taux d'intérêt. Alors que nous payons le même montant de capital - et nous verrons tout à l'heure que notre stock de dettes a plutôt été tendanciellement à la baisse -, les intérêts que nous allons payer en 2024 par rapport à 2023 sont en augmentation d'un peu plus de 2 millions d'Euros. Nous sommes là encore directement impactés. Le taux moyen aujourd'hui des intérêts que l'on peut contracter tourne autour de 4% là où nous étions habitués sur une très longue période à emprunter à un taux entre 0 et 1%. Evidemment, un point mérite d'être souligné car il peut aussi impacter nos comportements quotidiens, c'est l'inflation concernant les

prix de l'énergie qui ont une conséquence directe sur nos budgets, ce que nous montre la slide suivante qui est peut-être un peu complexe, mais particulièrement intéressante. Vous avez en coordonné le taux d'inflation et en abscisse le volume qu'il représente pour les budgets des collectivités territoriales. Les achats qui augmentent le plus en pourcentage d'inflation sont bien les achats d'énergie dont les prix ont explosé de plus de 25%, mais ils représentent relativement peu dans les budgets des collectivités territoriales. Ce qui a le plus augmenté dans ces budgets en 2022, ce sont les frais de personnel, les dépenses d'équipement, c'est-à-dire notamment les dépenses liées aux investissements, et évidemment les autres achats qui sont liés, eux, au fonctionnement. Nos budgets ont subi et continuent de subir des secousses assez fortes depuis 2022, et même si ces secousses vont légèrement s'atténuer en 2024, elles restent tout de même particulièrement sensibles.

Dans ces conditions, vous l'imaginez bien, il nous faut tout faire pour que nos budgets restent dans des conditions leur permettant de garder un équilibre soutenable à moyen et long terme. De ce point de vue, on doit constater que notre taux d'épargne brut, c'est-à-dire la différence entre nos recettes de fonctionnement et nos dépenses de fonctionnement, est très sensiblement amélioré en 2022 puisqu'il représente désormais plus de 12% de nos recettes. Et nous verrons que c'est particulièrement intéressant, notamment parce que cela nous permet de tenir un ratio tout à fait acceptable, ce fameux ratio de la capacité de désendettement qui reste inférieur à 10 années. Il faut souligner que l'année 2024 sera donc marquée par différents éléments, dont nous devons tenir compte dans nos projections budgétaires. D'une part, une revalorisation de nos bases de 3,9%. Il nous faut pour soutenir nos budgets maîtriser l'augmentation de nos dépenses de fonctionnement, quelles qu'elles soient, y compris la masse salariale, y compris les dépenses d'énergie. C'est bien pourquoi il nous faut renforcer les mesures de notre plan de sobriété énergétique. Je vous rappelle que même si nous consommons moins que les années précédentes, nous payons davantage parce que l'énergie augmente plus que nous ne sommes capables de faire des économies de consommation. Il nous faut également, c'est un objectif que nous nous sommes fixé en début de mandat et il me semble souhaitable de ne pas y déroger, maintenir notre stock de dettes, c'est-à-dire ne pas l'augmenter, ne pas se donner cette facilité que l'on paierait très cher très rapidement. Et nous verrons que cela va nous amener à être particulièrement vigilants sur le déroulement, j'allais dire la mise en forme année par année, de notre programmation pluriannuelle des investissements.

De la même façon, concernant les recettes, donc une revalorisation de 3,9%, il faut souligner que ce n'est pas la seule augmentation que nous verrons, ce qui est une bonne nouvelle pour ne pas dire une bonne surprise. En effet, désormais avec notamment la suppression de la taxe d'habitation, mais aussi de la part de CVAE que nous payaient les entreprises, nous recevons une fraction de la TVA perçue par l'Etat. Le volume de cette fraction va augmenter de 3,7% en 2024 par rapport à 2023. Voilà encore une recette qui évolue de manière favorable pour nous puisque je vous rappelle que l'inflation attendue est de 2,6%, soit un écart de 1,1% en notre faveur.

Concernant l'évolution des dépenses de fonctionnement, nous devons continuer à maîtriser la masse salariale. Je rappelle que les dépenses de personnel liées à la Ville d'Amiens nous sont remboursées à l'Euro près par la Ville d'Amiens, mais globalement ces dépenses de personnel représentent plus de 60% de nos dépenses, et on ne peut donc pas s'intéresser au budget en se désintéressant de cette partie la plus importante. Il nous faut, là encore, être particulièrement vigilants sur les dépenses d'énergie. Et il faut souligner que nous devons, bien entendu, prendre en charge les dépenses d'intérêts qui vont augmenter. Le chiffre que j'ai donné tout à l'heure concerne la totalité des budgets, à la fois le budget principal et les budgets annexes. Pour construire le budget, il nous faudra prendre en compte la subvention d'équilibre au budget annexe Transport envisagée pour 500 000 €, subvention nécessaire parce qu'elle permet à ce budget de passer sans grande difficulté le cap d'un achat conséquent de bus au biogaz, dont nous avons déjà parlé et

dont nous reparlerons, j'en suis certain, durant ce Conseil. Et puis, évidemment, nous sommes liés par la mise en œuvre de la PPI que nous avons votée jusqu'en 2026. Il faut noter qu'à ce stade, alors que nous avons eu en 2023 une dépense conforme au rythme de mise en œuvre d'une PPI dans le cadre d'un mandat municipal, nous allons encore monter en puissance du point de vue de ces investissements. C'est en tout cas ce qui est attendu pour un certain nombre d'opérations, et nous allons arriver à un montant relativement conséquent, en tout cas si l'on suit la totalité de ce qui est demandé, à hauteur de 65 millions d'Euros.

Pour ce qui concerne l'endettement, 2023 nous aura permis de ne pas nous endetter davantage, voire même, tendanciellement, de commencer à nous désendetter un peu. Notre stock total de dettes s'établit à 320 millions d'Euros, 200 millions d'Euros pour le budget principal. Et finalement, au global, nous nous sommes désendettés de 10 millions d'Euros. C'est un premier pas, l'important étant que nous ne nous sommes pas endettés davantage. C'est d'autant plus important que l'endettement auquel nous procéderions aujourd'hui nous coûterait particulièrement cher. Toujours à propos de cet endettement, il faut souligner que même si les taux d'intérêt ont remonté, il y a toujours beaucoup de liquidités sur le marché et nous n'avons donc aucune difficulté de financement. Nous avons procédé à des emprunts sans aucune difficulté, l'ensemble des organismes que nous avons consultés nous ont présenté une offre. Il faut souligner là encore que l'annuité de la dette 2024 sera en augmentation, alors pourtant que notre stock de dettes est, lui, en diminution.

Je sais que pour M. PRADAT, notamment, c'est un élément de communication, je n'essaie même plus de vous convaincre, mais je peux vous dire que vos collègues, qui étaient présents à la Commission des finances mercredi dernier, ont pu avoir les éléments qui leur permettraient peut-être de dire qu'en toute bonne foi il ne s'agit pas d'un élément de communication, mais d'une vraie volonté, en avance par rapport à ce que nous demande la loi, d'avoir une évaluation climatique de notre budget. Cela ne résout pas tout, mais c'est une première approche et nous en sommes encore au stade, effectivement, d'un commencement d'une procédure qu'il faut améliorer. Cela a fait l'objet de discussions et de précisions au cours de la dernière Commission des finances.

Le budget vert, c'est-à-dire l'approche des conséquences climatiques de nos dépenses, se fait au regard de nos dépenses d'investissement tant du budget principal que des budgets annexes, en tout cas de ceux qui ont un impact sur le climat. Un premier exercice nous conduit à considérer que 14% de nos dépenses sont défavorables, 16% de nos dépenses sont très favorables, 4% plutôt favorables, mais nous avons trop de dépenses aujourd'hui indéfinies, tout simplement parce qu'il nous manque les éléments pour être absolument certains que ces dépenses vont être favorables, le cas échéant, au climat. Une dépense indéfinie est liée, par exemple, à un versement que nous faisons. Nous recevons tout à l'heure la SEM Aménagement à qui nous versons des montants conséquents en participation à des ZAC - je pense notamment à la ZAC Gare La Vallée - et il nous est évidemment impossible de savoir si ces 6 millions d'Euros vont être utilisés à des dépenses favorables ou défavorables. Voilà donc ce qui explique le montant important de ces dépenses indéfinies. Cela fait partie des points qui doivent être améliorés de la méthode que nous mettons en œuvre, en nous appuyant non pas sur une méthode maison, car cela ne voudrait rien dire, mais sur une méthode mise en place par l'Institut de l'Economie pour le Climat, qui a été travaillée conjointement dans le cadre, notamment, de France Urbaine.

Voilà quels sont les éléments que je vous propose de prendre en compte et qui ont été pris en compte pour arriver aux trajectoires pluriannuelles entre lesquelles il va nous falloir arbitrer. Ces projections pluriannuelles ont été faites en tenant compte, en fonctionnement par exemple, d'une augmentation de la masse salariale de 2% par an, mais en intégrant également la prise en charge de la nouvelle prime qui sera versée aux agents à partir de cette année 2024. Et cette valorisation est prévue d'augmenter de 3% par an. Nous sommes donc bien sur du fonctionnement. On prend

en compte, évidemment, l'augmentation des dépenses de fluides qui nous semble à ce jour inévitable, même si nous sommes très attentifs à nos consommations. Quand on prend tous ces éléments et que l'on y ajoute, en investissement, la déclinaison de la PPI telle qu'elle est votée aujourd'hui pour se terminer à la fin de l'année 2026, pour comprendre la situation dans laquelle nous met cette hypothèse, je vous invite à vous référer à la toute dernière ligne qui est celle de l'autofinancement. Celui-ci est constamment inférieur à 50% et même constamment très inférieur, puisque nous sommes globalement dans une moyenne de 30%, un peu plus de temps en temps, un peu moins d'autres années. Si nous n'autofinancions que 30% et quelque de nos investissements, cela veut dire que 70% devront être financés par l'emprunt. Et ce n'est vraiment pas la bonne période pour emprunter.

Regardez ce qui se passerait si nous nous fixions sur ce premier scénario. Regardez le capital restant dû en millions d'Euros au 31.12 de chaque année. Notre endettement augmenterait jusqu'à atteindre 230 millions d'Euros. On parle ici du budget principal. Ce qui veut dire que notre endettement augmenterait de 15% par rapport à aujourd'hui. Ce scénario ne me paraît pas raisonnable, il faut que nous maintenions, me semble-t-il, notre stock de dettes au même niveau qu'aujourd'hui, que nous gardions notre objectif initial, car si nous devions nous endetter davantage, d'année en année nos annuités de remboursement de dette ne manqueraient pas évidemment de s'accroître, et l'équilibre de nos budgets serait de plus en plus difficile. C'est pourquoi il est important de prévoir une deuxième simulation, qui reprend exactement les mêmes montants, qui prend un peu plus de temps pour réaliser les programmes prévus dans la PPI, puisque cet étalement aboutit à ce que la PPI, qui a été votée jusqu'en 2026, prenne son temps pour se développer et aller à son terme en 2027. Si nous mettons en place ce scénario, nous arrivons à maintenir notre taux de financement dans une zone beaucoup plus confortable qui nous permet de garder l'objectif fixé dès le début de ce mandat, c'est-à-dire ne pas augmenter notre stock de dettes, et même commencer à le faire baisser. Ce deuxième scénario, vous l'avez compris, est celui qui me semble le plus raisonnable pour la durabilité de nos budgets.

Il reste que le budget de la Métropole est un budget principal, mais aussi pas mal de budgets annexes. Je ne vais pas tous les présenter, mais on ne peut manquer de présenter les plus importants en volume. D'abord, le budget annexe de l'eau. Rien de très particulier, si ce n'est que je vous invite à regarder la ligne relative à la charge nette des opérations. L'augmentation du prix de l'eau que nous avons décidée nous permet, sans faire prendre aucun risque à ce budget, de maintenir à un très haut niveau les investissements, la charge nette des opérations, soit 10 millions d'Euros par an, ce qui va nous permettre de garantir une bonne tenue de nos réseaux et d'éviter les pertes qui nous sont parfois reprochées et qui, de toute façon, sont une aberration écologique et environnementale.

Du point de vue de l'assainissement, rien de très particulier à dire. Là encore, nous prévoyons une charge nette d'opérations à des niveaux importants puisque, globalement, nous sommes toujours supérieurs à 5 millions d'Euros. Il y a des stations d'épuration à entretenir, quelques-unes qui peuvent être à créer. Nous serons capables de le faire.

Autre budget annexe qui nous intéresse beaucoup, celui du Transport. J'invite M. PRADAT à constater que nos recettes ne s'effondreront pas et que, contrairement à quelques éléments que j'ai cru entendre dans vos propos, le réseau est finalement attractif puisque les recettes voyageurs atteignent un niveau jamais atteint jusqu'alors, hormis en 2018, mais nous restons particulièrement prudents. Le budget annexe Transport conserve donc un équilibre tout à fait satisfaisant.

Le budget déchets ménagers, qui appelle de notre part une vigilance accrue, finit par trouver son équilibre à condition que nous mettions en œuvre les décisions qui ont été prises, mais je ne doute

pas que les services, et nous-mêmes, élus, nous aurons à cœur de faire en sorte que ces décisions rentrent en application.

Voilà, mes chers collègues, pour la présentation d'un Débat d'Orientation Budgétaire qui ne comporte pas que de bonnes nouvelles, mais qui en comporte malgré tout quelques-unes. Je sais que cet exercice vous paraît un peu fastidieux, mais il est imposé par la loi et, au-delà même de l'obligation légale, il est intéressant pour notre collectivité et pour sa projection dans l'avenir.

M. GEST : Merci à Benoît MERCUZOT. J'ouvre le débat sur ce DOB.

MME DESBUREAUX : Pourrait mieux faire. Voilà l'appréciation qui nous vient à l'esprit lorsque l'on lit votre document. Pourrait mieux faire si l'Etat ne diminuait pas plus chaque année la DGF. Nous aurions pu faire de belles choses avec les 123 millions perdus en dix ans à cause des baisses continues. Pourrait mieux faire si la hausse des prix de l'énergie ne représentait pas plus d'un demi-million d'Euros en 2023. Pourrait mieux faire si vous n'aviez pas misé sur l'incertitude, mais si vous aviez gardé une poire pour la soif après votre premier mandat aux dépenses stratosphériques. Le contexte n'a, certes, pas aidé. L'inflation coûte cher mais vous avez dépensé sans compter, sans anticiper les crises toujours possibles, et aujourd'hui, malheureusement, on y est. La crise Covid passée et l'inflation grimant toujours un peu plus, l'heure est au constat. Il faut revoir à la baisse les investissements car, même en ayant alourdi les impôts des habitants et habitantes - je pense à la TEOM - la pente est rude à remonter et votre mandat reste plombé par la dette. Pas moyen d'accélérer la transition écologique comme à la Ville puisque, finalement, c'est la simulation 2 qui va être retenue, solution la plus prudente dans votre situation et solution que nous vous aurions suggéré de choisir en tout état de cause.

Il ne s'agirait pas de laisser en 2026 une terre brûlée. Votre marge de manœuvre jusqu'à la fin du mandat reste donc très limitée, et vous êtes aujourd'hui forcé de lisser vos dépenses sur la prochaine PPI. Mais qui paiera les pots cassés ? Qui subit aujourd'hui les tarifs à la hausse, les postes vacants non pourvus, les primes d'inflation non versées, les chaussées mal entretenues, etc. ? Ce sont les Amiénois et les Amiénoises, les métropolitains et métropolitaines, et les personnels qui ne se sentent pas soutenus. Nous vous invitons à tenir compte de ces remarques en infléchissant le budget que vous présenterez le mois prochain.

Une petite remarque concernant les budgets annexes, en particulier sur l'eau. Vous l'avez dit, on constate en lisant vos tableaux que l'excédent dégagé par la hausse des tarifs est supérieur à ce que vous pouvez matériellement réaliser et dépenser et n'est pas totalement réinvesti par la suite. Il y a une limite à la capacité des services de suivre les travaux, ce qui renvoie aussi à l'insuffisance de moyens humains. Peut-être pourriez-vous envisager de faire une pause dans votre projet d'augmentation des tarifs en attendant que l'excédent soit absorbé par les dépenses prévues et qui sont nécessaires sur les réseaux, nous ne le contestons pas. Cela afin de permettre à au moins une dépense du portefeuille des usagers et usagères de ne pas augmenter.

M. DECAVE : Je vais essayer de faire court, même si les intentions ne suffisent pas toujours. On pourrait effectivement débattre longuement de vos choix. Je vous rejoins un peu, M. MERCUZOT, on ne se convaincra pas dans ce type de débat. Sur le niveau, l'intérêt et le degré de priorité de l'investissement dans les choix que vous avez faits, des manques en termes de fonctionnement qui vont toujours apparaître et qui vont se traduire aussi par des augmentations de tarifs. Nous ne sommes toujours pas convaincus sur ces questions. Nous ne serons pas convaincus non plus sur votre choix de ne pas verser la prime de pouvoir d'achat aux personnels qui l'ont revendiquée. Nous avons une divergence sur la présentation puisque des éléments qui nous sont présentés comme macro-économiques sont presque naturels tels qu'ils nous sont présentés, alors que ce sont plutôt des éléments "Macron-économiques", c'est aussi la conséquence des politiques

menées, de la baisse des dotations. Sur ces éléments nous ne tomberons pas d'accord, nous aurons un débat sur ce qu'est le courage en politique, puis des noms d'oiseaux tels que « décroissants Amish » ou autres qualificatifs dans votre bouche, M. le Président, puis des filiations avec la municipalité de gauche antérieure. On pourrait s'économiser tout cela, je vous le propose.

En revanche, nous sommes sur un Débat d'Orientation Budgétaire et nous sommes là dans une glissade de la PPI qui ressemble un peu à une sortie de route en termes d'orientation puisque l'on a ces deux années qui vont venir. Je suis assez étonné de la teneur du débat. Vous faisiez référence à la Commission des finances. Pour vous répondre, M. MERCUZOT, sur le budget vert, on peut tout à fait admettre que ce n'est pas que de la communication, mais il y en a, parce qu'il n'y a pas de règle verte derrière, et le budget vert tel qu'il est posé est un thermomètre. Quand le thermomètre dit qu'on a de la fièvre, il faut prendre des décisions qui ne sont pas contenues dans la méthode du budget vert telle qu'elle est posée. Donc il reste un certain nombre de choses à déterminer.

Je reviens sur cette question de la PPI avec des choses qui vont sortir de la durée du mandat et qui, tel que je l'ai compris, vont essentiellement reposer sur des investissements dédiés aux communes. On est dans quelque chose qui, dans le ressenti que j'ai pu avoir à la suite de la Commission des finances, pose la question de la réalité du débat sur ces orientations budgétaires. Nous avons cet échange entre nous tous les ans. Il y a ce que nous allons voter le mois prochain, qui sera, je l'espère, différent, mais j'en doute; Toujours est-il que je n'entends pas du tout ici des éléments que j'ai entendus en Commission des finances sur la façon dont les choix sont faits, dont la concertation est posée, à l'échelle de l'ensemble des communes de la Métropole, et j'en viens à me demander ce qui peut être dit dans cette assemblée et ce qui n'y trouve pas sa place. Cela me questionne un peu en termes de débat. J'aimerais que nous puissions statuer vraiment dans ce vote sur la question de savoir si ces orientations ont été discutées en amont avec l'ensemble des personnes ici présentes, si nous sommes dans un contexte de débat d'orientation. J'en doute un peu. Je m'en excuse par avance auprès du service des Assemblées, mais sur ce sujet, je vais demander un vote à bulletin secret.

M. DESCHAMPS : Cela va peut-être faire plaisir à Benoît MERCUZOT que je prenne la parole car la dernière fois il s'étonnait que je ne la prenne pas en Débat d'Orientation Budgétaire à la Ville. Je lui ai répondu que, finalement, cela fait des centaines d'années que les élus de la majorité et de l'opposition ne sont pas d'accord sur les orientations budgétaires à donner à des collectivités et que, bien souvent, quand les oppositions prenaient la parole et donnaient la façon dont elles gèreraient le budget, c'était l'occasion de se prendre en retour des invectives en nous disant que nous n'y comprenons rien, qu'il ne faudrait surtout pas que nous soyons aux affaires, et que c'est très bien comme ça. Je vais me passer de faire des commentaires sur ce Débat d'Orientation Budgétaire, mais je vais quand même vous poser une question qui relève de l'arithmétique et de la masse salariale. Dans les simulations, le coût du personnel refacturé aux budgets annexes va augmenter de 2,7% par an, alors que le personnel non refacturé, donc du budget principal, va augmenter de 1,3% par an. C'est ce que l'on voit dans les simulations que vous nous avez présentées. La différence à l'arrivée correspond à la perte de 75 emplois. Ma question est de savoir où et quand.

MME RAMBOUR : Je veux juste intervenir par rapport à ce que M. DÉCAVÉ a dit au sujet de la Commission des finances de la semaine dernière. Effectivement, beaucoup de maires se sont exprimés, et je voulais lui dire que nous avons été entendus puisque nous avons des réunions de proximité prévues pour discuter de cette PPI et le point unique de la prochaine Conférence des Maires sera justement cette PPI.

M. GEST : Je vous remercie de le préciser. Y a-t-il d'autres interventions ? Nous sommes aujourd'hui dans le loufoque.

M. MERCUZOT : Tout d'abord, vous me permettez de remercier Isabelle RAMBOUR qui a répondu au fait que, oui, il y a des commissions, elles servent à quelque chose, vous voyez bien que dans cette assemblée nous sommes pratiquement une centaine, que c'est compliqué de faire en sorte que chacun puisse prendre la parole et puisse prendre le temps de s'exprimer. La dernière Commission des finances s'est terminée à 23 heures, donc je pense que nous avons vraiment pris le temps de dialoguer, de se dire des choses, et nous en avons tiré les conséquences, notamment un certain nombre de points qui avaient été évoqués. Nous allons prendre le temps, et donc la Commission des finances ainsi que les travaux préparatoires à cette assemblée ont été particulièrement utiles.

Dans ce que j'ai entendu, seul le propos d'Isabelle RAMBOUR me paraît compréhensible de mon point de vue, car je dois vous dire, M. DESCHAMPS, que je n'ai rien compris à votre question, mais je vous promets de prendre le temps de la réécouter, de la relire, et de vous apporter une réponse écrite. Je suis étonné, mais peut-être ai-je mal entendu, les remboursements ne viennent pas essentiellement des budgets annexes, ils viennent essentiellement de la Ville d'Amiens, du CCAS, etc. Mais je prendrai le temps de regarder votre question de très près, je vous le promets, et vous aurez une réponse écrite que vous pourrez diffuser de la manière dont vous le souhaitez.

J'ai bien entendu la question relative aux dépenses stratosphériques. Voilà un qualificatif que nous n'avions pas encore entendu concernant nos dépenses d'investissement du précédent mandat. Du point de vue de ce côté-là de l'opposition, il y a une constante entre ce mandat-là et le précédent, même si les personnes ne sont pas les mêmes, qui est que de votre point de vue il y a toujours trop d'investissements. C'est-à-dire que vous nous avez reproché lors du précédent mandat, et puis là, de vouloir trop investir. Il faut vous reconnaître la cohérence puisqu'entre 2008 et 2014, ceux qui représentaient le camp dans lequel vous êtes aujourd'hui n'ont quasiment rien fait en investissement. Il y a donc de la cohérence, on ne peut pas vous le reprocher. Ce qui est un peu moins cohérent, et je vous demande d'y penser pour vos prochaines prises de parole, c'est que lors du précédent mandat on nous traitait de vieux réacs, de vieux machins qui ne comprenaient absolument rien parce que nous prévoyions des crédits pour la voirie. Et on nous disait : "le goudron, il y en a marre " et aujourd'hui vous nous dites : "le goudron, il faut en faire davantage". J'ai un peu de mal, et j'ai d'autant plus de mal que si l'on fait autant de goudron que vous nous dites, dans notre fameux budget vert qui n'est que de la com', les dépenses de goudron sont évidemment défavorables. Vous voyez bien la contradiction dans laquelle vous vous mettez vous-même en nous demandant de faire du goudron. Nous pouvons admettre qu'à certains endroits il faudra en faire, et d'ailleurs nous allons en faire. Et nous allons augmenter la part de nos dépenses défavorables, et alors vous-même vous nous direz : mais regardez, vous avez un baromètre et en fait, vous n'en tenez pas compte puisque vous faites de plus en plus de dépenses défavorables. Bref, votre place est aisée, vous avez raison d'en profiter, c'est facile, mais il y a un moment où il faut quand même tenter d'être cohérent de bout en bout. Être cohérent, et puis pardonnez-moi de vous le dire ainsi, c'est aussi ne pas raconter tout et n'importe quoi.

Tout d'abord, concernant l'eau, nous n'allons pas à nouveau augmenter l'eau Les tarifs ont été déterminés. J'ai vu Eric MAQUET réagir, et il a eu raison de réagir, quand vous avez dit : finalement vous êtes incapables de faire vos 10 millions d'Euros. Eh bien si, et quand nous aurons le compte administratif de 2023, je ne peux pas vous jurer que nous serons très exactement à 10 millions d'Euros, mais nous n'en serons pas loin. Ce qui prouve que non seulement nous sommes capables de faire les dépenses mais qu'en plus nos réseaux en ont besoin, et vous le savez bien. Il n'y aura donc pas de nouvelles augmentations à venir. Et puis, si nous avons augmenté le prix de l'eau, c'est parce que nous en avons besoin et que nous sommes capables de

faire les investissements nécessaires. Premier point. Deuxième point, vous ne pouvez pas dire, et je pense que c'est Mme DESBUREAUX qui l'a dit, que nous avons alourdi les impôts. Ce n'est pas vrai pour 80% des habitants de la Métropole. 80% des habitants de la Métropole n'ont pas vu leurs impôts augmenter. Après, c'est le choix des communes de savoir si elles ont ou non pris à leur compte l'augmentation de l'impôt métropolitain que nous avons décidée en 2022. Mais pour 80% des habitants, la commune dans laquelle ils habitent a fait le choix de prendre à son compte cette augmentation. Donc ne dites pas que les impôts ont été alourdis, ils ont été alourdis pour les habitants des communes qui ont fait le choix de ne pas la prendre à leur charge. Il n'y a aucun jugement de ma part à ce sujet, mais il faut être exact dans les propos que l'on tient.

Que puis-je dire d'autre encore ? Vous nous dites, mais je ne sais pas d'où vous tenez votre information, en tout cas vous êtes mieux informé que moi, que tous nos tarifs vont augmenter. Je ne sais pas, avez-vous entendu des choses ? Où avez-vous entendu cela ? C'est radio couloir ? Je ne sais pas. Nous avons une politique assez cohérente en matière d'augmentation des tarifs, nous faisons en sorte que nos tarifs augmentent globalement de la même façon que l'inflation, sauf pour certains tarifs que l'on considère comme étant sociaux mais cela concerne peut-être davantage la Ville que la Métropole. Les éléments que j'ai montrés prouvent que nous sommes, nous collectivités, particulièrement impactées par l'inflation. Alors, on peut faire semblant de ne pas voir, mais si on ferme les yeux, on va très vite se payer le mur.

Je terminerai simplement en disant à M. DÉCAVÉ que j'aurais bien aimé trouver une réplique à son "Macron-économique" en parlant du "Hollande-économique", mais je n'ai pas trouvé l'équivalent. Je rappelle quand même, il faut le dire car c'est facile d'avoir la mémoire courte, que s'il nous fallait tenir le budget de l'Etat, quels choix ferions-nous ? Peut-être pas des choix tellement différents. Durant le quinquennat de François HOLLANDE, nos dotations, les dotations des collectivités territoriales ont été singulièrement attaquées, elles ont singulièrement fondu. Alors évidemment, l'exercice est plus compliqué, avec MACRON il est plus facile qu'avec HOLLANDE de trouver un jeu de mots en quelques secondes, surtout que vous, vous l'aviez préparé. C'est bien joué, je ne m'étais pas préparé à cela, là-dessus vous marquez le point.

M. GEST : M. DÉCAVÉ, vous avez pu intervenir donc je pense que les choses ont été dites.

M. DECAVE : Vu la réponse de Mme la Maire et de l'esprit de concorde, du coup, qui en découle, je réserve ma copie pour le vote à bulletin secret au prochain Conseil sur la question du budget.

M. GEST : Lorsque l'on doit voter sur le fait de savoir si on a eu un débat ou pas, je vous avoue que faire un vote à bulletin secret sur un tel sujet me paraît quand même assez aventureux. Pour que cette demande soit acceptée, je vous rappelle qu'il est nécessaire qu'un tiers des élus présents le demandent, c'est-à-dire 25. Si nous devons faire le calcul, je ne suis pas convaincu que vous l'emporteriez. Mais je vous le dis pour le prochain coup.

Trois petites choses très brèves. C'est quand même gonflé de prétendre que les habitants de l'agglomération ont vu leurs impôts augmenter alors que, comme Benoît vient de le rappeler, nous avons mis en place un système permettant qu'ils n'augmentent pas, et c'est faire fi de la suppression de la taxe d'habitation. Morceau avalé n'a plus de goût. Morceau d'ailleurs qui n'avait été demandé par personne, mais une fois qu'il est mis en place, vous voyez le résultat. Vous arrivez au bout de trois ans à dire qu'il y a une augmentation d'impôt, que c'est horrible. Faites le calcul comme moi je l'ai fait pour mes propres impôts locaux. Je paie moins qu'avant puisque je ne paie plus la taxe d'habitation. Ce que je regrette, c'est qu'il est très malsain d'en être arrivé au point où seuls les propriétaires ont un lien avec la fiscalité locale, je trouve cela extrêmement malsain. Factuellement, nous payons moins d'impôts aujourd'hui que nous en payions il y a trois ans ou même plus pour ceux qui ne bénéficiaient pas du maximum de ce que l'on peut payer en taxes.

Donc faites attention à ce que vous dites parce que les boomerangs, même avec de bons jeux de mots, ne suffisent pas pour l'expliquer.

Deuxième remarque, une sortie de route pour la PPI. Mais, M. DÉCAVÉ, parler d'une sortie de route pour la PPI veut dire que nous ne vivons pas dans le même monde. Tout à l'heure, vous nous reprochiez de ne pas avoir fait plus de dépenses de personnel, c'est que vous estimez qu'il y a une inflation assez forte et celle-là en dépit même du bouclier que l'Etat a mis en place, que l'on peut critiquer mais il a bien pris des mesures d'atténuation de l'inflation. Il ne vous a pas échappé qu'il n'y a pas eu de bouclier pour les collectivités territoriales. Comment pouvez-vous imaginer dans votre monde que c'est comme s'il ne s'était rien passé, alors que tous nos investissements ont augmenté. Comment voulez-vous qu'il n'y ait pas de répercussions sur la tenue de la PPI ? C'est du simple bon sens, pardonnez-moi de vous le dire. Donc deuxième remarque identique à la première : faites attention à ce que vous dites. Le fait d'être dans l'opposition ne donne pas un blanc-seing pour dire n'importe quoi. Cela fait deux fois que vous êtes pris en flagrant délit.

Troisième remarque qui concerne Mme DESBUREAUX, mais plus sur une tonalité amicale. Je vais vous faire une confidence. Quand j'étais élève, il arrivait que soit noté sur mon bulletin "peut mieux faire". Mais quand j'avais cette observation sur mon bulletin, mes censeurs ne critiquaient pas toutes les matières, comme vous l'avez fait tout à l'heure, il faut être cohérent. Si on peut mieux faire, c'est que sur une ou deux lignes, peut-être que l'on pourrait mieux faire, et je veux bien l'entendre d'ailleurs. J'attends que vous fassiez des propositions. Mais attention aussi. Peut mieux faire est totalement en décalage avec ce que vous avez dit ensuite, parce qu'en vous écoutant, il n'y avait rien de bon dans la copie. Vous n'êtes pas enseignante, heureusement, parce que les pauvres élèves...

Je vous propose de passer au vote pour dire s'il y a eu débat ou s'il n'y a pas eu de débat.

ADOPTE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, M. BARA, M. VOULMINOT (pouvoir à M. BARA), M. DÉCAVÉ ont voté contre.

M. GEST : Tout le monde reconnaît qu'il y a eu un débat sauf le groupe Amiens C'est l'tien.

9 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES. REMPLACEMENT DE MEMBRES.

M. GEST : Mme Claudine GALLIOT et M. Guy PENAUD, désignés en qualité de membres suppléants à la Commission d'appel d'offres, ont souhaité démissionner. Je vous propose de les remplacer par Mme Nathalie VAGNIEZ et M. Eric BUSON.

Y a-t-il des observations ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

10 - CEREMONIE DES VŒUX 2014 DU MAIRE D'AMIENS ET DU PRESIDENT D'AMIENS METROPOLE. PARTENARIAT AVEC LES ECOLES HOTELIERES DU LYCEE DE LA HOTOIE ET DU LYCEE SAINT-MARTIN. CONVENTIONS.

M. GEST : Pour la cérémonie des vœux 2024 qui s'est déroulée au Coliseum le 11 janvier dernier, Amiens Métropole a fait appel, comme l'année précédente, aux sections hôtelières du lycée de la Hotoie et du lycée Saint-Martin afin d'assurer un appui logistique auprès du personnel de la

collectivité pour la mise en place et le service du cocktail dinatoire. Par cette action la collectivité contribue à la formation professionnelle des élèves.

Je vous propose donc d'approuver les conventions à intervenir avec chacun des établissements et de m'autoriser à les signer. Ces conventions précisent notamment les modalités de mise en œuvre des prestations ainsi que le coût global estimé à 5 922 € et réparti comme suit :

- 3 572 € pour la section hôtelière du lycée de la Hotoie.
- 2 350 € à l'association Hôtellerie-Services du lycée Saint-Martin.

J'en profite pour les féliciter à nouveau de la qualité de leur prestation. Des observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

11- SIGNATURE DE LA DECLARATION D'INTENTION AVEC LA VILLE DE NADOR.

M. GEST : Dans le but de renforcer les coopérations entre Amiens Métropole et le Maroc et de réaffirmer l'engagement auprès de la ville de Nador, je vous propose d'approuver la signature d'une déclaration d'intention décrivant les objectifs et actions à réaliser par les deux collectivités. L'objectif étant de favoriser les échanges en termes de voirie publique, assainissement, développement des zones industrielles, logistique et réseaux des transports, mais également en matière d'éducation, de scolarisation, de développement économique, d'enseignement supérieur et de rencontres culturelles et sportives.

Voilà pour la signature de la déclaration d'intention avec la ville de Nador que je ratifierai, si vous en êtes d'accord, à la fin du mois. Y a-t-il des observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

12 - ASSOCIATION LES DEUX RIVES. SUBVENTION. ANNEE 2024.

M. GEST : Dans le cadre du soutien aux associations de l'agglomération menant des actions à l'international, accompagnées par la mission internationale, je vous propose d'attribuer à l'association franco-marocaine « Les deux rives » une subvention de 14 000 €, comme les années précédentes.

Cette subvention serait octroyée dans le cadre de la poursuite du partenariat engagé depuis 2009 entre Amiens Métropole et la Province de Nador, notamment pour la mise en œuvre du projet franco-marocain intitulé "Mobilisation des Territoires Français et Marocains pour un Développement Durable".

Je rappelle également que ce projet est coordonné par Lianes Coopération, le réseau régional multi-acteurs de la coopération internationale qui est soutenu par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. L'association Les Deux Rives est, quant à elle, responsable de la mise en œuvre des projets, en collaboration avec les acteurs locaux, élus et associations.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GEST : Les deux dossiers que nous allons aborder maintenant concernent le projet d'aménagement d'une voie verte reliant la zone d'activité de la Blanche Tache à l'entrée de la commune de Camon. Cette dernière a sollicité Amiens Métropole pour l'acquisition d'une partie des deux parcelles situées le long de la RD1 et de la rue Roger Salengro (cadastrées section P n° 654

et n° 655). Ces parcelles représentent une superficie totale d'environ 1 656 m². Je vous propose de traiter ces deux points conjointement.

13- CAMON. VOIE VERTE. BAIL RURAL A LONG TERME AU PROFIT DE MR JEAN-PIERRE DELTOUR. AVENANT.

M. GEST : Il s'avère que la parcelle cadastrée section P n° 654, impactée par le projet de voie verte, est mise à disposition de l'exploitant agricole, M. Jean-Pierre DELTOUR, depuis le 1^{er} octobre 2016, par bail rural à long terme, pour une surface de 3 845 m².

L'emprise en question n'est pas impactée dans sa totalité par les futurs travaux. Le locataire est d'ailleurs favorable à la poursuite de son activité sur la partie non concernée par le projet.

Je vous propose donc d'approuver l'avenant au bail rural signé en 2016 afin de notifier la nouvelle surface d'exploitation au profit du locataire, passant ainsi à une surface cultivable de 2627 m².

Je vous propose également de lui verser une indemnité d'éviction d'un montant de 1 775 €. A noter que cette indemnité sera versée en premier lieu à l'agriculteur par Amiens Métropole, mais que la collectivité se verra remboursée ensuite par la commune de Camon lors du transfert de propriété.

14- CAMON. CESSION AU PROFIT DE LA COMMUNE DE CAMON D'UNE PARTIE DES PARCELLES P N° 654 ET N° 655

M. RENAUX : Je vous propose d'approuver la cession des deux parcelles moyennant le prix de 10.275 €, correspondant à la valeur vénale du bien et conforme à l'estimation domaniale, augmentée du coût de l'indemnisation de M. DELTOUR.

Je vous propose également d'autoriser la jouissance anticipée desdits biens pour permettre le lancement des travaux dans les meilleurs délais, étant entendu qu'Amiens Métropole en sera le maître d'œuvre.

Je mets aux voix ces deux dossiers.

Pour le point 13 relatif à l'indemnisation de l'exploitation agricole.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour le point 14 portant sur la cession.

ADOpte A L'UNANIMITE

15 - ECHANGEUR ROCADE NORD ENTRE LES RN25 ET RN1. REMISE A LA COLLECTIVITE DE LA VOIE VERTE ET D'UNE PARTIE DE LA VOIRIE

M. DESSEAUX : Le contrat de plan État-Région 2015/2020 Picardie prévoyait l'amélioration des conditions de sécurité routière sur la RN25 entre Amiens et Arras, via Doullens. Une des opérations consistait plus particulièrement en la requalification de l'échangeur routier entre la rocade Nord d'Amiens et la RN25.

Cette opération de requalification, d'un montant global de 5 000 000 €, s'est traduite par un réaménagement de l'échangeur existant en échangeur de type "lunettes" (ou "demi-trèfle") orienté à l'Est.

Sur la partie Ouest de l'échangeur, l'opération comprenait également la création de bandes dérasées et l'implantation d'une véloroute le long de la RN25 jusqu'au giratoire sud de Poulainville, permettant ainsi de créer une liaison directe pour les modes actifs entre Poulainville et Amiens.

Amiens Métropole a supporté l'intégralité du montant réel de l'opération, soit 550 000 € TTC.

Les dispositions fixées dans l'avenant à la convention de financement initiale prévoient la remise des ouvrages et le transfert de gestion de la voie verte à la communauté d'agglomération par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires.

Je vous propose donc d'approuver la convention à intervenir avec l'État qui définit les modalités de remise à la collectivité d'une partie de la voirie et de la piste cyclable. Il convient également d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Y a-t-il d'autres questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

16 - AMIENS. EXTENSION DU SUPERMARCHÉ G20. PARTICIPATION POUR ÉQUIPEMENTS PUBLICS EXCEPTIONNELS. ACQUISITION D'UNE EMPRISE. CONVENTION INITIALE CADUQUE. CONVENTION. APPROBATION.

M. DESSEAUX : Lors de sa séance du 16 mars 2023, le Conseil d'Amiens Métropole a approuvé le projet d'extension de la supérette G20, située 2 rue des déportés à Amiens, par la SCI Kaderi Frères. Ce projet prévoyait l'acquisition d'une emprise d'environ 7,2 m², la création d'une aire de livraison et la restitution d'un trottoir. Pour ce faire, une convention de financement de type « Participation pour Équipements Publics Exceptionnels » devait intervenir avec la SCI précisant le montant de sa participation. Cette participation, correspondant à l'intégralité des travaux, est plafonnée à 20 063,04 € après déduction du Fonds de Compensation de la TVA.

Cependant, ladite convention est devenue caduque à la date du 30 juin 2023 du fait de la non-levée des conditions suspensives, à savoir :

- la signature de la promesse synallagmatique de vente ;
- la jouissance anticipée des terrains nécessaire à la réalisation des équipements ;
- et l'obtention par la SCI des autorisations d'urbanisme définitives.

C'est pourquoi, je vous propose d'approuver et d'autoriser la signature d'une nouvelle convention qui précise une date de levée des conditions suspensives portée au 31 décembre 2026.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

17 - CAGNY. RUE JEAN-MARIE TJIBAOU. MINI-GIRATOIRE. SCCV DE LA FONTAINE. PROJET URBAIN PARTENARIAL. CONVENTION.

M. DESSEAUX : Une opération immobilière de 72 logements portée par la SCCV de la Fontaine va voir le jour à l'Est de la rue Jean-Marie Tjibaou à Cagny. Son accès nécessite la formalisation d'un carrefour.

Je vous rappelle qu'un projet d'aménagement d'un tourne-à-gauche avait été présenté lors de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2023, moyennant le coût de 380 400 € TTC incluant une participation financière du promoteur immobilier estimée à 318 000 €.

Toutefois, il s'avère qu'un projet d'extension de la Maison d'Accueil Spécialisée située en face de l'EHPAD de Cagny, rue Jean Catelas, est à l'étude, impliquant une sortie directe sur la rue Jean-Marie Tjibaou. Un mini-giratoire permettrait de gérer plus facilement les accès vers les deux projets de part et d'autre de cette rue.

Le coût de cet aménagement est estimé à 253 000 € TTC et la SCCV participerait à hauteur de 210 833 €, correspondant au montant HT du projet d'aménagement.

Je vous propose donc d'abroger la délibération n° 11 du Conseil d'Amiens Métropole du 14 décembre 2023, d'approuver ce nouveau projet de mini-giratoire ainsi que la convention de projet urbain partenarial à intervenir avec la SCCV. Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte s'y rapportant.

A noter que la commune de Cagny procédera à l'acquisition nécessaire du terrain auprès du promoteur à l'Euro symbolique pour permettre l'aménagement du mini-giratoire.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

**18 - DURY. DIFFUSEUR N° 31. ETUDE PREALABLE A DES TRAVAUX DE FLUIDIFICATION DU TRAFIC.
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME. CONVENTION BIPARTITE.**

M. DESSEAUX : Afin de résoudre les difficultés de circulation récurrentes aux abords du diffuseur autoroutier n° 31 implanté sur la commune de Dury, Amiens Métropole et le Conseil Départemental de la Somme envisagent de mettre en place une signalisation verticale dynamique par feux tricolores en fonction du trafic.

Cette solution mérite d'être étudiée afin d'évaluer la faisabilité, l'impact global sur la circulation, la fiabilité et les coûts inhérents à sa mise en place.

De plus, cet aménagement pourrait répondre à un meilleur équilibre financier au regard des enjeux techniques et de planification que d'autres solutions proposées notamment par la société SANEF.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver la convention à intervenir avec le Département de la Somme visant à déterminer les modalités de financement de l'étude préalable aux travaux.

La convention stipule que le montant de 18 301 € HT serait pris en charge à parts égales par les deux collectivités, soit environ 9 150 € pour chaque collectivité (montant actualisable en fonction du coût réel des études).

Je vous propose également d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

Il restera à s'accorder avec le Département de la Somme sur les modalités de partage des coûts de travaux. Une autre convention interviendra alors.

M. GEST : Je signale qu'un amendement a été déposé de la part du groupe Amiens au Cœur pour ce dossier. Je donne la parole à Renaud DESCHAMPS pour le présenter.

M. DESCHAMPS : Effectivement, nous avons déposé cet amendement puisque lors de la Commission des finances, une vive discussion, fort intéressante, s'est déroulée au sujet de ce point. Vous avez pu noter comme nous que des embouteillages sont créés à cette sortie de rocade, notamment le matin, et force est de constater que la situation a empiré depuis que le péage de la rocade côté Ouest a été rendu payant pour tous les habitants d'Amiens Métropole, et nombreux sont ceux, notamment travailleurs, qui, pour éviter de payer, ont déplacé leur entrée dans la ville par d'autres entrées de rocade, et notamment celle concernée ici, c'est-à-dire le rond-point de Dury. Vous avez décidé de mettre en place un test, et nous agréons à ce test car s'il permet de résoudre le problème, tant mieux, mais j'ai lu quelque chose dans le rapport qui m'a fait tilter. De mémoire, il est indiqué que va être testé un dispositif expérimental. La dernière fois qu'a été testé un dispositif expérimental, c'était le bus électrique il y a quelques années et on a pu voir que lorsqu'on expérimente trop tôt des choses expérimentales, cela nous joue parfois des tours. Mais essayons, nous ne sommes pas du tout dans les mêmes ordres de grandeur et de dépenses.

C'est la raison pour laquelle nous déposons cet amendement que je vais donc lire, qui s'ajoutera aux deux articles prévus dans cette délibération :

"Sans réelle amélioration de la fluidité du trafic après une période raisonnable d'observation, Amiens Métropole s'engage à réétudier toute forme de prise en charge totale ou partielle des frais de péage des habitants de la Métropole utilisant la section Ouest de la rocade".

Pourquoi avons-nous écrit "totale ou partielle" ? Parce que nous sommes bien conscients que le coût annuel, qui a été généré par cette prise en charge, était de 400 000 €, que c'est un montant important, parce qu'il était systématisé. En fait, SANEF nous faisait payer pour tout le monde. Il y a certainement des moyens plus fins, plus dans la dentelle, pour octroyer des remboursements uniquement aux habitants de la Métropole, sans doute, et puis aussi peut-être en fonction d'un nombre de passages, que l'on pourrait allouer par an. Je suis sûr qu'en faisant davantage dans la dentelle, nous arriverions à des montants bien inférieurs à ces 400 000 €. C'est la raison pour laquelle je vous propose, chers collègues, d'approuver cette proposition d'amendement qui, vous le voyez, est assez souple et vous laisse la possibilité pendant peut-être six mois, un an, de regarder comment les choses se passent et de prendre l'engagement que si les choses se passent mal, il faudra réétudier cette ouverture de la rocade Ouest.

MME RAMBOUR : Je vais rassurer M. DÉCAVÉ, on a le droit de parler car les propos que j'ai tenus à la Commission des finances, je vais les redire ce soir, comme quoi il n'y a pas d'interdiction auprès des maires de parler lors du Conseil. Je vais m'exprimer devant vous tous. Depuis le début, j'étais contre la fin de la gratuité de la SEV, et je persiste encore avec l'étude qui nous a été soumise, avec les feux au giratoire. J'ai bien parcouru l'étude, le bilan, qui stipule quand même que "les feux ne suppriment pas totalement les congestions, la réactivité du système reste limitée, les débits très forts venant de l'autoroute depuis l'Est génèrent des circulations en accordéon très sensibles au moindre aléa". Après, il y a des impacts sur les autres branches qui sont variables. La branche de la D210, c'est-à-dire la route qui part de l'échangeur et qui va sur Saleux, Salouël, Conty, et je suis entièrement concernée car je suis maire de la commune de Saleux. Cette branche, donc, montre la dégradation la plus forte, c'est-à-dire que le temps d'attente sera plus long. Aujourd'hui déjà, ce n'est pas négligeable car c'est parfois entre les deux ronds-points. J'ai mesuré la distance entre les deux ronds-points et il y a exactement 1 100 mètres. Quand vous attendez sur 1 100 mètres très tôt le matin ou en fin de journée, croyez-moi que ce n'est pas agréable. Sur le giratoire Est, donc la Croix Blanche 1001 Route d'Amiens, celui qui doit desservir l'hôpital, "la régulation de la bretelle autoroutière n'a qu'un impact marginal à nul". Je me suis donc posé la question de l'intérêt de faire cette étude. Nous avons parlé justement tout à l'heure de la ZAC Intercampus où tous les logements ne sont pas encore habités. Je pense que vous avez entendu comme moi que ce sont 2 000 logements, ce qui représente potentiellement des véhicules supplémentaires à venir sur

cette 1001. Dans Saleux, nous avons aussi un volume de constructions qui n'est pas négligeable à prendre en compte dans les années à venir. Dans notre commune, nous savons déjà qu'il y a saturation pour aller chercher cette gratuité. A l'époque où il y avait cette gratuité, on n'avait pas autant de difficulté pour sortir de Saleux. Pour cette raison, Président, je voterai contre cette étude car je ne suis pas convaincue des bienfaits de ce dispositif tout simplement.

M. GEST : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. BARDET : De plus, concernant la qualité de l'air, si on rendait la partie gratuite payante sur la future rocade, on aurait moins de monde sur Amiens.

MME VANDEPITTE : Ce n'est pas le coût de 9 151 € de cette expérimentation pour la collectivité qui me conduit à intervenir. J'ai entendu ma collègue Isabelle RAMBOUR en Commission des finances qui avançait des arguments contre ce projet. A-t-elle raison, a-t-elle tort, à cette heure je ne sais pas. En revanche, je m'interroge. Y a-t-il eu concertation avec toutes les communes situées à proximité de ce périmètre ? Je ne sais pas. Si je ne me trompe pas, en revanche, nous sommes une communauté et nous pouvons nous écouter, et lorsque l'un d'entre nous émet des réserves sur un dossier dont la réalisation peut avoir un impact sur sa commune, pouvons-nous reconsidérer le sujet ? Pour cette raison je m'abstiendrai.

M. LAVIALLE : Bonsoir à tous. J'ai un premier regret qui est que personne n'ait reçu le compte rendu de la Commission Développement économique Infrastructures, car il aurait permis à tout le monde de se rendre compte de tout ce qui a pu être dit lors de cette commission. Mme le Maire de Saleux a très bien parlé, il y a eu beaucoup de discussions, et je regrette que ce soit le seul compte rendu que nous n'ayons pas reçu. Vous savez que la sécurité routière est un sujet qui me touche énormément. Il est vrai que c'est une verrue et un énorme problème, et je partage l'amendement qui a été proposé en disant tout simplement qu'il y a peut-être eu une erreur dans le passé, j'ai moi-même voté pour supprimer la gratuité, mais peut-être que c'est à reconsidérer compte tenu de tout ce qui arrive en ce moment. Je passe souvent par là-bas, je mène des actions de sécurité routière sur le secteur, c'est le point noir. J'ai un document sous les yeux émanant de l'Observatoire national interministériel de la Sécurité routière. Sachez qu'une personne tuée coûte 3,8 millions d'Euros à la collectivité, à l'Etat. Je me dis toujours qu'un jour il y aura un carton. Il y a eu un carton avec un camion garé à proximité d'Amazon, le pauvre chauffeur s'est fait écraser par son propre camion. On a une bande d'arrêt d'urgence totalement inopérante. S'il y a besoin d'un secours lors d'un grave accident, je suis très inquiet, et pour ces raisons je m'abstiendrai.

M. GEST : M. LAVIALLE, je partage totalement votre avis, car vous resituez ce dossier là où il faut le situer. De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'un problème de sécurité parce qu'il y a des remontées de files sur la rocade. Je vous rappelle que la gestion de la rocade relève de la SANEF. Pourquoi a-t-on un rapport aujourd'hui ? Nous avons écrit il y a cinq ans à la SANEF pour lui signaler que sa responsabilité serait engagée dès lors qu'un accident surviendrait à cause d'une remontée de file dans la voie d'urgence. On dit d'ailleurs souvent que l'espérance de vie est de vingt minutes lorsque l'on est arrêté sur la voie d'urgence. Je ne sais pas si c'est vrai, mais c'est souvent ce qui est avancé. Lorsque l'on a signifié cela à la SANEF, elle a refusé toute prise en compte du sujet de financement, mais nous a fait une proposition de travaux, d'abord d'une étude que nous aurions, bien sûr, à payer seuls ou avec le Département, puis un coût de réalisation d'un million d'Euros. Le temps a passé, rien ne s'est fait, et c'est la raison pour laquelle nous en avons reparlé, Brigitte FOURÉ et moi-même, avec Stéphane HAUSSOULIER le Président du Département. C'est de là qu'est venue cette proposition d'envisager une étude - je dis bien une étude - pour voir si cet aménagement, qui existe déjà par ailleurs, serait susceptible de résoudre, peut-être pas en totalité mais partiellement, la difficulté, avec un coût final cette fois supportable. Toujours, bien entendu, sans un Euro de la part de la SANEF. Je précise que de ma propre habitation, le matin, je peux voir

si les remontées de files sont très importantes. Et elles n'existent pas d'hier. La preuve, je vous le disais tout à l'heure, j'ai écrit à la SANEF il y a cinq ans pour dénoncer ce sujet.

De mon point de vue, il y a ce problème à prendre en compte et ensuite, il faut éventuellement regarder les conséquences des sujets que vous évoquez par ailleurs s'agissant de la gratuité ou de la non-gratuité maintenant de la portion d'autoroute, et non pas de rocade, située entre Dury et Amiens nord. Celle-ci a sûrement des répercussions sur la traversée de Saleux. J'ai d'ailleurs sous les yeux des éléments de comptage qui remontent à deux ans, et j'ai donc demandé à ce que ces mesures de comptage soient réactualisées. Elles montrent une augmentation de la circulation, notamment dans les rues Salengro et Jean Catelas, et correspondent à entre 50 et 80 véhicules de plus à l'heure, ce qui représente un peu plus d'une voiture supplémentaire par minute. Il y a donc un problème à ce niveau. J'ai déjà demandé aux services, comme je l'ai dit à Mme RAMBOUR il y a quelques jours, de réactualiser les chiffres que j'ai sous les yeux, qui sont de 50 à 80 voitures.

Par ailleurs, le rapport, ce soir, est destiné à étudier un système pour améliorer la situation sécuritaire, pas d'attente dans les bouchons mais un problème de sécurité routière. C'est totalement différent, et je ne mélange pas les problèmes. Je souhaite donc, d'une part, que vous vous exprimiez sur le rapport qui consiste à une étude. Je ne suis pas technicien, peut-être y en a-t-il dans la salle beaucoup plus calés que moi sur les problèmes d'aménagement routier. Je ne peux pas porter de jugement à priori sur l'efficacité totale du dispositif. Ce que je sais, c'est que nous avons demandé, comme c'est souvent le cas, aux services de réfléchir à une solution. On nous propose celle-là et on nous propose une étude partagée avec le Département de la Somme, pas tout seuls mais en partenariat avec le Département de la Somme. Je vous demande donc de vous positionner sur ce rapport tel qu'il est, pas sur une problématique ayant trait à de la circulation ailleurs que sur la rocade.

Le second point concerne l'amendement de Renaud DESCHAMPS, un amendement à 400 000 €. Vous savez, M. DESCHAMPS, quand on est à l'Assemblée nationale, un article est bien pratique, l'article 40 qui évite, lorsqu'un amendement est proposé, d'en mesurer les conséquences financières. Il se trouve que l'alternative que vous soumettez, c'est-à-dire la prise en charge totale ou partielle des frais de péage, la prise en charge partielle existe déjà. Peut-être n'est-elle pas demandée par beaucoup de monde. Ce n'est pas de mon fait, je l'ai mise en place, elle est ouverte, chaque année nous payons. Faut-il la rendre plus lisible, je l'ignore, peut-être, mais cela existe. Donc la formulation du vœu ne peut évidemment pas me convenir puisque la prise en charge totale, non, et la prise en charge partielle existe déjà.

Je vais donc d'abord soumettre au vote, comme il se doit, l'amendement que présente le groupe Amiens au Cœur.

C'est une demande de parole ? Mais vous vous êtes déjà exprimé, M. DESCHAMPS, vous avez lu votre amendement, il ne faut pas trop en demander.

M. DESCHAMPS : Deux secondes, M. GEST. Je trouve malhonnête de votre part de dire que j'ai proposé un amendement à 400 000 €. Je pense que tout le monde dans la salle a compris que ce n'était pas un amendement à 400 000 €.

M. GEST : Prise en charge totale, c'est 400 000 €, je n'y peux rien, c'est comme ça. C'est par an, bien évidemment. Je mets donc aux voix l'amendement tel qu'il est présenté par le groupe Amiens au Cœur.

REJETE

Observations :

MM. GEST, DESSEAUX, Mme FOURÉ, MM. RENAUX, FOUCAULT, Mme PINON, M. MERCUZOT, Mme DELÉTRÉ, MM. PENAUD, SAVREUX, GUÉANT, DUFLLOT, DUFOUR, MAQUET, Mme SAVARIEGO, MM. DÈCLE, DE JENLIS (pouvoir à Mme FOURÉ), Mmes LAVALLARD (pouvoir à M. RIFFIOD), VERRIER, M. BIENAIMÉ, Mme RODINGER (pouvoir à Mme BOUCHEZ), M. LORIC, Mme BOUCHEZ, M. RIFFLART, Mme BEN MOKHTAR (pouvoir à Mme GALLIOT), M. DOREZ, Mmes DEVAUX, HAMADI, CLECH, DERIVERY, M. JARDÉ, Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mmes ROY (pouvoir à Mme BOHAIN), GALLIOT, BRUNEL, M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, M. RIFFIOD, Mme DELAHOUSSE (pouvoir à M. MERCUZOT), M. GUÉRIN, Mmes VAGNIEZ, BOCHÉ, MM. DEBART (pouvoir à M. VITRY), MOLLIENS (pouvoir à M. FIN), Mme ROUSSEL, MM. PIOT (pouvoir à M. RENAUX), TAUFOUR, ABET (pouvoir à Mme VERRIER), Mme DOURNEL-GARAT, MM. VITRY, BOCQUILLON, Mme DJAROUNE (pouvoir à M. BOCQUILLON), M. EVRARD, Mme ZOUINI, M. FIN, Mme FERRARO, MM. DARRAGON, BUSON (pouvoir à M. DARRAGON), Mme CRINON (pouvoir à Mme DELÉTRÉ) ont voté contre.
M. PRADAT, Mme BECKER, MM. BARA, VOULMINOT (pouvoir à M. BARA), DÉCAVÉ, Mmes DESBUREAUX, DELATTRE, NOUAOUR, M. BAÏS, se sont abstenus.

M. GEST : Je mets maintenant aux voix le rapport n° 18 tel qu'il vous a été présenté qui, je le rappelle, consiste à demander à ce qu'une convention soit signée avec le département pour une étude de 18 300 € partagés en deux

ADOPTE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. BARA, VOULMINOT (pouvoir à M. BARA), DÉCAVÉ, Mmes DESBUREAUX, DELATTRE, NOUAOUR, M. BAÏS, Mme VANDEPITTE, MM. LAVIALLE, DUMEIGE, VINDEVOGEL se sont abstenus.
M. DESCHAMPS, Mme BELLINA, M. THÉVENIAUD, Mme GIRARD, M. CAPRON, Mme TREFCON, MM. BOQUET (pouvoir à M. OURDOUILLÉ), BARDET, THÉO, OURDOUILLÉ, Mme DOURNEL-GARAT, MM. TONNELIER (pouvoir à M. BARDET), JOVELET, VIGNOLLE, Mme RAMBOUR, M. CHAMPION, Mme ROSE-TÉTU, MM. LELEU (pouvoir à M. VIGNOLLE), JEUNIAUX ont voté contre.

M. GEST : Ce vote est une démonstration supplémentaire qu'il y a débat, que chacun peut s'exprimer, qu'il y a vote et que c'est la démocratie qui tranche.

M. DESCHAMPS : Pouvons-nous avoir un rappel des résultats, M. le Président, aussi bien sur l'amendement que sur le vote, s'il vous plaît ?

M. GEST : Il y a 75 votants, mais il n'y a pas de problème, les résultats figureront au P.V.

**19 - PERMISSION DE VOIRIE SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE.
REVISION DES TARIFS.**

M. DESSEAUX : Les tarifs des permissions de voirie sur le domaine public communautaire sont révisés annuellement.

Je vous propose d'approuver ces tarifs pour l'année 2024 qui augmentent de 2,1% et génèrent des recettes estimées à 8 878 €, selon le nombre de permissions de voirie.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

20 - COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DES PERSONNELS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES D'AMIENS METROPOLE. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2024. CONVENTION.

MME FOURE: Il s'agit d'un point que nous abordons chaque année. Il s'agit, en effet, de la subvention de fonctionnement au Comité des Œuvres Sociales de nos personnels. La communauté d'agglomération Amiens Métropole verse chaque année une subvention de fonctionnement au Comité des Œuvres Sociales des personnels de ses collectivités membres afin de lui permettre de mener à bien les actions sociales destinées au personnel.

Pour l'année 2024, je vous propose de verser la somme de 1 261 383 €.

Ce montant inclut la subvention d'un montant de 1 100 000 €, complétée du remboursement du coût des 4 agents mis à la disposition du C.O.S., pour une somme de 151 883 €, et du crédit nécessaire à son action en faveur des retraités à hauteur de 9 500 €.

Je vous propose également d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

21 - PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE VOLET PREVOYANCE. REVISION.

MME FOURE : Les agents de la collectivité fonctionnaires ou contractuels de droit public et de droit privé peuvent bénéficier, s'ils le souhaitent et s'ils adhèrent au contrat, à la protection sociale qui couvre le risque prévoyance. Dans ce cadre, une convention de participation avec le prestataire Territorial Mutuelle a pris effet le 1^{er} janvier 2021.

Une participation forfaitaire mensuelle de 15 € bruts de la collectivité est accordée depuis cette même date aux agents adhérents au contrat. A ce jour, ce sont près de 980 agents qui ont adhéré à ce contrat par rapport aux quelque 3 500 agents de notre collectivité.

Plus récemment, afin de permettre également aux agents le souhaitant de résilier leur contrat avant la mise en application des nouveaux taux de cotisation, le prestataire Territorial Mutuelle et la collectivité se sont accordés sur une nouvelle application différée de la tarification, et ce à compter du 1^{er} février 2024. Toutefois, cela aurait pour effet de porter l'indexation d'augmentation à 13,5% sur les 11 mois restants de l'année.

Pour permettre aux agents de continuer à bénéficier de cette protection primordiale, et de limiter l'effet de l'augmentation du taux de cotisation, je vous propose de réviser à la hausse le montant de la participation mensuelle d'Amiens Métropole versée aux agents adhérents, en le portant à 17 € bruts. Quelques précisions complémentaires. D'une part, bien entendu, la répartition serait faite ensuite en ce qui concerne le remboursement de la Ville pour ses propres agents.

Je rappelle le mécanisme. Nos agents ont la possibilité d'adhérer à ce contrat ou pas, et s'ils adhèrent, la collectivité prend en charge 15 € bruts par mois, et il vous est proposé de passer de 15 à 17 € bruts par mois. Là encore, c'est un effort qui est fait par la collectivité en complément

d'autres éléments que nous aurons l'occasion de voir, notamment lors d'un prochain Conseil d'Amiens Métropole. Je tiens à préciser que nous avons convenu de ne pas attribuer à nos agents la prime dite "pouvoir d'achat" qu'il est possible de leur attribuer, mais vous voyez que des efforts sont faits par la collectivité car il nous semble important que nos agents bénéficient de cette protection sociale volet prévoyance, qui s'applique lorsqu'ils sont malades, et qui vient donc en complément de leur salaire. Je ne sais pas si j'ai été suffisamment claire, mais je suis à la disposition de chacun pour des précisions complémentaires le cas échéant.

M. GEST : Y a-t-il des demandes de précisions complémentaires ?

ADOpte A L'UNANIMITE

22 - AMIENS. MISE A DISPOSITION DES CONSIGNES A VELO A AMIENS METROPOLE. CONVENTION.

M. RENAUX : Dans le cadre des objectifs fixés dans le Plan Vélo, je vous propose d'approuver la convention à intervenir avec la Ville d'Amiens visant à acter la mise à disposition des consignes à vélos au profit d'Amiens Métropole à titre gracieux.

Amiens Métropole serait ainsi autorisée à exploiter les mobiliers concernés et à les intégrer dans le périmètre de la Délégation de Service Public "Transports urbains et services vélo".

Elle supporterait l'ensemble des charges de fonctionnement correspondantes, comme la maintenance, l'entretien et l'exploitation commerciale, percevrait les recettes commerciales liées à leur location, mais les biens resteraient propriété de la Ville d'Amiens. A noter que la présente convention sera délivrée à titre précaire et révocable.

M. GEST : Pas de problème sur ce rapport ?

ADOpte A L'UNANIMITE

23 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORTS PUBLICS ET DES SERVICES ANNEXES. AVENANT N° 6.

M. RENAUX : Je vous propose d'approuver l'avenant n° 6 du contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation du réseau de transport urbain conclu en 2018 avec KEOLIS. Cet avenant a pour objet de prendre en compte plusieurs événements et décisions conduisant à la restitution par le délégataire d'une somme globale de 1 203 025,77 € HT à Amiens Métropole. Cette restitution est notamment occasionnée par des économies de charges réalisées par le délégataire.

Le détail des coûts est précisé dans l'avenant pour lequel je vous propose d'autoriser la signature par Monsieur le Président.

M. GEST : Des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

24 - APPEL A PROJETS FSE + 2024-2025. MOBILISATION DES EMPLOYEURS. DEMANDE DE SUBVENTION.

MME BRUNEL : L'enjeu de ce point est d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental gestionnaire du FSE et compétent pour toutes les actions en faveur de l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale; Cette subvention avait donc pour but de financer 60% du poste de facilitateur clause sociale, qui exerce au sein du service Emploi-Insertion d'Amiens Métropole.

Le montant sollicité est de 78 798 € pour les deux années. Il s'agit ici d'une reconduction d'actions financées par le SFE depuis 2011.

M. GEST : Pas de problème sur ce rapport ?

ADOpte A L'UNANIMITE

25- INSTITUT POLYTECHNIQUE UNILASALLE AMIENS. SUBVENTION. ANNEE 2024. CONVENTION.

MME PINON : Je vous présente une délibération qui concerne l'Institut UniLaSalle. Il s'agit d'une délibération annuelle qui concerne cet établissement pour une subvention de fonctionnement. Comme vous le savez, nous soutenons cet établissement depuis 1993. Le "modèle économique" de cet établissement évolue. Evidemment, du fait de la fusion ESIEE-UniLaSalle à la rentrée de septembre 2021, de la reconnaissance en tant qu'EESPIG, nous avons établi un nouveau modèle de financement sur ce mandat.

C'est pourquoi je suis amenée aujourd'hui à vous proposer une subvention de fonctionnement à hauteur de 400 000 € pour l'année 2024. Cette convention exprime bien la volonté d'Amiens Métropole d'accompagner notre école d'ingénieurs amiénoise dans son développement vers une plus grande autonomie. Et plus généralement, il s'agit d'engager une synergie forte entre les projets de cette école d'ingénieurs et la dynamique de notre Schéma.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

26 - PROJETS LIES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. SUBVENTIONS. 1^{ERE} REPARTITION. ANNEE 2024. CONVENTION.

MME PINON : Il s'agit ici d'adopter la première répartition de ces subventions pour 2024. Comme vous le savez, à chaque fois je vous propose de soutenir des projets qui concernent l'enseignement supérieur sur Amiens Métropole, essentiellement d'ailleurs des manifestations.

La première concerne la 17^{ème} édition du colloque ECOVEG sur le thème "Anthropisation des communautés végétales en environnement changeant", qui se tiendra du 20 au 22 mars 2024. Projet notamment soutenu par l'UPJV.

La seconde concerne le financement de l'organisation du colloque "Alimentation, autonomie et formes de solidarité", qui se déroulera du 26 au 28 juin 2024 à la Citadelle d'Amiens, pour un montant de 2 000 €.

Enfin, un projet que vous connaissez bien, le projet "OSER !", (Orienter vers le Supérieur Et Réussir). Nous sommes sur un soutien sur plusieurs années, soit 5 000 € par an. C'est ce que je vous propose aujourd'hui pour ce projet qui, je le rappelle, est lauréat du Programme d'Investissement d'Avenir.

Le total de cette première répartition est de 10 000 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

27 - SOUTIEN AUX PROJETS DE RECHERCHE ET AUX MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES POUR LA PERIODE 2024/2026. CADRE D'INTERVENTION. ADOPTION.

MME PINON : Tout d'abord je vous donne quelques éléments de contexte concernant la recherche. Nous avons 1 000 chercheurs, 36 laboratoires publics, 4 centres de transfert, 3 pôles de compétitivité, et évidemment une multitude de porteurs de projet concernant la recherche sur notre territoire.

Jusqu'à présent, nous n'avions pas de cadre d'intervention. Un cadre d'intervention nous permet de savoir les projets que nous estimons pertinents et qui ont un sens sur notre territoire, et donc qui donnent un sens à notre intervention. L'intérêt est ici d'avoir une feuille de route, un cadre face aux nombreuses sollicitations que nous avons. Ce cadre vous est présenté dans la délibération avec, à chaque fois, le type de projet que nous accompagnons, pourquoi nous les accompagnons, combien d'années de suite nous pouvons les accompagner, et le montant maximal de notre intervention. Cela nous permet, en tant que collectivité, d'avoir de la visibilité, mais également pour les porteurs de projet.

M. GEST : Des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

28 - UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE. ECOLE D'INGENIEURS JULES VERNE. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT.

MME PINON : Tout à l'heure je vous parlais d'UniLaSalle. Il s'agit cette fois-ci d'une école d'ingénieurs portée par l'UPJV qui a souhaité développer cette école sur un axe numérique. Ce projet a été mis en place rapidement car il s'est appuyé sur l'alliance AZU, Artois-UPJV-ULCO, ULCO étant l'Université du Littoral Côte d'Opale, qui dispose également d'une école d'ingénieurs. Il s'agit de développer trois majeures - ce sont les principaux domaines d'études -, à savoir : la cyber-sécurité, l'intelligence artificielle et la santé, et l'énergie.

Le projet participe, bien sûr, à notre vision de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur Amiens Métropole, puisqu'il permet le développement qualitatif des formations et le développement de l'offre au niveau des Bac+5.

Je vous propose de participer activement à la vie de cette école d'ingénieurs au sein de l'UPJV, et de désigner un représentant de notre agglomération au sein de cette école. Et je vous propose la candidature de M. Thomas LHERMITTE.

M. JARDE : Je souligne que c'est un très beau projet qui, de plus, est basé sur l'intelligence artificielle qui va nous positionner comme leader au niveau français. L'autre bonne nouvelle, c'est l'extension de la faculté de médecine qui va maintenant aller jusqu'à Calais-Dunkerque. C'est-à-dire une extension après Boulogne, Calais-Dunkerque. Ils ont rejoint Amiens plutôt que Lille.

M. DESCHAMPS : Je suis étonné que vous proposiez M. LHERMITTE puisqu'en Conseil municipal nous avons remplacé M. LHERMITTE, démissionnaire du CCAS par manque de temps. Si vous manquez de temps pour le social et prenez du temps pour une nouvelle fonction, je ne comprends pas cette répartition de temps.

M. GEST : Je vais vous expliquer, M. DESCHAMPS. Entre le Centre Communal d'Action Sociale qui se réunit toutes les semaines et deux réunions par an, ce n'est pas tout à fait la même chose.

ADOpte A L'UNANIMITE

**29 - UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE. CREATION D'UNE UFR D'ODONTOLOGIE.
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT. CONVENTION.**

MME PINON : C'est une très belle délibération qui vous est soumise et proposée au vote ce soir. Tout d'abord, quelques éléments de contexte. En moyenne, la France compte 62 dentistes pour 100 000 habitants, 50 dentistes pour 100 000 habitants dans la région Hauts-de-France, et 37 dentistes pour 100 000 habitants dans le département de la Somme. L'enjeu de démographie médicale, et notamment sur la profession de dentiste, est donc très important.

En 2021, l'Etat et le Premier ministre de l'époque ont proposé la création de 8 UFR odontologie en France. L'UPJV et le CHU d'Amiens Picardie ont proposé la création d'une fac odontologie à Amiens. Ce projet a été retenu. Une fois qu'il a été retenu, évidemment l'Etat s'est tourné vers les collectivités, et notamment Amiens Métropole, mais c'est bien un projet de territoire puisqu'il concerne Amiens Métropole, mais aussi Compiègne Noyon, Beauvais et Saint-Quentin. Nous sommes donc sur un maillage territorial, en tout cas sur la formation et après, évidemment, sur un travail concernant l'attractivité de ces métiers sur l'ensemble du département et même de la région Picardie.

Je vous propose aujourd'hui une délibération concernant un soutien sur le volet enseignement supérieur, puisque sur cette faculté odontologie, vous avez un volet sanitaire et un volet enseignement supérieur, à la fois de formation, de soins au niveau du CHU Amiens-Picardie. La première rentrée a eu lieu en septembre. A terme, c'est-à-dire au bout des cinq à six années, nous aurons une cohorte totale de 230 étudiants sur cette fac odontologie. Et le soutien proposé aujourd'hui à hauteur de 1 million d'Euros s'inscrit dans un budget total de près de 27 millions d'Euros. Les agglomérations se sont portées volontaires pour soutenir ce projet sur différents niveaux d'implication, essentiellement aussi par rapport à l'impact sur leur territoire. En tout cas, c'est une très belle délibération, M. Le Président et chers collègues. Nous en manquons, généralement nos étudiants allaient à Lille ou à Reims, plus souvent à Reims d'ailleurs. C'est en tout cas une très belle façon de former nos étudiants sur le territoire d'Amiens Métropole et surtout de tout faire pour les conserver puisque généralement, quand vous êtes formé quelque part, vous avez beaucoup plus de chance d'y rester et de vous y installer.

M. FOUCAULT : Entre TIAMAT, l'UFR d'odontologie et les formations d'ingénieurs, ce sont trois belles nouvelles pour l'Université de Picardie Jules Verne. Les trois sont historiques, il faut être conscient de ce moment, même si l'on ne délibère pas pendant des heures sur ces sujets. Sur TIAMAT, vous l'avez dit, Président, c'est la première fois que nous aurons une grosse entreprise française née à partir d'un laboratoire de recherche de l'Université de Picardie. Ce n'est pas la première fois que la recherche crée des emplois, ce fut le cas avec Unither, mais la recherche était faite ailleurs, avec Ynsect mais la recherche était faite ailleurs également. C'est la première fois qu'elle est faite au sein de l'UPJV. Ce sont trente années de travail du Professeur TARASCON, nous sommes dans une niche exceptionnelle de qualité sur l'énergie et les batteries à Amiens, et nous en avons le résultat. Sur les écoles d'ingénieurs, nous avons une université qui est jeune par rapport à d'autres universités, elle date de la fin des années 1960 début des années 1970, on n'avait jamais formé d'ingénieurs gratuitement à Amiens, nous en avons formés mais de manière payante, nous aurons cette fois-ci à Amiens des formations d'ingénieurs comme dans de nombreuses métropoles de France. Il faut saluer le travail de l'Université Picardie Jules Verne pour cette réussite. J'ajoute en passant qu'elle a réussi aussi à réinstaller un master de droit du notariat

à Amiens. Ce sont des petites marches les unes après les autres mais qui font des grandes universités. Et quant à l'odontologie, je pense qu'Olivier JARDÉ va le redire, mais il était anormal, même si nous n'y pouvions rien, d'avoir depuis si longtemps une très belle UFR de médecine et de ne pas avoir, accrochée, une UFR d'odontologie. C'est tout à fait important par rapport au désert médical. Quand on fait ses études dans une université, à 80% on reste sur le territoire. Peut-être pas à Amiens Métropole, mais en tout cas dans le département de la Somme. Ce sont donc trois nouvelles exceptionnelles et des moments historiques pour notre Métropole.

M. JARDE : Je me réjouis comme vous tous de cette implantation, qui était nécessaire, eu égard à la désertification et à la difficulté de trouver un dentiste sur la métropole mais également sur le département. Et j'associerai, chère Anne, l'effort départemental de financement qui s'est joint aux autres collectivités territoriales, ce qui était d'ailleurs totalement normal.

M. GEST : C'est tout à fait juste de le préciser car ce n'est pas le cas de l'Oise et de l'Aisne qui bénéficient aussi, même marginalement, de la création de cette unité d'odontologie, mais les deux Départements n'ont pas souhaité participer au financement qui est donc resté celui du Département de la Somme, celui d'Amiens Métropole, celui des communautés d'agglomération de Saint-Quentin, Compiègne et Beauvais qui vont avoir quelques étudiants formés dans ce domaine et, bien sûr, la Région et l'Agence Régionale de Santé. C'est donc un choix très important, et nous sommes très heureux de voir cette réussite. Je rends aussi hommage au travail de l'Université de Picardie Jules Verne, notamment de son Président Mohammed BENLAHSEN.

ADOpte A L'UNANIMITE

30 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. CENTRE AQUATIQUE AQUAPOLE. RAPPORT DE CONTROLE DES COMPTES. EXERCICE 2017 A 2021.

M. MERCUZOT : J'aimerais vous persuader que ce point n° 30 est aussi beau que le point n° 29. Pourquoi ? Parce qu'il montre d'abord que nous avons des services d'une compétence parfaite, et que nous avons la volonté de contrôler les Délégations de Service Public que nous accordons, après avoir mis en œuvre une procédure de sélection et de mise en concurrence.

Je parle de la Délégation de Service Public que nous avons signée le 31 mars 2017, et qui a confié à la Société CAP Samaro la conception, la construction, le financement, la gestion et l'exploitation du centre aquatique Aquapôle. C'est un contrat de délégation et, comme beaucoup de contrats de délégation, relativement complexe et même particulièrement complexe, et il est assez fréquent qu'un certain nombre de collectivités, une fois qu'elles ont signé un contrat de délégation, laissent les clés du camion, si vous me permettez l'expression, au délégataire. Il se trouve que nous, Amiens Métropole, nous avons la volonté de contrôler le délégataire, et nous avons un service qui travaille pour ce faire, et ce service rentre dans des considérations hyper techniques, hyper compliquées, complexes, mais c'est un travail qui paie parce que cela permet d'être assuré que le contrat est effectivement respecté de bout en bout, à la lettre.

Sans rentrer dans les détails, ce contrôle des comptes sur l'exercice 2017 à 2021 nous a permis de constater, de façon contradictoire avec le délégataire, qu'un certain nombre d'erreurs avaient été commises, de bonne foi d'ailleurs, de la part du délégataire, qu'il convenait de rectifier. Au titre de cette rectification, le délégataire, si nous adoptons cette délibération, nous versera la somme de 152 000 € au titre de la période considérée. Et parce que la même erreur a été faite en 2022, nous aurons à nouveau une somme de 152 000 € qui nous sera versée immédiatement, sans attendre le contrôle des comptes de la période en cours.

Voilà donc, me semble-t-il, une très belle délibération qui montre la qualité du travail réalisé par nos services et notre volonté de contrôler vraiment nos délégataires.

M. GEST : Je pense que personne ne s'opposera à cette délibération qui vise à récupérer de l'argent qui nous était dû tout simplement.

ADOpte A L'UNANIMITE

31 - SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS PUBLICS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLES 2024-2026. SPASER. ADOPTION.

M. MERCUZOT : Il s'agit de vous présenter le SPASER, le Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables pour la période 2024-2026. Je sais que le mot même de SPASER vous fait tous frémir et que vous attendiez cela avec impatience. Je dois dire d'ailleurs que ce point aurait tout à fait pu être présenté par mon collègue Eric GUÉANT qui a très mauvais caractère mais qui fait un excellent travail en tant que Président de la Commission d'appel d'offres et du Comité d'optimisation des achats. Ce comité est une spécificité amiénoise et les quelques élus que nous sommes travaillant avec les services avant même qu'un marché ne soit lancé pour discuter avec les services de la définition du besoin et des critères par lesquels le candidat sera retenu. C'est un excellent travail que fait notre collègue Eric GUÉANT toutes les semaines, tous les jeudis après-midi, et que les services apprécient beaucoup.

Qu'est-ce qu'un SPASER ? C'est une feuille de route pour la mise en œuvre d'une politique de nos achats. Très rapidement, en quelques slides, pour dire que nous allons, par exemple, nous intéresser à la question de la formation de nos acheteurs. L'achat public est quelque chose de relativement compliqué qui nécessite une connaissance non seulement des procédures, mais également des métiers, des marchés sur lesquels nous intervenons. Nous nous engageons donc à ces questions de formation. Nous nous engageons également à développer, par exemple, la question du réemploi, c'est-à-dire ne pas systématiquement acheter du matériel neuf, mais pouvoir réemployer un matériel qui aura pu être utilisé d'abord par d'autres collectivités ou en interne à la collectivité entre services. Nous serons aussi attentifs à animer une réflexion avec nos partenaires publics et privés sur l'inclusion de l'égalité femmes/hommes, notamment dans nos marchés de travaux. Pour donner un dernier exemple, nous souhaitons faire en sorte que les TPE-PME puissent plus facilement accéder à nos marchés, et nous allons notamment travailler à la mise en place d'une politique d'avances qui pourra faciliter leurs éventuels problèmes de trésorerie.

Enfin, parce qu'il ne s'agit pas de mettre en œuvre un document de communication, mais une politique d'achat, nous créons un certain nombre d'indicateurs et, chaque année, le résultat de ces indicateurs sera publié sur le site internet de la collectivité. Voilà pour une présentation succincte de ce SPASER qui, au-delà de son titre très technocratique, constitue un outil vraiment utile pour nos collectivités.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

32 - AGRICULTURE PERIURBAINE. PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL. CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA SOMME. ANNEE 2022-2023. CONVENTION.

MME DELETRE : Amiens Métropole s'est engagée depuis 2003 dans un partenariat avec la Chambre d'Agriculture dans l'idée de poursuivre le développement de l'attractivité du pôle urbain en tenant compte des contraintes mais aussi des objectifs inhérents à la profession agricole.

S'en est suivi un protocole-cadre de l'agriculture périurbaine signé avec la Chambre d'Agriculture, avec la FDSEA, le Syndicat Départemental de la Propriété Rurale et le Syndicat des Jeunes Agriculteurs de la Somme. Des questions foncières liées aux grandes opérations de développement économique, à l'intégration des véhicules agricoles dans les projets d'aménagement de voirie, le protocole d'accord, et désormais la convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture, s'est élargi au travail que nous menons ensemble sur le Projet Alimentaire Territorial ou sur la transition énergétique des exploitations agricoles. L'accompagnement de la Chambre d'Agriculture sur ces sujets, ou en tout cas sur les sujets qui nous occupent, est important, même essentiel. Je pense à la finalisation du Schéma des circulations agricoles dans Amiens, à la mise à jour du diagnostic agricole et alimentaire qui n'avait pas été fait depuis dix ans, au lancement et au suivi des trois études que nous avons menées sur 2022 et 2023, en passant par le carnet des producteurs ou la réalisation d'études agricoles préalables en cas de nouvelles acquisitions foncières.

Bref, ce travail est important, ce partenariat est important, et il vous est donc proposé un renouvellement de cette convention pour 2022-2023 et également de valider les modalités financières y afférant, c'est-à-dire pour Amiens Métropole le financement à hauteur des deux tiers du coût des actions menées, soit 21 110 € par an.

M. GEST : Y a-t-il des questions

M. PRADAT : C'est juste une explication de vote car nous partageons votre volonté, Mme DÉLÉTRÉ, d'accélérer sur la question de l'agriculture périurbaine, mais pour en discuter régulièrement avec les acteurs, ils sont dans les starting-blocks et ils attendent surtout que les moyens sortent de ces études et soient mis en place pour accélérer et créer l'alimentation locale, durable, éco-responsable. Nous sommes comme vous dans les études et tout le monde s'impatiente.

ADOpte A L'UNANIMITE

**33 - APPEL A MANIFESTATION D'INTERET. DEMONSTRATEURS DE LA VILLE DURABLE :
HABITER LA FRANCE DE DEMAIN. CONVENTION DE COOPERATION.**

MME DELETRE : Eric BAZARD l'a évoqué tout à l'heure, le 22 avril 2022, Amiens Métropole a été déclarée lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt « Démonstrateurs de la ville durable : habiter la France de demain », lancé par la Caisse des Dépôts & Consignations dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir de l'État, stratégie nationale d'accélération « solutions pour la ville et le bâtiment innovants » de France 2030.

La candidature d'Amiens Métropole repose sur un partenariat public-privé original, qui réunit un consortium d'entreprises innovantes et des décideurs publics sur un modèle de « recherche-action ». Le quartier de la ZAC Gare La Vallée, comme cela vous a été précisé tout à l'heure, a été identifié comme champ d'expérimentation de cette démarche. C'est la SPL Vallée Idéale Développement, aménageur de ladite ZAC, qui en assurera la coordination et le pilotage.

Cet appel à manifestation d'intérêt comprend une première phase d'incubation de projets pour un maximum de 36 mois. Par ailleurs, l'État a attribué une subvention de 497 500 € via une convention de financement signée entre la Caisse des Dépôts & Consignations et Amiens Métropole, et cette subvention couvre ainsi 50% des dépenses afférentes au programme d'actions identifié, les 50% restants étant financés à travers le bilan de l'opération de la ZAC Gare la Vallée.

Je vous propose ainsi d'approuver la convention de coopération à intervenir entre Amiens Métropole et la SPL Vallée Idéale Développement. Cette convention vise non seulement à arrêter

le montant et les modalités de reversement de la subvention à la SPL, mais également d'associer la SPL au respect de certains engagements pris par Amiens Métropole concernant les modalités de suivi et de mise en œuvre de la convention de financement.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

M. PRADAT : Très rapidement aussi une explication de vote. Evidemment, nous sommes pour et nous estimons que c'est plutôt une belle réussite. C'est de l'ingénierie et ce sont des sommes qui sont relatives pour l'instant, mais l'ingénierie permettrait de débloquer 10 millions d'Euros sur le développement durable, ou en tout cas sur la Gare La Vallée, sur la ville de demain, et il y a encore une marge de manœuvre très importante car on sait que, souvent, dans les opérations de promotion immobilière ou d'aménagement, les freins sont souvent financiers pour aller plus loin dans les modes de construction, la façon de faire la ville. Eric BAZARD tout à l'heure parlait d'un promoteur qui va construire avec de la pierre naturelle, ce qui permet d'éviter beaucoup de béton. On peut dire que les carrières ont un impact mais l'impact carbone de la pierre naturelle est très positif. Beaucoup de matériaux pourraient être mis en œuvre, car on ne peut pas se satisfaire de ce qui nous a été présenté dans la première partie de Gare La Vallée, de bâtiments qui cochent toutes les cases sur le plan des labels environnementaux, mais surtout parce qu'ils sont branchés au réseau de chaleur urbain. Cela reste encore des bâtiments avec des parois en béton, parce que cela coûte moins cher de couler du béton que de maçonner des blocs de maçonnerie, pour ne pas parler de construction biosourcées au bois. Il y a donc une grande marge de manœuvre et c'est bien que l'Etat nous suive pour aller plus loin et pousser les acteurs à aller plus loin.

ADOpte A L'UNANIMITE

34 - ASSOCIATION DREAMMAKERS. SUBVENTION. ANNEE 2024. CONVENTION.

MME DELETRE : Il s'agit d'approuver la convention avec l'association Dreammakers qui hérite, comme vous le savez, du savoir-faire, des outils, des méthodes et de l'histoire de l'association Entreprendre pour Apprendre Hauts-de-France dont elle est issue, convaincue que la mutation entrepreneuriale de la région est essentielle à son avenir. Cette association accompagne les territoires dans l'évolution de la culture entrepreneuriale chez les jeunes, et notamment chez les scolaires, en les sensibilisant à l'entrepreneuriat.

Afin de lui permettre la poursuite du déploiement de ses actions sur Amiens Métropole et d'augmenter surtout le nombre de jeunes touchés par ces actions en 2024, je vous propose de lui octroyer un soutien financier à hauteur de 10 000 €, étant précisé que le budget total s'élève à 103 454 €.

M. GEST : Pas de problème sur ce rapport ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. BARA, VOULMINOT (pouvoir à M. BARA), DÉCAVÉ, Mmes DESBUREAUX, DELATTRE, NOUAOUR, M. BAÏS se sont abstenus.

35 - AMIENS. SIP. NPNRU. ETOUVIE. LES COURSIVES. STRATEGIE DE RECONSTITUTION DES LOGEMENTS SUITE A LA DEMOLITION DE LA RESIDENCE DU PAYS D'AUGE. CONVENTION TRIPARTITE. APPROBATION.

M. PENAUD : Il s'agit d'une convention tripartite à intervenir entre la Ville d'Amiens, la SIP et Amiens Métropole., qui porte sur la stratégie de reconstitution des logements suite à la démolition de la Résidence du Pays d'Auge.

Le Comité d'Engagement de l'ANRU du 3 avril 2023 a accordé les financements relatifs à la démolition du bâtiment des Coursives, actant en même temps la compensation du parc résidentiel à déconstruire par la reconstitution de 181 logements. 26 de ces logements seraient reconstruits sur le quartier d'Etouvie et 155 autres sur le reste du territoire métropolitain, hors Quartier Politique de la Ville.

Dans ce cadre, je vous propose d'approuver la convention à intervenir entre la Ville d'Amiens, Amiens Métropole et la SIP définissant les modalités de compensation des logements de la Résidence du Pays d'Auge et d'autoriser Monsieur le Président à la signer. Par cette convention, la communauté d'agglomération s'engage à faciliter et à accompagner la SIP dans l'obtention des agréments et autorisations nécessaires à l'opération.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

M. BARA : Voici un sujet où la Ville et la Métropole peuvent mieux faire. 2029, ce n'est pas maintenant. Le cadre de vie actuel à Etouvie est catastrophique. La population cohabite avec une prolifération de rats, de punaises de lit, de goélands. C'est une population qui fait face à beaucoup de choses. Son éloignement du centre-ville conduit à lui faire penser que même les services de la Métropole et de la Ville sont aussi loin que la ville. J'entends encore des gens me dire : "Je vais à Amiens", comme si Etouvie ne faisait pas partie de la ville. C'est dommage. Et je pense que de la concertation, M. le Président, quand vous dites "on en fait", ce territoire en a encore le plus besoin.

M. DESCHAMPS : Merci, cher collègue Ismaël BARA, d'avoir dit cela car je partage en tout point ce que vous dites. Ce sont aussi les remontées que nous avons d'habitants de ce quartier qui se sentent isolés, éloignés de la ville. Les rats et les punaises, j'en entends parler aussi. Et je veux saluer, si vous le voulez bien, l'action des deux Conseillers départementaux de ce canton, Laurent BEUVAIN et Dolorès ESTEBAN, qui font un travail remarquable d'accompagnement des habitants dans leur mieux vivre. D'habitude, les habitants aiment se retourner vers la mairie de secteur, mais force est de constater que la mairie de secteur, en l'occurrence au niveau de son adjoint de secteur, ne répond pas. Heureusement que nous avons ces deux conseillers départementaux. Peu importe le parti, je m'en fiche, ce sont un homme et une femme qui font du terrain et qui accompagnent tous les jours ces habitants de la Ville et donc de la Métropole qui sont dans une misère qui, vraiment, m'attriste.

MME FOURE : Comment réagir ? Je crois vraiment, M. DESCHAMPS, que ce n'est pas du tout le lieu de stigmatiser un de vos collègues. Il faudrait régler vos comptes personnels à un autre endroit. Je voudrais simplement dire que je vais à Etouvie, j'y suis allée encore il n'y a pas si longtemps dans le cadre d'une opération "Bonjour Mme le Maire", Clément était avec moi, évidemment, de même que sa directrice de proximité. Un gros travail est fait sur place. Il y a des choses à faire par rapport aux logements, et je rejoins totalement ce que dit M. BARA. Je vous rappelle simplement qu'il y a quelque temps, quand le bailleur du quartier Etouvie a envisagé d'augmenter lourdement ses charges, je suis intervenue. Je ne l'ai pas fait publiquement, je l'ai fait avec Clément STENGEL, car ce qui m'intéresse, c'est que ce soit efficace, et pas que l'on en parle à tort et à travers. Pour moi, l'essentiel, c'est que les habitants se rendent bien compte qu'un effort a été fait et que la Présidente de la SIP a fait le nécessaire pour que l'augmentation des charges soit contenue dans des montants beaucoup plus raisonnables. C'est notre façon de travailler, à Clément comme à moi, et nous continuerons ainsi.

M. STENGEL : Je me réjouis du débat qui a lieu car j'observe que dans le dossier présenté sur la reconstitution de la Résidence du Pays d'Auge, appelée également les Coursives, tout comme lors de la réunion des locataires qui s'est tenue en octobre dernier, il n'y a pas d'observation sur le fond. Et nous avons eu cette discussion en Conseil municipal. Evidemment, du travail reste encore à

faire, il se fait au quotidien, c'est un travail de fond mais pas forcément un travail qui se voit. Je ne suis pas un adepte des réseaux sociaux, je ne suis pas adepte des déclarations et des faux débats dans la presse. Encore ce matin, avec Guy PENAUD, nous avons accompagné Arnaud DECAGNY, Vice-président de la Région des Hauts-de-France en charge de la politique de la ville, du logement et de la rénovation urbaine. La Région nous soutient dans ces projets de rénovation urbaine, et il faut dire tout le travail d'équipe que cela représente. Evidemment, il y a aussi l'ANRU. Cette proximité se fait en partenariat avec le bailleur, Brigitte FOURÉ l'a rappelé. Il y a eu la réunion avec les locataires concernant cette résidence le 9 octobre dernier. Personnellement, j'étais le 31 janvier, la semaine dernière, sur un autre chantier qui nous occupera aussi puisque là, on parle de la Résidence du Pays d'Auge, mais il y a aussi le bâtiment A qui court tout le long de l'avenue de Picardie et qui va être totalement réhabilité également. C'est aussi de l'accompagnement, des dizaines de locataires étaient présents, et je suis systématiquement présent à ces réunions pour prendre la parole, évidemment, et me tenir à leur disposition.

Je suis désolé, on noircit souvent le constat sur le quartier Etouvie, mais je ne peux pas laisser dire dans cette enceinte que les habitants d'Etouvie sont loin de tous les services de la Métropole, de la collectivité. Je rappelle qu'il y a des agents de notre collectivité à la mairie de secteur qui travaillent dans des conditions que nous avons créées, qui sont plus dignes qu'auparavant, que c'est une Maison France Services qui offre également d'autres aspects de services publics. Nous avons voulu la mairie de secteur Ouest au plus près de ce quartier, elle est place du Pays d'Auge à Etouvie, elle n'est pas ailleurs dans Amiens. Et je ne peux donc pas laisser dire que nous laissons les habitants de ce quartier loin des services de la collectivité. Je tenais à apporter ces précisions. Je reste disponible pour les habitants d'Etouvie comme pour l'ensemble des 28 000 habitants du secteur Ouest amiénois, au travail, et le plus discrètement possible.

M. GEST : Nous aurions pu aussi évoquer les efforts que nous faisons pour un quartier qui a parfois été oublié, il faut le dire. Quand on décide de rebâtir une médiathèque, qui a été détruite, c'est bien la démonstration de notre attachement à faire en sorte que ce quartier se sente parfaitement intégré à Amiens. Quand nous obtenons du département qu'il rénove le collège qui, il faut bien le dire, mérite largement le travail que va faire le département, tout le monde considère, je suppose, que cela prend beaucoup de temps, nous en sommes tous conscients, mais il n'empêche que nous avons obtenu que le département s'y intéresse, je crois même que nous avons obtenu que l'ANRU, à titre exceptionnel, mette de l'argent dans cette affaire, ce qui n'est pas le cas habituellement. Il reste beaucoup de choses à faire sur ce quartier, j'en conviens, mais je pense que l'équipe actuellement en responsabilité s'est intéressée à Etouvie alors qu'il fut un temps où ce quartier était oublié, et ce n'est plus le cas aujourd'hui. C'est peut-être trop lent dans les réalisations, il n'empêche que ce sera mesuré une fois que l'ensemble des opérations auront été mises en place.

MME FOURE : J'ai encore un mot à dire sur le quartier. Il se trouve que ce matin, tout à fait par hasard, j'ai croisé la Présidente du CSC Etouvie qui nous a remerciés de l'installation des caméras de vidéosurveillance, aujourd'hui en place comme souhaité. Là aussi, cela va apporter un plus au CSC qui en a bien besoin.

ADOPTE

Observations :

*M. PRADAT, Mme BECKER, MM. BARA, VOULMINOT (pouvoir à M. BARA), DÉCAVÉ, Mmes DESBUREAUX, DELATTRE, M. BAÏS, ont voté contre.
M. DESCHAMPS, Mme BELLINA se sont abstenus.*

**36 - AMIENS. AMSOM HABITAT. REHABILITATION DE 561 LOGEMENTS LOCATIFS
RESIDENCE RAINNEVILLE. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS.
GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.**

M. PENAUD : Nous changeons de quartier, nous allons dans le quartier Nord d'Amiens, toujours en QPV.

Je vous propose de répondre favorablement à AMSOM Habitat qui sollicite la garantie de la collectivité pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 9 385 500 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations pour la réalisation de son opération de réhabilitation de 561 logements de la résidence Rainneville à Amiens. Les travaux portent sur l'amélioration de la performance énergétique, la mise en sécurité, l'amélioration de la qualité de service et l'amélioration du confort intérieur.

Je vous propose également d'approuver la convention de garantie à conclure entre AMSOM Habitat et Amiens Métropole et d'en autoriser la signature par Monsieur le Président.

M. GEST : Des observations ou des questions ?

M. DESCHAMPS : Bravo l'AMSOM et cela fait écho au point précédent. On a une ville qui avance à deux vitesses dans la gestion de son parc social, avec deux opérateurs différents. Un sur lequel vous avez la main, qui avance bien, l'AMSOM, un autre géré par la SIP et qui n'avance pas. Les habitants d'Etouvie veulent partir ailleurs, et les habitants du reste de la ville jalouent ceux qui habitent dans les bâtiments de l'AMSOM. Nous sommes arrivés à une situation d'iniquité sur le territoire. J'aimerais savoir ce que vous faites, même si vous n'avez pas la main sur la SIP pour demander à cette dernière de rattraper le retard. Est-ce que vous regardez le train passer ou est-ce que vous rencontrez régulièrement la présidente de la CCI pour lui dire que nous allons arriver à une situation difficile, très difficile ?

M. GEST : Votre question est de savoir si nous restons les mains dans les poches. Bien évidemment que non. La preuve en est que lorsqu'il y a eu un débat s'agissant, par exemple, de l'augmentation des charges, Brigitte FOURÉ est intervenue auprès de la présidente de la SIP, qui est également la présidente de la Chambre de Commerce, pour la sensibiliser sur ce sujet, et des décisions sont intervenues dans la foulée. Maintenant, si vous voulez me faire dire qu'il est préférable pour la politique de l'habitat d'avoir des organismes directement en lien avec nous, je veux bien le dire volontiers, et je me félicite, comme vous, du travail qu'AMSOM réalise, qui est un organisme directement en phase avec une collectivité locale de rattachement, à savoir Amiens Métropole aujourd'hui comme il l'était auparavant avec la Mairie d'Amiens. Il est vrai aussi qu'un quartier, Etouvie, est avec un seul organisme d'habitat social, mais je ne peux que le constater.

M. PENAUD : Pour revenir à la SIP, lorsque nous avons commencé ce mandat nous étions sur une position de non démolition des Coursives, nous avons donc fait évoluer la SIP jusqu'au Comité d'engagement de l'ANRU qui a validé cette proposition faite par Amiens Métropole et la Ville d'Amiens.

ADOpte A L'UNANIMITE

**37 - AMIENS. AMSOM HABITAT. RESIDENTIALISATION DE 561 LOGEMENTS LOCATIFS
RESIDENCE RAINNEVILLE. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS.
GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.**

M. PENAUD : Il s'agit d'une nouvelle garantie d'emprunt accordée à AMSOM Habitat, cette fois non plus pour les bâtiments eux-mêmes mais pour tout ce qui environne les bâtiments.

Parallèlement au programme de réhabilitation et de démolition de la résidence Rainneville à Amiens, je vous propose d'accorder à AMSOM Habitat la garantie d'Amiens Métropole pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 304 897 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations pour la résidentialisation de ses 561 logements. L'opération a pour but de privatiser les espaces extérieurs propres à un groupe d'immeubles, de privatiser et de sécuriser les places de stationnement et d'améliorer les espaces verts en cœur d'ilot.

Il convient également d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

ADOpte A L'UNANIMITE

**38 - AMIENS. CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS. ETUDE PRE-OPERATIONNELLE
D'UN PLAN DE SAUVEGARDE COPROPRIETE BELLEVUE. POPAC COPROPRIETE BERLIOZ.
SUBVENTIONS. CONVENTION.**

M. PENAUD : Il s'agit d'une étude pré-opérationnelle d'un plan de sauvegarde de la Copropriété Bellevue et du POPAC Copropriété Berlioz pour des subventions et une convention à signer.

Dans le cadre de la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain d'Amiens Métropole, je vous propose d'approuver la convention de subvention pour le financement d'une étude pré-opérationnelle d'un plan de sauvegarde et d'un programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés fragiles (POPAC) sur des copropriétés du Quartier Nord de la ville d'Amiens. Cette convention POPAC prévoit le cofinancement de cette étude par laquelle la Caisse des Dépôts & Consignations s'engage à verser, à la réalisation des prestations, 25% du montant HT dans une limite de 6 362,50 € pour l'étude pré-opérationnelle de Bellevue et de 18 738,00 € pour le suivi de l'animation du POPAC de Berlioz, soit un total de 25 100,50 €.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

M. PRADAT : Cette copropriété est dégradée, mais peut-être comme d'autres, et si l'étude aboutit à des travaux très importants, et c'est ce qui risque de se passer, cela pourrait mettre en difficulté les propriétaires. Du coup, on se pose la question, on a un bâtiment qui fait partie des prix de vente les plus abordables à Amiens, et forcément une population qui n'a peut-être pas les moyens d'aller ailleurs, en tout cas sur des copropriétés moins "dégradées". Ce sont des appartements de qualité, mais la construction n'est plus aux normes. N'existerait-il pas un outil de rachat pour améliorer ce type de résidence et ne pas être sur un statu quo comme c'est souvent le cas ?

M. PENAUD : Il y a un nombre considérable de logements, M. PRADAT. Certains propriétaires occupants sont là depuis la construction de ces deux copropriétés et cela paraît compliqué. Je pense que nous sommes là plutôt dans une situation où, enfin, il y a une sortie possible puisque vont être nommés une maîtrise d'œuvre, un assistant à maîtrise d'ouvrage, de manière à passer un programme de travaux. Pour l'instant, on semble se sortir d'une situation inextricable en partie due,

il faut le dire, à des copropriétaires qui n'ont pas payé leurs charges depuis des années, atteignant des sommes assez rondelettes.

ADOpte A L'UNANIMITE

**39 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. RESTAURATION DU PARC ZOOLOGIQUE.
SAS PAVILLON & Co. RAPPORT D'ACTIVITE. ANNEE 2022.**

M. SAVREUX : Ce point porte sur le rapport d'activité du Pavillon Bleu de la restauration au parc zoologique.

Comme vous le savez, Amiens Métropole a délégué à la SAS Pavillon & Co, depuis le 14 janvier 2021, par le biais d'un contrat de concession de service public, la gestion du service de restauration du parc zoologique pour une durée de 7 ans trouvant son terme au 31 décembre 2027. Il exploite deux établissements : le Pavillon Bleu, que vous connaissez tous, et le kiosque snaking le Carbet, à l'intérieur du parc zoologique.

Conformément aux dispositions du code de la commande publique et du contrat de concession, la SAS Pavillon & Co a remis son rapport d'activité portant sur l'année 2022, deuxième année d'exploitation. Il s'agit toutefois de la première année complète d'exploitation pour le délégataire, avec des chiffres tout à fait satisfaisants. D'abord, une redevance pour Amiens Métropole de près de 80 000 € TTC, et un chiffre d'affaires net pour l'année de 1 256 676 €, ce qui se traduit par un léger déficit de 26 000 €, mais qui s'explique principalement par une inflation des matières premières et par une hausse des salaires dans le secteur de la restauration et de l'hôtellerie, déficit qui sera largement absorbé en 2023. J'en profite pour saluer aussi le partenariat fructueux entre le Pavillon Bleu et le zoo d'Amiens Métropole, avec des participations actives aux différents événements du zoo.

Je vous propose de prendre acte de ce rapport, après un examen par la Commission consultative des services publics locaux qui s'est tenue le 23 janvier dernier.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

M. DESCHAMPS : L'augmentation du nombre de visiteurs au zoo m'amène à poser la question de la fréquentation et des heures d'ouverture du Pavillon Bleu qui, aujourd'hui, est ouvert le midi et le soir. Sans doute serait-il judicieux qu'il propose aussi, et c'était prévu de manière optionnelle dans le contrat de DSP, une ouverture en format après-midi, salon de thé, etc. Cela est-il prévu dans les années à venir ?

M. SAVREUX : Effectivement, un article du contrat prévoit un service de salon de thé, petite collation dans l'après-midi. Cette proposition a été testée dans un premier temps, lors des premiers mois d'ouverture du Pavillon Bleu et, pour l'instant, cette initiative s'est traduite par un échec puisque cela engendre des coûts qui ne sont pas amortis pour le moment, notamment des charges de personnel importantes, l'obligation de constituer une deuxième équipe. Mais, évidemment, rien n'interdit une seconde expérimentation un peu plus tard. Nous aurons ce dialogue avec le concessionnaire dans les semaines à venir.

M. GEST : Il me semble d'ailleurs que cette question avait été posée en commission, si je me souviens bien du compte rendu, et que la réponse avait été fournie.

DONT ACTE

**40 - CIAP. CENTRE D'INTERPRETATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE.
EXPOSITION PERMANENTE. CONVENTION DE PRETS**

M. SAVREUX : Il s'agit du CIAP, Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, dont nous avons inauguré le parcours permanent il y a quelques jours, avec un vrai succès de fréquentation pour le premier week-end d'ouverture, puisque 1 400 visiteurs en ont franchi les portes.

Cet équipement a été conçu comme le point de départ de découverte du territoire et a été pensé, mes chers collègues maires, comme un équipement véritablement métropolitain dans la mesure où, dans l'exposition permanente, il y a des clins d'œil au territoire métropolitain, où les expositions temporaires de ce CIAP ont également vocation à être décentralisées dans les communes, et c'est le cas de la première exposition sur Israel ARIÑO qui sera déclinée dans trois communes de l'agglomération. Ce sera aussi le cas de la deuxième exposition prévue à la fin de l'année sur la seconde reconstruction, puisque vous savez que nous célébrons cette année les 150 ans de la naissance d'Auguste Perret. Et prochainement une caravane du patrimoine et de la médiation sillonnera le territoire métropolitain pour faire de l'éducation artistique et culturelle en matière patrimoniale là encore dans l'ensemble de ces communes.

L'objectif de cette convention est tout simplement de valider une convention de prêt parce que, dans le cadre des expositions permanentes et temporaires qui vont être organisées par le CIAP en 2024, il s'agit d'approuver une convention avec des partenaires culturels, associatifs et muséaux, pour permettre le prêt d'objets à valeur pédagogique ou illustrative issus de leurs collections particulières ou institutionnelles. Ces objets permettront d'animer ou d'illustrer le propos scientifique de l'exposition.

Je vous propose également d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention-type ainsi que tout acte à intervenir, notamment les contrats de commissariat scientifique, scénographique ou contrat d'assurance. Il convient également d'autoriser Monsieur le Président à solliciter toute aide publique ou privée pouvant soutenir ces projets.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Pour ceux qui n'ont pas encore vu le CIAP, je vous conseille vraiment d'y faire un tour, c'est remarquablement réalisé et très pédagogique.

ADOpte A L'UNANIMITE

41 - FEDERATION DE L'ART URBAIN. PARTENARIAT. CONVENTION.

M. SAVREUX : Nous développons depuis quelques années maintenant une véritable stratégie autour des arts visuels, et l'une des manifestations de cette stratégie est, bien sûr, le festival IC.ON.IC, mais pour être complet, il ne s'agit pas de parier uniquement sur un temps fort, événementiel, il s'agit aussi d'installer tout un écosystème tout au long de l'année autour de ces arts urbains.

C'est l'objet de ce partenariat que je vous propose de conclure avec la Fédération de l'Art urbain. Il s'agit tout simplement de formaliser un partenariat principalement dans le cadre de journées professionnelles et de conférences organisées à l'occasion du festival IC.ON.IC.

La Fédération a une expérience, une expertise et un réseau dont elle veut faire profiter Amiens Métropole. Elle s'engagerait à travers ce partenariat à participer à la construction de ces journées professionnelles et des conférences en proposant et en coordonnant un programme d'intervenants, tant sur le plan matériel que dans les savoirs apportés.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention, et ce partenariat se traduirait par une adhésion à cette Fédération pour un montant de 100 €, ce qui ne me semble pas être un montant inabordable, M. le Vice-président en charge des finances.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

42 - APPEL A PROJETS IC.ON.IC 2024. PARCOURS D'ART URBAIN DANS L'ESPACE PUBLIC.

M. SAVREUX : Il s'agit ici de valider l'appel à projets IC.ON.IC 2024 dans le cadre de la préparation de la 4^{ème} édition du festival IC.ON.IC. Cet appel à projets vise à créer un parcours d'art dans l'espace public.

C'est cet appel à projets que je vous propose d'approuver et qui va permettre de constituer cette nouvelle édition d'IC.ON.IC avec un nouveau parcours d'art.

Je vous propose également d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et document relatifs au festival IC.ON.IC 2024 et à solliciter auprès de la DRAC et de la Région Hauts-de-France un soutien financier. Je précise que pour donner davantage de cohérence et une identité forte à ce festival, nous avons décidé cette année de faire en sorte que toutes les créations puissent avoir lieu dans l'espace public, puisqu'il s'agit d'un événement dans l'espace public. Je vous rappelle que pour le second volet de ce festival, le parcours d'art contemporain se situait à l'intérieur des structures. Désormais, nous aurons un festival 100% à l'extérieur. Premier parcours street art dans le quartier Saint-Leu, deuxième parcours vidéo mapping sur les façades de la ville, et troisième parcours d'art contemporain avec nécessité pour les artistes de prévoir une restitution de leurs créations dans l'espace public.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

**43 - CONTRAT METROPOLITAIN DE GENERALISATION DE L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE D'AMIENS METROPOLE. CMEAC. ANNEE 2024. AVENANT.
CONTRAT DE COMMANDE DE RESIDENCE ARTISTIQUE**

MME BOCHE : Très chers collègues, j'ai l'habitude de vous emmener dans le monde merveilleux des bibliothèques, eh bien aujourd'hui je vous emmène dans le monde de l'éducation artistique, et particulièrement sur le volet 2 du Schéma métropolitain d'Education artistique et culturelle, qui a été signé fin 2022 entre Amiens Métropole, la DRAC, et la Direction Académique de l'Education nationale de la Somme.

Pour rappel, le Schéma d'éducation artistique et culturelle vise à sensibiliser aux pratiques culturelles tout au long de la vie. Le Schéma est donc composé des projets DIPS (Dispositifs d'Initiation, de Pratique et de Sensibilisation), qui sont de niveau 1 et 2, et du volet de résidence artistique.

Les objectifs de ce Schéma sont en premier lieu en direction de tous les publics. Il s'agit de permettre à chaque habitant d'appréhender la création contemporaine et l'environnement patrimonial, de développer son esprit critique, de s'approprier toutes les manifestations en lien avec

la création artistique, mais aussi le patrimoine, l'éducation aux médias et, plus généralement, à l'information dans le seul but, bien sûr, de réduire les inégalités en matière d'accès à la culture.

En second lieu, les objectifs sont en direction des structures porteuses de projet. Il s'agit ici d'accompagner les équipes pédagogiques, éducatives ou associatives dans la mise en œuvre des projets, d'établir les conditions du maintien dans la durée du parcours, d'inscrire les actions culturelles sur le territoire en s'appuyant sur le tissu associatif et en favorisant l'implication des structures artistiques et culturelles existantes.

A titre d'information sur le volet DIPS pour l'année 2024, il touchera 2 100 élèves répartis dans 33 écoles du territoire d'Amiens Métropole et 500 enfants en temps périscolaire et extrascolaire. Sur le deuxième volet relatif aux résidences, 3 projets ont été retenus suite à l'appel candidature. Celui de l'association La Mirelidaine qui propose un projet autour du théâtre culinaire, et qui partira à la rencontre des habitants pour les interroger sur leurs pratiques. Celui de Banana Tragédie, trio d'artistes qui proposent un travail autour du tissu et qui fait écho à notre passé d'industrie textile. L'intention est de faire dialoguer le conte, la broderie et la mise en scène des corps pour un rendu final en juin 2024 lors du banquet de Saint-Leu. Enfin, celui de Joseph GALLIX qui, lui, investit le champ documentaire et fictionnel de la photographie. Il proposera des actions de médiation et de création collective dans plusieurs lieux du territoire.

Le budget global de cette action s'élève à 180 400 € répartis comme suit :

- pour les DIPS volet 1 : 83 500 €, pris intégralement en charge par Amiens Métropole ;
- pour les résidences, qui concernent donc le volet 2 : 90 000 € pris en charge par la DRAC, et 6 900 € par Amiens Métropole.

Je vous propose donc d'approuver le contrat-type de commande de résidence artistique à intervenir avec les porteurs de projet et d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant au CMEAC

M. BARA : Nous voterons pour cette délibération parce que ce dispositif est bon et mérite d'être tiré vers le haut afin de lui donner une dimension aussi grande, aussi grande qu'un poulpe. Quel regret de lui accorder un faible budget.

M. GEST : Je peux vous dire que c'est un dossier auquel je tiens tout particulièrement. Je considère effectivement que dans une ville comme la nôtre, dans un département comme le nôtre, ce type de démarche est indispensable. Et j'ai souhaité qu'on lui donne davantage d'ampleur. Nous n'avons pas été complètement suivis par la DRAC, qui participe néanmoins pour une part, mais je dois dire que nous allons réaliser un certain nombre d'opérations qui profiteront, à n'en pas douter, aux jeunes qui ont besoin de cette approche culturelle qu'ils n'ont pas toujours spontanément. Je regrette que vous ayez fait une assimilation douteuse, parce que chaque opération, voyez-vous, apporte quelque chose à l'agglomération. Elles ne sont pas de même nature. Certaines apportent de la notoriété, de l'attractivité, d'autres apportent des choses plus basiques mais extrêmement importantes pour l'éducation de nos jeunes, et c'est la raison pour laquelle j'y tiens particulièrement. Et je remercie Audrey BOCHÉ des efforts qu'elle fait aussi dans ce domaine pour que ce contrat soit le meilleur possible. Si à l'avenir nous pouvons mettre davantage de moyens, je peux vous assurer que nous le ferons.

ADOpte A L'UNANIMITE

**44 - MAISON DU THEATRE D'AMIENS METROPOLE. TAS DE SABLE - CHES PANSES VERTES.
THEATRE D'ANIMATION PICARD. CONVENTION.**

MME BOCHE : Il s'agit ici, chers collègues, d'approuver la délibération jointe à ce rapport. Elle pose les conditions de mise en œuvre technique, administrative et financière du partenariat entre la Maison du Théâtre, le Tas de Sable - Chés Panses Vertes, et le Théâtre d'Animation Picard, afin d'offrir de bonnes conditions de diffusion de l'art de la marionnette suite à la labellisation du Tas de Sable en tant que centre national de la marionnette.

Cette convention couvre la période de 2023 à 2026 inclus et dispose de l'accord sur trois temps de programmation de 10 jours chacun, tous les ans, au sein de la Maison du Théâtre et du Théâtre d'Animation Picard, au bénéfice du Tas de Sable - Chés Panses Vertes. La direction artistique de ces programmations sera assurée en toute liberté par Sylvie BAILLON, qui est Directrice générale et artistique du Tas de Sable. Pour rappel, le Tas de Sable propose un festival biennal autour de l'art de la marionnette, appelé le MFEST, qui existe depuis 2022. Il fait écho au festival international de la marionnette de Charleville-Mézières. La deuxième édition du MFEST aura donc lieu cette année.

Je vous propose donc d'approuver la présente convention et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

45 - MUSEES D'AMIENS. PARTENARIAT ALCO. CONVENTION.

M. SAVREUX : Ce point porte sur les musées d'Amiens qui, depuis plusieurs années, ont établi des collaborations nombreuses pour favoriser l'accès des collections des musées d'Amiens aux publics les plus éloignés de la culture.

Dans cette perspective, je vous propose d'approuver la convention de partenariat avec le centre social ALCO, que vous connaissez tous, et d'autoriser Monsieur le Président à la signer. Il s'agit ici d'encourager l'ouverture culturelle et l'insertion sociale de certains publics, en l'occurrence un public familial, le jeune public, mais aussi des adultes en situation d'apprentissage du français en langue étrangère.

ADOpte A L'UNANIMITE

**46 - MUSEES D'AMIENS. PROGRAMMATION DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES 2024-2025.
APPROBATION.**

M. SAVREUX : Ce point concerne toujours les musées d'Amiens et sur la programmation des expositions temporaires pour les années 2024 et 2025.

Je vous propose d'approuver la programmation des expositions temporaires suivantes.

Pour l'année 2024, ce sont trois expositions temporaires qui seront proposées au public :

- Du 15 mars au 16 juin, une première exposition intitulée "Sur la plage impressionniste, dans l'œil d'Edouard Manet", qui bénéficie d'une collaboration avec le musée d'Orsay qui fête cette année les 150 ans de la première exposition impressionniste à Paris, et c'est plutôt

bienvenu puisque nous n'avons pas de toiles impressionnistes au musée de Picardie, et que nous allons pouvoir faire dialoguer cette œuvre avec d'autres œuvres marines peintes au bord de la mer que nous avons dans les collections du musée.

- Du 23 mars au 4 novembre, la plus grande exposition de cette année, intitulée "La Somme des Préhistoires", exposition exceptionnelle puisqu'elle a été labellisée, et c'est rare, "Exposition d'intérêt national". C'est la première fois que nous avons ce label du ministère de la Culture depuis la réouverture du musée. Et, surtout, cette exposition permettra d'exposer pour la toute première fois au public la quinzaine de statuettes qui ont été découvertes à Renancourt, d'époque gravettienne, soit 27 000 ans, tout à fait exceptionnelles, et notamment une tête qui n'a pas encore été diffusée dans la presse et qui est, elle aussi, tout à fait exceptionnelle.
- Du 8 juin au 17 décembre, une exposition de Tereza LOCHMANN, intitulée "La Fabrique des Légendes". Elle a travaillé dans une résidence du territoire autour de l'arbre à loques de Sénarpont et elle s'interroge sur les croyances populaires en Picardie et les gestes magiques associés à la guérison.

Pour l'année 2025, je vous propose de valider les expositions suivantes :

- De juillet à décembre, une exposition consacrée à Albert Maignan, intitulée "Un virtuose à la Belle Epoque". Il est connu parce qu'il a peint "Les Voix du tocsin" et surtout, il a légué tout son fonds d'artiste mais aussi sa précieuse collection personnelle au musée de Picardie.
- À partir du mois de mars : Une exposition sur la restauration de la galerie Puvis de Chavannes, qui n'a pas été restaurée dans le projet de restauration du musée lors du mandat précédent. Des ateliers seront proposés pour comprendre comment est restaurée une œuvre de ce type.
- Tout début 2025, une exposition intitulée "De fils d'or et d'argent, la broderie d'Amiens". Sans doute avez-vous lu dans la presse que le musée avait lancé pour la première fois de son histoire avant-hier un mécénat participatif en vue de l'aider à acquérir une œuvre tout à fait exceptionnelle. De telles opportunités, on n'en a pas tous les jours et il faut évidemment que nous aidions le musée à acquérir ce magnifique antependium, un devant d'autel qui a été réalisé vers 1660-1680 par les sœurs Ursulines du couvent des Ursulines à Amiens, atelier qui était réputé partout en Europe. Cette œuvre a été exposée lors de l'Exposition Universelle de Bruxelles en 1904, et c'est une œuvre digne des collections du Louvre, puisque le musée du Louvre souhaitait s'en porter acquéreur avant de nous proposer, par courtoisie, de l'acheter. Je vous encourage donc à relayer cet appel à mécénat que nous avons lancé avant-hier.

Le budget annuel afférent à ces expositions, communication comprise, restera dans l'enveloppe des crédits votés au BP 2024, pour un montant global de 291 000 €.

Il convient par ailleurs d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes se rapportant à ce projet et à solliciter toute aide publique ou privée pouvant soutenir ces expositions.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

**47 - PRINTEMPS DE L'ART DECO. PARTENARIAT. PRISE EN CHARGE FINANCIERE
DES ACTIONS DE COMMUNICATION. ANNEE 2024. CONVENTION.**

M. SAVREUX : Le patrimoine Art Déco, et plus largement celui de la reconstruction, est fortement présent à l'échelle de la région Hauts-de-France et particulièrement du territoire d'Amiens

Métropole. Depuis 2018, notre collectivité entreprend de valoriser ce patrimoine caractéristique de la Métropole par le biais d'une programmation et d'une communication commune à l'échelle des Hauts-de-France intitulée le « Printemps de l'Art Déco ». L'opération se déroulera, pour l'année 2024 du 5 avril au 26 mai.

Il est ainsi proposé d'approuver la convention de partenariat pour la prise en charge financière des actions de communication qui s'élève à 2 000 € par partenaire et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Pas de problème ?

ADOpte A L'UNANIMITE

48 - RESIDENCES ARTISTIQUES NORD/SUD. CONVENTION DE PARTENARIAT.

M. SAVREUX : Dans le cadre du programme de résidences croisées d'artistes Nord/Sud entre Amiens Métropole, le Frac Picardie, le Centre Culturel Léo Lagrange, et le Château de Servières de Marseille, je vous propose d'approuver la convention qui a pour objectif de fixer les modalités de partenariat entre les parties. Cette convention détaille également les engagements de chaque partenaire, ainsi que les modalités financières, administratives et juridiques.

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention. Nous retrouverons ce sujet lors du vote des appels à projets et je vous demanderai alors, si vous en êtes d'accord, de valider une aide financière pour ce projet qui permet à des artistes amiénois d'être exposés dans ce lieu qui est une référence européenne en matière d'arts visuels, le château de Servières donc à Marseille.

M. GEST : Pas de problème ?

ADOpte A L'UNANIMITE

49 - CENTRE AQUATIQUE AQUAPOLE. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE. ANNEE 2022.

M. DUFLOT : Le 9 mars 2017, le Conseil d'Amiens Métropole a confié la Délégation de Service Public par voie concessive pour la conception, la construction, le financement et l'exploitation du centre aquatique dénommé Aquapôle à la société CAP SAMARO SAS à compter du 18 avril 2017 pour une durée de 23 ans.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société CAP SAMARO SAS a remis son rapport d'activité portant sur l'année 2022. Ce rapport annuel a été examiné par la Commission consultative des services publics locaux du 23 janvier 2024 et présenté en Commission Sport et Culture il y a dix jours. Je vous propose d'en prendre acte.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

MME BECKER : Nous nous étonnons d'être saisis du bilan d'activité de l'exercice 2022 aujourd'hui. Il est normalement produit chaque année par le concessionnaire et doit être remis au concédant avant le 1^{er} juin de l'année N+1. Vous êtes censé disposer des informations depuis le 1^{er} juin 2023. Nous avons tenu des conseils le 29 juin, le 20 septembre, le 26 octobre et le 14 décembre 2023, l'information est donc bien tardive. Tout d'abord, des mesures ont-elles été prises par le concessionnaire en lien avec son prestataire Variopool pour réduire la consommation énergétique

mensuelle de chaleur ciblée à 4 800 MW/heure et qui, en 2022, représentait 5 747 MW/heure, soit 119,73% de plus ? D'autre part, depuis 2022, la problématique du développement des algues vertes dans le bassin nordique aurait été traitée par choc chloré. Est-ce le cas et à quelle fréquence ont lieu ces chocs chlorés ? Il faut savoir qu'à court terme, cela peut engendrer chez le baigneur des difficultés respiratoires ainsi qu'une sensation de brûlure dans la sphère ORL. A ce sujet, nous pensons utile la promotion de véritables alternatives biologiques et durables en développant la recherche sur les dangers potentiels du chlore et les alternatives possibles. Est-ce que CAP SAMARO a travaillé sur le sujet ?

Le bilan 2022 indique qu'après sondage, 50% des usagers fréquentant Aquapôle sont Amiénois, dont une part importante provient du quartier Nord. Pour défendre le bien vivre à Amiens, nous vous rappelons notre demande d'établir avec le concessionnaire une tarification solidaire, comme celle en vigueur à la piscine du Coliseum. Par ailleurs, nous n'avons pas connaissance du rapport de la Commission de contrôle financier de l'article R.2222-3 du code général des collectivités territoriales sur cette concession de service. Nous vous en demandons donc la communication par la présente intervention orale, ceci à l'ensemble des conseillers communautaires.

Enfin, comme nous analysons 2022 et ses enseignements, nous vous rappelons qu'a éclaté une grève le 29 septembre 2022 à Aquapôle. La trentaine de salariés dénonçait des conditions de travail devenues difficiles avec un manque de personnel dans tous les services, des problèmes de sécurité dans les bassins l'été et un gel des salaires. Quand les conditions de travail sont dégradées, ce sont les usagers qui en pâtissent. Cette mobilisation a payé puisque le concessionnaire a renforcé les effectifs en embauchant 1,5 équivalent temps plein supplémentaire par rapport au contrat initial, permettant de mieux faire face à la forte fréquentation. Nous considérons cependant que les moyens pourraient être renforcés et que des actions de prévention pourraient être initiées. Il est regrettable de refuser les enfants de moins de 16 ans à accéder au centre aquatique par faute d'un encadrement humain suffisant l'été. A titre d'exemple, il pourrait être envisagé des crédits de la politique de la ville au vu de l'enquête des publics et des dispositifs Quartiers d'été. L'accès universel est une action pour une réelle mixité, un égal accès des adolescents résidant hors et en QPV, et ceci au prorata de la part de ceux habitant en géographie prioritaire.

Du bilan 2022 et de l'année 2023, nous vous invitons donc à réétudier l'interdiction d'ouverture d'été avec le concessionnaire, la proposition d'une fiche projet pour l'été, ceci afin d'animer et de favoriser le lien social, les moments de convivialité et d'éducation à la vie en commun, donc la civilité à l'Aquapôle au lieu d'exclure. Les salariés pourraient ainsi avoir les moyens de travailler dans de bonnes conditions et l'Aquapôle pourrait favoriser pour tous le sport santé en été.

M. DUFLLOT : Je n'ai pas réussi à tout retenir de ce que vous avez avancé ce soir. J'ai un regret, Mme BECKER, c'est que vous n'assistiez pas à la Commission Sport où vous auriez pu poser toutes ces questions, surtout sur l'aspect technique. Je n'ai pas les réponses ce soir, mais je m'engage à vous communiquer par écrit ces aspects techniques que je vais demander à la direction des sports mais aussi à la direction d'Aquapôle, sachant que nous allons travailler avec elle sur le bilan 2023. Je regrette que nous passions ce rapport assez tard, mais il y a toujours un délai entre le moment où le rapport nous est remis, le moment où nous l'étudions et celui où nous le présentons. Nous essaierons de faire mieux l'année prochaine.

Concernant les enfants de moins de 16 ans qui ne peuvent pas aujourd'hui aller seuls à la piscine, cette décision a été prise par la société Aquapôle, et elle n'est pas unique en France, c'est-à-dire que l'on constate en France, notamment durant la période estivale, un nombre croissant de dégradations, d'incivilités, de violences dans les piscines, commises notamment par des jeunes de moins de 16 ans. Donc, aujourd'hui, cette décision a été prise d'un commun accord pour pouvoir

apaiser le climat, pratiquer la natation ou simplement profiter des espaces extérieurs en plein été d'Aquapôle, en évitant que ce soit une contrainte. Sachez qu'après les deux premières années d'ouverture où les tensions étaient importantes sur ce bassin, il fallait trouver une solution, laquelle génère peut-être une difficulté, mais elle résout malgré tout de nombreuses contraintes et permet aux usagers d'Aquapôle de nager, de profiter de ce bassin en toute sérénité. Croyez bien que nous sommes très attentifs au fonctionnement de cette piscine qui est aujourd'hui une totale réussite en termes de fréquentation, en termes de projet.

J'aurai le chiffre de 2023 d'ici trois semaines et je pourrai vous le communiquer en avant-première si vous le souhaitez. En 2022, nous avons eu 321 923 visiteurs. Alors qu'en termes de fréquentation et de gestion de cet équipement, nous étions en période post-Covid avec des pass sanitaires encore en application, nous avons atteint le taux de fréquentation défini dans le contrat de DSP signé avec CAP SAMARO. On ne peut donc qu'être satisfait de la pleine réussite de ce projet Aquapôle, avec aussi une origine géographique, comme vous le rappelez, où l'on retrouve beaucoup d'Amiénois, et beaucoup d'Amiénois de tous les quartiers, de tous les secteurs de la ville, je tiens à le préciser, contrairement à ce qui a pu être dit lors de précédents conseils. Avait été mis en accusation le fait que certains secteurs étaient peu présents. Nous avons fait des études sur l'année 2022, j'ai demandé pour 2024 une nouvelle étude de fréquentation sur l'origine géographique des usagers de cette piscine. La précédente étude montrait qu'en juillet et août il y avait des usagers de tous les secteurs, y compris des secteurs nord, des quartiers politique de la ville, et j'en suis ravi. C'est une piscine pour tous, avec une pratique sportive pour tous, et il faut continuer à développer cet équipement qui le mérite, avec une ambition commune, que je porte et que nous portons tous qui est de permettre à chacun d'utiliser un espace aquatique, d'apprendre à nager, de profiter de ce qui n'existait plus à Amiens depuis cinquante, soixante ou soixante-dix ans, c'est-à-dire un bassin extérieur.

Pour terminer, vous avez évoqué un rapport financier permettant de faire un bilan de la période 2017-2021. Il a été présenté par mon collègue Benoît MERCUZOT tout à l'heure.

M. BECKER : Sur les algues vertes, le message peut-il être passé à CAP SAMARO pour des alternatives qui seraient moins nocives pour la santé. Je rappelle que nous demandons toujours, et vous ne m'avez pas répondu à ce sujet, la tarification solidaire qui permettrait un accès à davantage de personnes, en tout cas à davantage de personnes qui n'ont pas les moyens de payer le tarif unique de cette piscine.

M. GEST : Votre affirmation, Mme BECKER, est contredite par les faits et les chiffres. Regardez-les et vous verrez d'où viennent les personnes qui fréquentent l'Aquapôle. S'agissant des aspects techniques, vous auriez pu les connaître si vous aviez pu participer à la Commission spéciale qui se réunit sur les services publics locaux. Malheureusement, vous étiez absente.

DONT ACTE

50 - AIDES AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU DANS LE CADRE DE LA PREPARATION AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS. ANNEE 2024. CONVENTION-TYPE.

M. DUFLLOT : Conformément à l'axe 3 du projet sportif 2021-2026 d'Amiens Métropole, je vous propose d'approuver pour l'année 2024 la répartition d'une somme globale de 75 000 € au titre du soutien aux sportifs de haut-niveau pour 15 athlètes qui constituent la « Team Amiens se prend au jeu 24 », soit 5 000 € par athlète. Les athlètes concernés et leur pratique sportive sont désignés dans la délibération qui vous a été transmise.

Cette subvention leur permettra de préparer dans les meilleures conditions la grande échéance des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

A souligner cette année l'intégration du double champion du monde de « breakdance », M. Kamil BOUSSELHAM puisque les épreuves de « breaking » ont fait leur entrée dans le programme olympique de Paris 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

51 - ACCES DES PROFESSIONNELS AUX DECHETTERIES COMMUNAUTAIRES. TARIFS 2024.

MME SAVARIEGO : Comme chaque année, Amiens Métropole doit fixer les tarifs d'accès des professionnels aux déchetteries communautaires. Dans la continuité du nouveau règlement des déchetteries voté le 14 décembre dernier, je vous propose d'approuver la nouvelle grille tarifaire annexée à la délibération qui vous a été transmise. Cette grille tarifaire tient compte de l'extension du principe de la responsabilité du producteur à de nouveaux déchets dont notamment ceux issus de produits et matériaux de construction du bâtiment.

La nouvelle tarification poursuit plusieurs objectifs tels qu'inciter au tri et à la valorisation des déchets, responsabiliser les professionnels du territoire, inciter à l'économie circulaire, respecter le cadre réglementaire et le droit de la concurrence, et maîtriser les coûts de la gestion des déchets.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

52 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES D'AMIENS METROPOLE. EXPOSITIONS D'ARTISTES AMATEURS LOCAUX. APPEL A PROJETS RENOUVELABLE. CONVENTION.

M. DECLÉ : Comme vous le savez, depuis un an et demi maintenant nous exposons des artistes locaux à l'Office de Tourisme. Les expositions durent deux mois, à chaque fois il y a un vernissage, elles rencontrent un franc succès, mais cette première salve d'expositions se termine cet été, et nous aimerions tout simplement relancer l'appel à projets que nous avons lancé il y a deux ans pour que de nouveaux artistes locaux candidatent et que nous puissions lancer une deuxième salve d'expositions d'artistes amiénois de l'été 2024 jusqu'au printemps 2026.

M. GEST : Pas de problème, je suppose ?

ADOpte A L'UNANIMITE

53 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES D'AMIENS METROPOLE. ATOUT FRANCE. REPONSE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET. TOURISME ET GASTRONOMIE. ANNEE 2024.

M. DECLÉ : Nous aimerions candidater à un appel à manifestation d'intérêt d'Atout France, qui s'appelle "Tourisme et gastronomie" pour proposer cette année sur le territoire d'Amiens Métropole des événements autour de la gastronomie et des Jeux Olympiques afin de promouvoir notre art de vivre à l'amiénoise, mais également les valeurs de l'olympisme. Cette programmation "gastronomie en terre de Jeux" comprendrait trois événements :

- Un événement "au petit trot" qui existe déjà depuis l'été dernier, mais que nous relancerions, donc des visites guidées, comme son nom l'indique, au petit trot.

- Des apéros Jeux Olympiques, donc des événements conviviaux dans les lieux qui ont été labellisés "Centres de préparation aux Jeux" et des soirées dédiées à la culture sportive comme des soirées quizz.
- Un dîner extraordinaire, qui a déjà eu lieu l'année dernière à l'île aux Fagots, et qui aurait lieu cette année dans un des centres de préparation aux Jeux Olympiques.

Le budget prévisionnel de cette opération est de 60 000 €, et nous sollicitons Atout France à hauteur de 40 000 €.

M. GEST : Pas de problème ?

ADOpte A L'UNANIMITE

**54 - ALLONVILLE. OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES D'AMIENS METROPOLE.
CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS REGIONAL. JARDINS EN SCENE 2024.**

M. DECLE : Nous souhaiterions candidater de nouveau à l'appel à projets régional des Hauts-de-France Jardins en scène. Nous avons déjà candidaté l'année dernière et nous avons été retenus, ce qui nous avait permis d'organiser à Allonville une programmation théâtrale au mois de septembre autour de la gastronomie, c'est-à-dire que des comédiens, en plus de leur spectacle, proposaient aux spectateurs de manière originale une dégustation de vins et de spécialités. Nous aimerions rééditer cette programmation théâtrale, toujours à Allonville, le dimanche 29 septembre 2024.

Le coût total de l'opération est de 13 000 € et le financement régional sollicité s'élève à 9 000 €, la commune d'Allonville participant à hauteur de 1 000 € et l'Office de Tourisme à hauteur de 3 000 €.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

55 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.

M. GEST : Il nous reste, mes chers collègues, à examiner deux vœux proposés par le groupe Communiste Républicaines et Citoyennes et cosignés par le groupe Amiens c'est l'tien et Social Eco Citoyen. Et j'ai également reçu une question orale déposée par le groupe Amiens c'est l'tien.

55.1 - VŒU DE SOUTIEN AUX CENTRES SOCIOCULTURELS ET AUX ESPACES DE VIE SOCIALE.

M. GEST : Qui donne lecture ?

MME DESBUREAUX : « *Le 31 janvier 2024, à l'appel de leur Fédération nationale, de nombreux centres sociaux et culturels se sont mobilisés avec le soutien de la population, notamment dans notre région. Depuis plusieurs années déjà, les centres sociaux font face à des difficultés financières croissantes, auxquelles s'ajoutent les effets dévastateurs de l'augmentation des coûts structurels de fonctionnement liés à l'inflation, coûts impossibles à répercuter intégralement sur les bénéficiaires des activités, eux-mêmes en grande difficulté. Cela menace évidemment la pérennité de leurs activités au service de la population et parfois l'existence-même de leurs structures.*

Notre assemblée et ses élu-es ne connaissent que trop bien l'utilité des centres sociaux au plus près des habitants. Nous rappelons que les centres sociaux et culturels et les Espaces de Vie Sociale sont des acteurs au quotidien du maintien de la cohésion sociale et du vivre ensemble, qui

apportent sur tous les territoires et à tous les habitants, plus particulièrement les plus fragiles, activités d'insertion et de solidarité, activités culturelles et sportives, soutien aux familles et à la parentalité, soutien scolaire et à la jeunesse, soutien à l'éducation civique et citoyenne.

Notre métropole ne peut ignorer cette situation et doit s'engager aux côtés des Fédérations des centres sociaux locales. Amiens Métropole a la chance de pouvoir compter sur plusieurs centres sociaux et Espaces de Vie Sociale qui agissent et ce, le plus souvent, dans les quartiers prioritaires. Nous pensons à l'ALCO à Amiens Nord, au CSC à Etouvie, à CAPS quartier Sud-est, au centre d'Elbeuf-Lescouvé, mais encore à la Maison pour tous de Rivery où avait lieu un rassemblement la semaine dernière ; nous pensons également à la Maison du Colonel, au centre Jacques Tati et à l'espace en cours de développement dans le quartier Saint-Leu, qui permettent un maillage territorial d'animation sociale et culturelle au plus proche des habitant-es. Nos communes connaissent un rebond de la précarité et de la pauvreté. Notre collectivité, à travers son action pour la vie associative, doit être volontariste.

Amiens Métropole s'engage à rencontrer au plus vite les équipes dirigeantes des Fédérations des centres sociaux et culturels et permettre à leurs revendications d'être entendues auprès de la caisse d'allocations familiales et de l'État et de tout faire pour obtenir des budgets de fonctionnement à la hauteur des enjeux. »

M. GEST : Vous connaissez ma réserve sur les vœux de manière générale, et surtout sur les vœux à caractère de politique nationale. Nous sommes ici dans une collectivité élue au second degré. On peut comprendre les débats qui peuvent avoir lieu, par exemple, dans le Conseil municipal d'Amiens, cela n'a pas été le cas il y a quinze jours. De surcroît, les centres sociaux relèvent plutôt de la compétence municipale. J'ajoute que de manière générale, les vœux sont souvent pieux. Pour toutes ces raisons, je souhaite que nous nous exprimions contre ce vœu qui a d'ailleurs été présenté de manière à peu près comparable au Conseil régional des Hauts-de-France, c'est donc un copié-collé destiné à prendre une position politique. Depuis le début du mandat, j'ai dit ce que je pensais de cela, et je n'ai pas changé d'avis. J'appelle donc à voter contre ce vœu.

REJETE

Observations :

MM. GEST, DESSEAUX, Mme FOURÉ, M. RENAUX, Mme PINON, M. MERCUZOT, Mme DELÉTRÉ, MM. PENAUD, SAVREUX, GUÉANT, DUFLOT, MAQUET, Mme SAVARIEGO, MM. DÈCLE, DE JENLIS (pouvoir à Mme FOURÉ), Mmes LAVALLARD (pouvoir à M. RIFFIOD), VERRIER, M. BIENAIMÉ, Mme RODINGER (pouvoir à Mme BOUCHEZ), M. LORIC, Mme BOUCHEZ, M. RIFFLART, Mme BEN MOKHTAR (pouvoir à Mme GALLIOT), M. DOREZ, Mmes DEVAUX, HAMADI, CLECH, LE CLERCQ, M. STENGEL, Mmes ROY (pouvoir à Mme BOHAIN), GALLIOT, M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, M. RIFFIOD, Mme DELAHOUSSE (pouvoir à M. MERCUZOT), M. GUÉRIN, Mme VAGNIEZ, M. DESCHAMPS, Mmes BELLINA, BOCHÉ, GIRARD, VANDEPITTE, MM. LAVIALLE, MOLLIENS (pouvoir à M. FIN), Mme ROUSSEL, MM. PIOT (pouvoir à M. RENAUX), TAUFOR, DUMEIGE, CAPRON, Mme TREFCON, MM. BOQUET (pouvoir à M. OURDOUILLÉ), BARDET, ABET (pouvoir à Mme VERRIER), THÉO, OURDOUILLÉ, VINDEVOGEL, TONNELIER (pouvoir à M. BARDET), JOVELET, BOCQUILLON, Mme DJAROUNE (pouvoir à M. BOCQUILLON), MM. EVRARD, FIN, Mmes FERRARO, RAMBOUR, MM. CHAMPION, DARRAGON, BUSON (pouvoir à M. DARRAGON), Mmes CRINON (pouvoir à Mme DELÉTRÉ), ROSE-TÉTU, M. JEUNIAUX, ont voté contre.

M. THÉVENIAUD n'a pas pris part au vote.

55.2 - VŒU DE CONTRE LA SUPPRESSION DE LA MOITIE DES JOURNAUX LOCAUX SUR FRANCE BLEU.

M. GEST : Ce vœu m'a davantage gêné parce que nous sommes quelques-uns dans la salle, notamment Brigitte FOURÉ et moi-même mais pas uniquement, à avoir apporté notre soutien, non pas en signant une pétition, mais en soutenant la démarche, car cela concerne un problème local, avec une répercussion locale en tout cas.

MME DELATRE : « *Fin des journaux à 6h30, 7h30 et 8h30 : à partir de septembre prochain, l'info locale sera diminuée de moitié le matin sur les 44 radios locales du réseau France Bleu. Ainsi en a décidé la direction nationale qui l'impose aux équipes sans possibilité de discussion. À la place, sont prévus des flashs écrits et réalisés depuis Paris.*

La suppression de ces journaux est censée rendre la matinale moins répétitive. Pourtant, des règles internes de diffusion ont depuis longtemps réglé le problème. Pour les équipes de France Bleu, des animateurs et animatrices aux journalistes, en passant par les techniciens et techniciennes et chargés d'accueil, ce n'est pas en diminuant la place de l'information locale que l'on va gagner en proximité. France Bleu réveille des milliers de Français et Françaises tous les matins, en leur donnant la parole dans ces rendez-vous d'info. Les supprimer, c'est aussi supprimer leur voix.

France Bleu fait la preuve, toutes les semaines, de son utilité pour les villes et campagnes du territoire. Qui d'autres que les reporters de France Bleu ont suivi, dès 6h du matin et toutes les demi-heures, les dernières intempéries, crues, neige ? Qui pour faire entendre en direct, à 6h00, 6h30, 7h, et dans le reste de la matinale, les voix des agriculteurs locaux mobilisés sur les barrages ?

Cela résonne de façon inquiétante avec la crise qui se déroule à France 3 Région qui subit elle aussi des recentrages nationaux et des réductions d'antenne locale.

Les habitants de notre territoire veulent légitimement les infos de leur coin, et c'est le rôle de cette radio décentralisée de leur en donner. C'est pourquoi Amiens Métropole apporte son soutien aux employés de France bleu Picardie et interpelle en son nom la direction nationale de France Bleu pour protester contre ces suppressions. »

M. GEST : On peut ajouter que France Bleu Picardie est la première radio de la Somme, la première radio à Amiens, et que donc nous ne disposons pas de tant de médias que cela ici. Ils sont réduits essentiellement à un quotidien régional et à l'antenne de France 3 locale. C'est la raison pour laquelle, à titre personnel, je voterai ce vœu et je laisse chacun libre d'exprimer ce qu'il souhaite à l'occasion de ce vœu que je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

55.3 - QUESTION ORALE "DE TERRE AGRICOLE EN TERRE POUR LA POUCELLE : C'EST NON !".

M. GEST : Il reste la question orale que nous présente Evelyne BECKER.

MME BECKER : « Lors d'une réunion de travail organisée le 8 novembre 2023 par l'exploitant de la décharge de la SECODE-VEOLIA, il a été présenté le découpage des parcelles à creuser pour enfouir les déchets et celles à construire, le tout sur une terre agricole des 48 ha, ceci située à moins de 1,5 km des premières maisons de Boves. Or, le PLU de cette terre agricole doit encore être soumis au Conseil Municipal de Boves. Madame la Maire reste, à ce jour, silencieuse, comme à ses vœux de 2024.

Or, ce sujet est l'enjeu pour cette Commune « prospère et solidaire ». Ce sujet est fortement d'intérêt métropolitain car la taxation économique comme la compétence en matière de gestion des déchets incombent à notre métropole. Les Bovoises et Bovois subissent la pollution de 3 millions de déchets enterrés par des gaz olfactifs et toxiques empestant Boves, des allers-retours de camions 6 jours sur 7, dès 6h du matin, donc du bruit et bien des détritiques sur leurs bords de routes.

Il était prévu un arrêt des enfouissements pour 2028 puisque les casiers sont saturés. Mais non ! VEOLIA, à travers sa filiale la SECODE, envisage une extension de 50 ha, soit à 1 km plus proche que le site existant source de désordres.

Après une pétition initiée en février 2023 ayant recueilli 890 signatures, le collectif citoyen baptisé « Contre un siècle d'enfouissement à Boves » a exprimé, à la SECODE et aux autorités, le refus total de toute la population bovoise de voir se développer le projet VALOPOLE, compte tenu tout particulièrement des odeurs et gaz irritants, voire toxiques, présents aujourd'hui dans l'atmosphère bovoise et aussi aux alentours (Cagny, Sains en Amiénois). Le charroi des camions dépassant les 150 par jour, le gigantisme de l'installation, pour plus de 700.000 habitants, sur un seul lieu, le risque de voir les nappes phréatiques polluées à terme...

Le projet contesté par la population consiste à creuser un trou de 35 mètres de profondeur pour enfouir des déchets pour les 50 prochaines années à raison de 200.000 tonnes par an et d'y construire un bâtiment sur 7,5 ha, soit, un site d'enfouissement de nature industrielle et déclaré être le plus grand au Nord de Paris.

En ce jour de débat d'orientations budgétaires placées sous les auspices du développement durable, M. le Président GEST, en charge de la politique de gestion des déchets ménagers et assimilés, ne peut-on avoir une réflexion politique d'élus, à des solutions d'Etat de gestion des déchets pour le bien-être de la population ? »

M. GEST : La parole à Isabelle SAVARIEGO.

MME SAVARIEGO : « Tout d'abord, il est important de rappeler que le site de la SECODE n'est pas une décharge mais une installation de stockage de déchets non dangereux contrôlée et classée pour la protection de l'environnement. Depuis 2010 elle est autorisée à recevoir jusqu'à 200 000 tonnes de déchets non dangereux par an jusqu'à 2030.

Rappelons également que 80% des déchets doit provenir du département de la Somme afin de satisfaire à une exigence légale de proximité. Sur les 80% de déchets enfouis seule la moitié provient réellement du territoire métropolitain.

Si Amiens Métropole est parfaitement engagée dans la réduction des déchets enfouis, notamment par l'évolution des consignes de tri ou le développement de la filière des combustibles solides de récupération, elle ne porte pas à elle seule le fonctionnement de cet outil aujourd'hui indispensable pour le territoire.

Le projet de développement du site de la SECODE est d'initiative privée et Amiens Métropole n'intervient à aucun moment dans le processus d'autorisation. Ce projet est inscrit dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'Égalité des territoires de la région des Hauts-de-France. Cela ne nous empêche pas de nous tenir informé de la bonne tenue de cette installation, comme peut le faire tout citoyen. Ainsi, il est possible de consulter sur le site de la préfecture le compte rendu de la commission de suivi de site organisée par la Préfecture de la Somme, dont la dernière visite s'est tenue sur le site de SECODE le 8 novembre 2023. Cette commission a notamment pour but de faire état, auprès de l'ensemble des parties prenantes dont les associations, du bilan d'exploitation annuelle de cette installation ainsi que des résultats des différentes inspections réalisées par les services de l'État.

À ce jour, aucune non-conformité réglementaire n'a été relevée et des mesures de surveillance renforcée des émissions odorantes ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral complémentaire.

Le projet d'extension de SECODE est un développement programmé depuis de nombreuses années, qui a fait l'objet d'évolutions et d'adaptations, et dont l'objectif affiché par le porteur du projet est bien de réduire l'enfouissement et le stockage du déchet au profit du recyclage pour valoriser le déchet.

Conformément aux objectifs fixés par la loi, le projet prévoit une baisse de l'activité de stockage de déchets de l'ordre de -40% après 2030, s'inscrivant dans une réduction de son activité par rapport à aujourd'hui. De plus, pour satisfaire aux inquiétudes sur le trafic routier et réduire son impact pour les riverains, la SECODE a souhaité maintenir le développement de ses centres de tri sur la zone d'Amiens Nord.

Enfin, à chaque fermeture de casier, la volonté affichée du porteur de projet est bien de créer un site qui permettra la compensation, la restauration et la renaturation à travers la restitution progressive du foncier actuel de la SECODE et de développer un partenariat avec le monde agricole sur des espaces compatibles et disponibles pour leurs activités. »

M. GEST : Ainsi avons-nous achevé l'ordre du jour. Je vous remercie d'avoir été patients car cette séance se termine tardivement. Je lève la séance et vous donne rendez-vous le 21 mars.

La séance est levée à 22 heures 59.

Le Secrétaire de séance



Thomas LHERMITTE

Le Président de séance



Alain GEST